
Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Quatrième session

Genève, 28 septembre-2 octobre 2015

**Rapport de la Conférence internationale sur la gestion
des produits chimiques sur les travaux de sa quatrième session**

I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a débuté le lundi 28 septembre 2015, à 15 h 10, au Centre international de conférences de Genève, par une introduction de M. Jacob Duer (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), Coordonnateur principal de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui a fait office de maître de cérémonies.

2. Après un spectacle de musique traditionnelle suisse et une projection d'une courte vidéo montrant le rôle que joue l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans la promotion de la sécurité chimique dans le monde, des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Alexandre Fasel, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève; Mme Ligia Noronha, Directrice de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE; et M. Richard Lesiyampe (Kenya), Président de la Conférence.

3. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à Genève, M. Fasel a affirmé que l'Approche stratégique multisectorielle et multipartite demeurerait le cadre permettant de progresser dans la réalisation de l'objectif visant à faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à en réduire autant que possible les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, dont l'importance était mise en évidence dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015 adoptés la semaine précédente à New York. En s'employant à la session en cours à déterminer les priorités et les enjeux pour la période allant jusqu'en 2020 et au-delà, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques devrait ainsi se pencher sur la manière dont l'Approche stratégique pourrait le mieux concourir à la réalisation de ces objectifs, grâce notamment à la surveillance et au suivi. Outre qu'elle poursuivrait ses travaux cruciaux sur les questions de politique générale existantes et nouvelles et d'autres sujets de préoccupation tels que les nanomatériaux, les polluants pharmaceutiques persistants et les pesticides hautement dangereux, la Conférence devrait également examiner les mesures concrètes ayant une incidence positive sur le terrain afin de maintenir les progrès pour parvenir à l'objectif fixé pour 2020; la mise en place d'un processus intersessions, doté de moyens et d'un mandat appropriés, serait indispensable à l'élaboration de décisions pertinentes en vue de la cinquième et dernière session de la Conférence en 2020. M. Fasel s'est déclaré convaincu que la communauté internationale serait en mesure de continuer de tirer parti des possibilités qu'offrait l'Approche stratégique dans la promotion d'un dialogue constructif et pragmatique et a souhaité aux participants une excellente semaine.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 mai 2016).

4. Dans sa déclaration, Mme Noronha a indiqué que la quatrième session de la Conférence donnait l'occasion d'évaluer et de célébrer les progrès accomplis jusqu'à présent ainsi que de réaffirmer l'engagement à atteindre l'objectif fixé pour 2020. L'efficacité et l'utilité de l'Approche stratégique multisectorielle et multipartite avaient permis de renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux national, régional et mondial par la promotion du dialogue, la création de synergies et l'établissement de liens plus étroits entre la santé et l'environnement. Par ailleurs, les contributions au titre du Programme de démarrage rapide avaient favorisé la fourniture de l'appui critique au renforcement des capacités nationales, et les ressources actuellement dégagées pour le groupe des produits chimiques et des déchets seraient complétées par le Programme spécial de renforcement des institutions nationales pour la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique. Le groupe des produits chimiques et des déchets bénéficiait aujourd'hui d'une attention accrue à tous les niveaux, comme l'illustraient les objectifs de développement durable nouvellement adoptés, et elle espérait que le segment de haut niveau susciterait le débat sur la manière dont l'Approche stratégique pourrait favoriser à leur mise en œuvre. La question de la sécurité chimique devait toutefois continuer de retenir toute l'attention de la communauté internationale pour s'assurer que les effets considérablement néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement ne viennent compromettre les emplois, le commerce et les autres avantages procurés par ce secteur, qui générerait 4 000 milliards de dollars. Mme Noronha a vivement engagé la Conférence, lors de l'examen des orientations générales et des directives concernant l'objectif fixé pour 2020, à convenir d'une marche à suivre qui mettrait l'accent sur les efforts visant à transformer les décisions de principe en actions concrètes et sur la participation de tous les secteurs et parties prenantes. S'agissant de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, l'oratrice a invité la Conférence à examiner, entre autres, l'approche globale qui serait nécessaire pour s'attaquer à des problèmes tels que la production d'énormes quantités de déchets solides dans les villes et le manque d'accès, par des milliards d'individus, à des installations appropriées de collecte et d'élimination de ces déchets, comme souligné dans le rapport intitulé « Global Waste Management Outlook », qui venait d'être lancé.

5. Mme Noronha s'est félicitée de l'appui financier octroyé par les gouvernements allemand, autrichien, béninois, danois, finlandais, guyanien, norvégien, suédois et suisse pour la tenue de la session en cours, ainsi que de l'appui financier de la Commission européenne, et a déclaré que le secrétariat et le PNUE étaient disposés à aider les participants dans leurs travaux acharnés au cours de la semaine à venir, qui devraient être abordés dans un esprit de souplesse et d'accommodement, et elle leur a souhaité plein succès dans leurs travaux.

6. Dans sa déclaration, M. Lesiyampe a souligné que la session en cours de la Conférence permettait d'évaluer les succès remportés et les progrès accomplis dans le cadre de l'Approche stratégique, de passer en revue les objectifs de développement durable nouvellement adoptés, de recenser les défis et les difficultés qui subsistaient et d'adopter des décisions stratégiques pour paver la voie vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Elle offrait également l'occasion de mettre la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Il a fait observer que parmi les questions clés qui susciteraient probablement le plus de débats figuraient notamment les orientations générales et directives concernant l'objectif fixé pour 2020; les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation; la gestion rationnelle des produits chimiques jusqu'en 2020 et au-delà, au regard des objectifs de développement durable; les activités et le budget du secrétariat pour les cinq prochaines années; et la clôture du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide, qui avait contribué à soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition. S'agissant de ce dernier aspect, M. Lesiyampe a invité la Conférence à rechercher des sources de financement nouvelles et non traditionnelles en vue de compléter l'appui financier et technique crucial qui serait fourni par le biais de mécanismes comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme spécial destiné à appuyer le renforcement institutionnel au niveau national.

7. Notant l'ordre du jour chargé dont étaient saisis les participants, M. Lesiyampe les a vivement encouragés à travailler ensemble en toute bonne foi, dans un esprit d'harmonie, de coopération et de compromis en vue de parvenir à un consensus. Il a ensuite officiellement prononcé l'ouverture de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Bureau

8. Conformément aux articles 14 et 19 du règlement intérieur, les membres du Bureau succédant à ceux élus par la Conférence¹ à sa troisième session ont constitué le Bureau de la session en cours. Le Bureau était en conséquence constitué comme suit :

Président :	M. Richard Lesiyampe (Kenya)
Vice-Présidents :	M. Heidar Ali Balouji (République islamique d'Iran)
	M. Vladimir Lenev (Fédération de Russie)
	M. Marcus Richards (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
	Mme Gabi Eigenmann (Suisse)

M. Richards a également fait office de Rapporteur, conformément à la fonction qu'il avait assumée à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

1. Bureau de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

9. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur, la Conférence a élu les membres ci-après du Bureau dont la durée du mandat irait de la clôture de la session en cours à la clôture de la session suivante de la Conférence :

Président :	M. Alexander Nies (Allemagne)
Vice-Présidents :	Mme Leticia Carvalho (Brésil)
	M. Mungath Madhavan Kutty (Inde)
	M. Szymon Domagalski (Pologne)
	M. David Kapindula (Zambie)

10. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur, la Conférence a élu par acclamation les représentants des organisations non gouvernementales et du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) pour participer aux discussions durant les réunions du Bureau :

M. Joseph DiGangi (Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants), représentant les organisations non gouvernementales de défense des intérêts publics
M. Robert Diderich (Organisation de coopération et de développement économiques), Président actuel de l'IOMC
M. Brian Kohler (Confédération syndicale internationale), représentant les organisations professionnelles
M. Greg Skelton (Conseil international des associations chimiques), représentant l'industrie
Mme Susan Wilburn (Health Care Without Harm), représentant le secteur de la santé

2. Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide

11. Conformément à la résolution I/4 de la Conférence, le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide comprend des représentants de deux gouvernements participants de chacun des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Après la désignation des représentants par leurs groupes régionaux, la Conférence a élu les représentants ci-après des gouvernements participants pour siéger au Conseil exécutif :

¹ Voir SAICM/ICCM.3/24, par. 10 à 12, et SAICM/OEWG.2/13, par. 11 à 13.

Afrique

Mme Caroline Theka (Malawi)

M. Nadjo N'Ladon (Togo)

Asia et Pacifique

M. Che Kodir Baharum (Malaisie)

M. Murad Ahmed Alfakih (Yémen)

Europe centrale et orientale

Mme Lindita Tafaj (Albanie)

Mme Tatiana Tugui (République de Moldova)

Amérique latine et Caraïbes

Mme María Inés Esquivel (Panama)

M. Marcus Richards (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Europe occidentale et autres États

M. Niko Urho (Finlande)

M. Sverre Thomas Jahre (Norvège)

3. Correspondants régionaux

12. La Conférence a été informée que les groupes régionaux avaient désigné comme suit leurs nouveaux correspondants régionaux, dont les mandats débuteraient dès l'achèvement de la session en cours :

Afrique

M. Kouamé Georges Kouadio (Côte d'Ivoire)

Asie et Pacifique

M. Heidar Ali Balouji (République islamique d'Iran)

Europe centrale et orientale

M. Vladimir Lenev (Fédération de Russie)

Amérique latine et Caraïbes

M. Philip Pile (Barbade)

Europe occidentale et autres États

Mme Suzanne Leppinen (Canada)

B. Adoption de l'ordre jour

13. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après établi sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote SAICM/ICCM.4/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau :
 - i) Bureau de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques;
 - ii) Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide;
 - iii) Correspondants régionaux et représentants sectoriels;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Représentation, pouvoirs et accréditation.

4. Progrès et difficultés dans la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 :
 - a) Avancées, points forts et problèmes régionaux et sectoriels dans le cadre des activités menées pour atteindre les objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique;
 - b) Rapport sur le Programme de démarrage rapide;
 - c) Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au regard des objectifs de développement durable.
5. Activités menées aux fins de la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 :
 - a) Orientations générales et directives concernant l'objectif fixé pour 2020;
 - b) Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation :
 - i) Proposition visant à considérer les polluants pharmaceutiques persistants comme une nouvelle question de politique générale;
 - ii) Proposition visant à considérer les pesticides hautement dangereux comme un sujet de préoccupation;
 - iii) Nouvelles questions de politique générale existantes :
 - a. Peintures au plomb;
 - b. Substances chimiques incorporées dans les produits;
 - c. Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques;
 - d. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés;
 - e. Perturbateurs endocriniens;
 - iv) Autres sujets de préoccupation : composés chimiques perfluorés.
6. Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.
7. Activités du secrétariat et budget :
 - a) Projet de budget du secrétariat;
 - b) Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.
8. Date et lieu de la cinquième session de la Conférence.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.
11. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux

14. Lors de ses travaux à la réunion en cours, la Conférence était saisie de documents de travail et d'information concernant les divers points inscrits à son ordre du jour. La liste de ces documents, classés selon les points de l'ordre du jour, figure dans le document SAICM/ICCM.4/INF/37.

15. À l'exception du lundi 28 septembre, où elle ne s'est réunie que dans l'après-midi, la Conférence a convenu de se réunir chaque jour en plénière de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, et de créer de plus petits groupes qu'elle jugerait utiles, étant entendu que pas plus d'un petit groupe ne travaillerait pendant que des séances plénières se tiendraient et que pas plus de deux petits groupes ne se réuniraient simultanément.

16. La session se déroulerait sans papier, les documents mis à disposition l'étant sous forme électronique exclusivement, sauf lorsque l'on demanderait qu'il en soit autrement.

D. Participation

17. Les pays suivants étaient représentés : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Lybie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Palau, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe et l'Union européenne.

18. Les représentants des États ci-après ont participé en qualité d'observateurs : Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Congo, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis État de Palestine, Éthiopie, Grèce, Haïti, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Lybie, Mali, Niger, Ouganda, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, Rwanda, Serbie, Slovaquie, Tchad, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

19. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Commission économique pour l'Europe, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Fonds pour l'environnement mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la Santé, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, PNUE, Programme des Nations Unies pour le développement et Union économique et monétaire ouest-africaine.

20. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Adelphi Research, Agenda for Environment and Responsible Development, Amnesty International, Arab Network for Environment and Development, Armenian Women for Health and Healthy Environment, Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable de Bizerte (Association for the Protection of the Environment and the Sustainable Development of Bizerte), Association Ukrainian Chrysotile Corporation, Ban Toxics, Basel Convention Coordinating Centre for Training and Technology Transfer for the African Region, Basel Convention Coordinating Centre for Training and Technology Transfer for the Latin American and Caribbean Region, Basel Convention Regional Centre for Training and Technology Transfer for the Arab States in Egypt, Basel Convention Coordinating Centre for Training and Technology Transfer for the Asia-Pacific region in China, Bipro, Building and Wood Workers International, Centre de Recherche et d'Éducation pour le Développement (Centre for Research and Education for Development), Centre for Environmental Justice and Development, Centre for Environmental Solutions, Centre for International Environmental Law, Centre for Public Health and Environmental Development, CIS Centre, Cleaner Production Centre of Serbia, Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel), CropLife International, Digital Europe, Earthjustice, Ecological Restorations, EcoLomics International, Endocrine Society, Environment and Social Development Organization, Environmental, Human Rights Care and Gender Organization (Envirocare), Finnish Environment Institute, Gita Pertiwi, Green Cross Switzerland, Greenpeace International, Greenwomen Analytical Environmental Agency, Health and Environment Alliance, Health Care Without Harm, Hydraulique sans Frontières (Hydraulics without Borders),

Hypersand Communication Concepts and Solutions Ltd., Indy Act, International Campaign for Responsible Technology, International Council of Chemical Associations, International Council of Chemical Trade Associations, International Council on Mining and Metals, International Paint and Printing Ink Council, International Panel on Chemical Pollution, International POPs Elimination Network, International Society of Doctors for the Environment, International Trade Union Confederation, International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Worker's Associations, International Union of Pure and Applied Chemistry - Committee on Chemistry and Industry, Interstate Chemicals Clearinghouse, Jeunes Volontaires pour l'Environnement Côte D'Ivoire, Land and Human to Advocate Progress, MAMA-86, National Toxics Network, Occupational Knowledge International, Oeko Institut, Open-ended Group on Indicators and Terminology, Outdoor Industry Association, Pesticide Action Network, Pesticide Action Nexus Association, Pure Earth, Red de Acción en Plaguicidas y Sus Alternativas para América Latina (Latin American Network on Pesticides and their Alternatives), Russian Chemists Union, Safety and Health Technology Centre, Sudanese Environment Conservation Society, Sustainable Research and Action for Environmental Development, Sustainlabour, Stockholm Convention Regional Centre in Brazil, Stockholm Convention Regional Centre in the Czech Republic, Swedish Society for Nature Conservation, Tarkett, Thanal Trust, The Ocean Clean-up, The Environment Action Network, Toxic Watch Network, Toxics Link, United States Council for International Business, U.S. Green Building Council, Welfare Togo,, Women in Europe for a Common Future, World Alliance for Mercury-Free Dentistry, World Federation of Public Health Associations, World Wide Fund for Nature, Zoï Environment Network.

E. Déclarations générales sur la session en cours

21. Après avoir convenu de l'organisation des travaux, le Président a invité les correspondants régionaux et les représentants sectoriels ainsi que d'autres participants à faire des déclarations générales concernant leurs espoirs et attentes pour la session en cours.

22. Le représentant s'exprimant au nom de l'Europe centrale et orientale a fait remarquer que, si des mesures avaient été prises dans le cadre de l'Approche stratégique en vue d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2020. L'adoption récente, par l'Assemblée générale des Nations Unies, des objectifs de développement durable pour l'après-2015 dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait montré que la gestion rationnelle des produits chimiques n'était pas une question qui pouvait être traitée isolément, mais serait une composante transversale majeure du programme de développement pour l'après-2015 dans l'optique du développement durable. Sa région accueillait favorablement les orientations générales et les directives, y compris les 11 points fondamentaux qui y sont recensés, et demandait instamment leur adoption à la session en cours. Soulignant l'importance que son groupe attachait aux nouvelles questions de politique générale, il a invité la Conférence à envisager l'adoption d'une décision globale qui reconnaîtrait que toutes ces questions revêtaient la même importance. Il a fait observer que de nouvelles initiatives impliqueraient des attentes accrues aux niveaux national et régional, et il a invité l'ensemble des parties prenantes à travailler en collaboration, à établir des partenariats et à faire preuve de volonté politique afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 et de veiller à ce que la gestion rationnelle des produits chimiques contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

23. Le représentant s'exprimant au nom de l'Afrique a également souligné que des efforts supplémentaires étaient nécessaires si l'on voulait que l'objectif fixé pour 2020 soit atteint. En outre, il était important d'envisager une stratégie au-delà de 2020, étant donné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaissait que la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie était une condition préalable au développement durable. Il a mis en évidence des questions revêtant une importance particulière pour l'Afrique, notamment l'élimination des pesticides hautement dangereux, et a relevé que les propositions dont la Conférence était saisie à cet égard ne répondaient pas aux attentes de la région. De plus, le Programme de démarrage rapide touchant à son terme, il fallait, pour mettre en œuvre efficacement et durablement l'Approche stratégique, mobiliser dans le cadre d'une approche intégrée d'autres mécanismes de financement et ressources financières jusqu'en 2020 et au-delà. Pour conclure, il a déclaré que l'Afrique reconnaissait les progrès accomplis en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale, mais que la question des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques demeurait particulièrement préoccupante pour la région, qui était l'une des destinations principales des équipements électroniques en fin de vie. Des activités et programmes supplémentaires étaient nécessaires pour traiter cette question.

24. Un représentant, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a indiqué que ces derniers étaient fermement résolus à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets était aussi bien un objectif en tant que tel qu'un moyen de parvenir à un développement durable; elle contribuerait également à l'« économie circulaire », un objectif prenant de l'importance au sein de l'Union européenne. À la session en cours, il importait de dresser le bilan des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, d'identifier les domaines dans lesquels il convenait d'accélérer les travaux et d'examiner le programme pour l'après-2020 au regard des objectifs de développement durable nouvellement adoptés. En 2013, l'Union européenne avait adopté son septième programme d'action pour l'environnement, intitulé « Bien vivre, dans les limites de notre planète ». Le programme recensait les domaines nécessitant des travaux supplémentaires, notamment les effets combinés des produits chimiques, des perturbateurs endocriniens, des substances chimiques incorporées dans des produits et des nanomatériaux. Il était également nécessaire d'améliorer la collecte et la disponibilité de données de surveillance, la prise en compte des groupes vulnérables dans l'évaluation des risques et certains aspects de la gestion des déchets. L'Union européenne avait également convenu d'élaborer, d'ici 2018, une stratégie pour un environnement non toxique mettant en place son programme relatif aux substances chimiques pour l'après-2020. Saluant les travaux visant à établir les priorités, qui avaient été réalisés aux réunions régionales de l'Approche stratégique afin d'identifier les éléments requis au niveau national pour atteindre l'objectif fixé pour 2020, il a souligné qu'il était important d'inclure les déchets dans les délibérations et mesures entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique. Enfin, il a précisé que l'Union européenne considérait que le programme relatif aux substances chimiques incorporées dans les produits et les questions qui avaient été définies comme prioritaires durant au moins deux réunions régionales visant à établir les priorités, à savoir les perturbateurs endocriniens, le financement de l'Approche stratégique, les pesticides hautement dangereux et les peintures au plomb, revêtaient tous une grande importance. Dans la mesure où l'Approche stratégique était essentielle à la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable, il espérait que des progrès en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 seraient accomplis à la session en cours.

25. Le représentant s'exprimant au nom de l'Asie et du Pacifique a évoqué les réalisations, les défaillances et les attentes de la région. Parmi les réalisations figuraient l'établissement de mécanismes pour la coordination des parties prenantes nationales en vue d'assurer une meilleure gestion des produits chimiques et des déchets; le renforcement de la coopération interinstitutions aux niveaux national et régional; l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux ainsi que de profils de produits chimiques nationaux; la fourniture d'informations accessibles au public concernant les dangers liés aux produits chimiques et aux déchets; l'amélioration des connaissances, de la sensibilisation et du partage des informations, en particulier concernant les nouvelles questions de politique générale, entre les différents ministères et autres parties prenantes; et le renforcement des capacités pour les activités relatives à la sécurité chimique dans le cadre du Programme de démarrage rapide. S'agissant des défaillances, la plus importante concernait les insuffisances en matière d'appui financier, de renforcement des capacités et de transfert des technologies, et il était nécessaire de davantage mobiliser des sources prévisibles, durables et spéciales d'appui financier, qu'elles soient existantes ou nouvelles, aux fins de la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans la région, notamment par la poursuite du Programme de démarrage rapide et son élargissement pour que davantage de pays en bénéficient, tout en garantissant la transparence dans l'allocation des fonds. Les attentes de la région comprenaient l'amélioration de la communication entre le secrétariat et les correspondants régionaux et nationaux et entre le comité régional de coordination et les correspondants; le comblement des lacunes en matière de connaissances dans des domaines tels que l'impact des produits chimiques industriels, agricoles et autres ainsi que la surveillance et l'évaluation; et un renforcement de la coopération transfrontière et des activités de formation afin de réduire le trafic international illicite. En conclusion, il a indiqué que la plupart des pays de la région estimaient que le principe de responsabilités communes mais différenciées devrait rester un élément central dans le cadre de l'élaboration des politiques relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques.

26. Le représentant s'exprimant au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes a déclaré que l'Approche stratégique avait été bénéfique pour les pays en développement dans un certain nombre de domaines, notamment l'élaboration de leurs profils de produits chimiques nationaux et le lancement d'activités aux niveaux national et régional, telles que le plan d'action du MERCOSUR relatif aux produits chimiques et aux déchets et un projet mené en coordination avec l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis concernant l'enregistrement et le transfert de contaminants. La région avait montré différents points forts dans la gestion des produits chimiques aux niveaux national et régional, y compris grâce à l'aide du Programme de démarrage rapide, dans des domaines tels que la participation de travailleurs dans des programmes liés à l'hygiène du milieu; la facilitation de la collaboration d'organisations non gouvernementales avec les gouvernements; et l'élaboration de

matériels de formation pour la manipulation sans danger des produits chimiques. Toutefois, la région était encore confrontée à des défis dans un certain nombre de domaines, notamment la mise en œuvre de plans d'action, la coordination au niveau des pays et le financement de la gestion des produits chimiques, qui revêtait une importance particulière étant donné que la production de certains produits chimiques se déplaçait rapidement vers les pays en développement. Il fallait également continuer de renforcer les cadres réglementaires afin de permettre une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Un financement stable et prévisible était nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques aux fins de la gestion des produits chimiques et des déchets au cours de la période allant jusqu'en 2020. En outre, la Conférence devrait mettre en place, à la sessions en cours, un processus et un mécanisme intersessions pour élaborer des plans aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020, pour examen à sa cinquième session, en gardant à l'esprit que la gestion des produits chimiques nécessitait un appui financier et technique constant, un renforcement des capacités et une compréhension des risques pour la santé humaine et l'environnement. En conclusion, il a déclaré que les pays de sa région étaient résolus à participer à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dans tous les secteurs, tant gouvernementaux que non gouvernementaux. Les pays de la région estimaient qu'il était important de progresser dans l'examen des mesures visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes des pesticides hautement dangereux, des polluants pharmaceutiques persistants, des substances chimiques incorporés dans les équipements électroniques et des perturbateurs endocriniens, pour ne citer qu'eux. Ces mesures devaient être conformes aux principes convenus au niveau multilatéral, notamment ceux énoncés dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du Commerce.

27. Un représentant s'exprimant au nom des syndicats a déclaré que les résultats obtenus dans le cadre du Programme de démarrage rapide pourraient être gravement compromis si le nouveau mécanisme de financement ne tenait pas compte de certaines questions, notamment le fait que toutes les parties prenantes devaient pouvoir accéder aux fonds et que ces derniers devaient être suffisants et disponibles à long terme. Il était nécessaire de tenir des débats constructifs au cours de la session sur les modalités de financement de l'Approche stratégique. Beaucoup restait encore à faire, a-t-il ajouté, pour réaliser le programme pour un travail décent tel qu'envisagé par l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Organisation internationale du Travail et pour atteindre l'objectif consistant à assurer des lieux de travail sûrs et salubres, en particulier dans les pays en développement. Il était donc essentiel de garantir l'avenir de l'Approche stratégique au-delà de 2020 en créant un mécanisme de financement accessible, suffisant et durable et en donnant au secrétariat les ressources dont il avait besoin pour s'acquitter efficacement de ses obligations. En conclusion, l'intervenant a déclaré que les travailleurs et les syndicats étaient conscients des progrès réalisés dans divers domaines, notamment en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale, et espérait que les participants auraient des échanges constructifs de manière que la session réponde aux besoins des travailleurs, de leurs familles et du grand public.

28. Un représentant s'exprimant au nom du secteur de la santé a estimé que si des progrès considérables avaient été accomplis aux fins de l'objectif visant à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes qu'ils avaient sur la santé et l'environnement soient réduits au minimum, ledit objectif ne pourrait être totalement atteint dans le délai imparti. Une récente enquête menée par l'Organisation mondiale de la Santé auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux du secteur de la santé issus de 51 pays avait éclairé sur les priorités du secteur dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Les gouvernements avaient insisté sur le fait qu'il importait de perfectionner les moyens de déterminer les conséquences des produits chimiques pour la santé afin de faciliter l'élaboration de stratégies destinées à prévenir les problèmes de santé provoqués par les produits chimiques et de concourir au renforcement des capacités nationales pour faire face aux incidents chimiques. Tous les organismes interrogés avaient souligné la nécessité de formuler des stratégies expressément axées sur la santé des enfants. Les participants représentant des organisations non gouvernementales avaient estimé qu'il était hautement prioritaire d'améliorer l'accès aux connaissances scientifiques et de promouvoir des solutions de remplacement des substances chimiques hautement toxiques et persistantes. Tous les organismes interrogés ont mis en avant la nécessité de mener des campagnes de sensibilisation et d'assurer la formation professionnelle dans ce domaine au sein du secteur de la santé. Il était manifeste que les établissements de santé étaient soucieux des questions environnementales, la priorité étant accordée à des questions telles que le recours à des solutions sûres pour remplacer les produits chimiques dangereux, la réduction et le recyclage des déchets et le traitement et l'élimination écologiquement sûrs des déchets. Toutefois, il continuait d'être difficile de cerner la mise en œuvre concrète des objectifs, d'où la nécessité de prendre d'autres mesures pour mener à bien les travaux inachevés menés dans le cadre de l'Approche stratégique dans le secteur de la santé.

29. Un représentant s'exprimant au nom de l'industrie a déclaré que l'industrie mondiale croyait en l'Approche stratégique et en l'adoption d'une approche incluant de multiples parties prenantes pour atteindre ses objectifs. La communauté mondiale avait pris d'importantes mesures pour atteindre l'objectif fixé pour 2020 et le secteur privé avait été un partenaire de premier plan dans cette entreprise. Les progrès réalisés au niveau national étaient cruciaux pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et il importait de renforcer les capacités des acteurs nationaux avec l'appui de l'industrie chimique mondiale. La gestion rationnelle des produits chimiques était un élément essentiel non seulement pour parvenir au développement durable, mais également pour garantir le développement économique et social, protéger la santé humaine et l'environnement et attirer les investissements et relever les niveaux de vie. L'industrie chimique mondiale continuerait de prendre l'initiative de définir de nouveaux engagements et de créer de nouveaux partenariats au service de la mise en œuvre de l'Approche stratégique à l'horizon 2020 et au-delà.

30. Un représentant s'exprimant au nom d'organisations d'intérêt public a dit que la Conférence devait adopter, en prévision de sa cinquième session, un processus intersessions concernant la poursuite des travaux de l'Approche stratégique au-delà de 2020; que les orientations générales et les directives devaient être axées sur des mesures concrètes destinées à éliminer les sources d'exposition, comme l'élimination des peintures au plomb; que face aux préoccupations soulevées par de nombreux pays, la Conférence devrait mettre en place une alliance mondiale pour éliminer les pesticides hautement dangereux; que des mesures appropriées devaient être prises pour s'attaquer aux nouvelles questions de politique générale, qui étaient particulièrement préoccupantes pour les pays en développement et qui n'étaient pas couvertes dans les instruments relatifs à l'environnement en vigueur; et qu'il était nécessaire d'assurer un financement durable, nouveau et supplémentaire pour que les pays en développement et à économie en transition puissent mettre en œuvre énergiquement l'Approche stratégique, d'autant que le Programme de démarrage rapide était terminé.

31. Les représentants de plusieurs gouvernements ont également fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. L'un d'eux a fait part des activités entreprises par son pays en vue d'exécuter le plan national de mise en œuvre pour la gestion des produits chimiques et des déchets, estimant que cette expérience pouvait servir à d'autres pays et indiquant que son pays était disposé à échanger des informations sur le sujet. Un autre représentant a ajouté que si l'Approche stratégique avait permis de grandes avancées, il restait encore un écart entre les pays développés et les pays en développement en matière de mise en œuvre et de gestion rationnelle des produits chimiques. Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, les activités devaient tendre en priorité à combler cet écart et à assurer la prestation d'une assistance technique et financière suffisante aux pays en développement eu égard au principe de responsabilités communes mais différenciées. Un troisième représentant a demandé la mise en place d'un financement dédié à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

III. Représentation, pouvoirs et accréditation (point 3 de l'ordre du jour)

32. Le Juriste hors classe du PNUE a fait savoir que conformément à l'article 11 du règlement intérieur, le Bureau avait examiné les pouvoirs soumis par les représentants des gouvernements participants pour la session en cours. Les représentants de 132 pays avaient été inscrits pour la session et étaient présents. Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, 103 de ces représentants avaient soumis des pouvoirs délivrés soit par le Chef de l'État ou de gouvernement soit par le Ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, par l'autorité compétente de cette organisation. Quinze représentants de gouvernements participants avaient soumis des pouvoirs qui avaient été délivrés par des autorités autres que celles stipulées dans l'article 10 du règlement intérieur et étaient par conséquent considérés comme des observateurs dans le cadre de la session en cours. Quatorze représentants de gouvernements participants n'avaient pas soumis de pouvoirs et étaient par conséquent également considérés comme des observateurs.

33. La Conférence a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

IV. Progrès et difficultés dans la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (point 4 de l'ordre du jour)

A. Avancées, points forts et problèmes régionaux et sectoriels dans le cadre des activités menées pour atteindre les objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique

34. Présentant ce sous-point, la représentante du secrétariat a rappelé que, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la Stratégie politique globale, la Conférence avait procédé à des évaluations périodiques de l'Approche stratégique. À cette fin, à sa troisième session, la Conférence avait prié le secrétariat d'établir un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pendant la période 2011-2013. Elle a ensuite décrit à grands traits les informations figurant dans ce rapport (SAICM/ICCM.4/3), dont elle a indiqué qu'il serait modifié de manière à corriger une omission dans les informations communiquées par le Brésil, et a présenté un certain nombre de documents d'information relatifs à ce sous-point (SAICM/ICCM.4/INF/1 à 4, INF/7, INF/24, INF/26 et INF/33 à 36).

35. Le Président a ensuite invité les correspondants régionaux et les représentants sectoriels à faire le point sur les progrès accomplis, les points forts et les problèmes en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Approche stratégique aux niveaux régional et sectoriel, en particulier sur les progrès réalisés depuis la troisième session de la Conférence.

36. Le Correspondant régional pour l'Europe centrale et orientale a salué les résultats positifs issus de l'action menée par la région afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2020, mais s'est déclaré gravement préoccupé par l'insuffisance des progrès qui avaient été réalisés au niveau mondial et par l'idée exposée dans le rapport du secrétariat selon laquelle l'écart existant entre les pays se trouvant à différents niveaux de développement ne cessait de se creuser. Il a préconisé que le Plan d'action mondial soit mis en œuvre et a engagé toutes les parties prenantes à exécuter les activités proposées dans les orientations générales et les directives, notamment les 11 éléments fondamentaux y figurant pour la période allant jusqu'à 2020, et a proposé de discuter des moyens d'améliorer encore la communication d'informations. Estimant que le Programme de démarrage rapide avait permis de créer et de renforcer des capacités dans la région, l'intervenant a remercié les donateurs du Programme et s'est félicité des informations fournies concernant d'autres sources de financement potentielles de l'Approche stratégique, invitant les parties prenantes à aider le secrétariat à peaufiner les documents y ayant trait. Il a affirmé qu'une approche intégrée en matière de financement était indispensable pour atteindre l'objectif fixé pour 2020, et il a salué l'établissement du Programme spécial de renforcement institutionnel dans le cadre de cette approche. Il a remercié les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) des activités qu'elles avaient entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui avait développé sa collaboration avec le secteur de la santé au titre de l'Approche stratégique.

37. Le représentant s'exprimant au nom de l'Afrique a exposé les activités qui avaient été menées dans sa région au titre de l'Approche stratégique, dont 63 projets exécutés dans le cadre du Programme de démarrage rapide, qui avaient contribué à créer et renforcer la capacité de nombreux pays d'Afrique de promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques. Les projets portaient sur des questions telles que l'élimination de l'essence au plomb, les centres antipoison et les centres d'information, la prévention et la préparation en cas d'accident chimique, la recherche, la législation, l'élimination des peintures au plomb et l'harmonisation de l'homologation des pesticides. Toutes ces activités avaient notamment permis le renforcement de la participation multipartite, la prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans le programme de développement pour l'après-2015 – qui stimulerait les efforts faits au niveau national pour intégrer cet élément dans les politiques de développement – et la création d'une association régionale d'organismes de réglementation des pesticides, d'un réseau régional sur les nanomatériaux et d'une section africaine de la Société de toxicologie et de chimie environnementales. Il restait des problèmes à résoudre, notamment le manque de ressources permettant de prendre des mesures concernant les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques; l'importation de déchets dangereux déguisés en équipements électriques et électroniques usagés; la poursuite de l'utilisation de plomb dans les peintures décoratives; l'insuffisance des fonds consacrés à la gestion rationnelle des produits chimiques; l'accumulation de pesticides périmés; le trafic de produits chimiques et déchets dangereux; et l'étiquetage des produits chimiques.

38. Le Correspondant pour l'Europe occidentale et autres États a affirmé que les pays de cette région avaient obtenu de bons résultats au regard des cinq objectifs énoncés dans la Stratégie politique globale. Presque tous les pays de la région étaient dotés de comités scientifiques chargés d'évaluer les risques; la plupart ont indiqué avoir mis en œuvre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; la plupart avaient commandé ou financé des travaux de recherche approfondis; nombre d'entre eux participaient à l'élaboration d'orientations et d'outils relatifs aux produits chimiques sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'IOMC et considéraient que l'utilisation généralisée de ces outils pouvait permettre d'atteindre l'objectif fixé pour 2020; des mesures de contrôle du trafic avaient été élaborées dans le cadre des structures de gouvernance existantes, au titre des initiatives de promotion de l'Approche stratégique; et plusieurs pays avaient lancé des activités concernant les nouvelles questions de politique générale. À l'occasion d'une réunion tenue en février 2014, les pays avaient espéré que leur expérience pourraient aider d'autres pays à mettre en œuvre l'Approche stratégique, à laquelle nombre d'entre eux avaient contribué financièrement. Le rôle crucial des instruments et lois relatifs aux produits chimiques ainsi que la nécessité de faire en sorte que les directives et l'information existantes soient plus conviviales et d'examiner les questions sanitaires et sociales dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique avaient également été évoqués.

39. Le représentant des neuf organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a attiré l'attention sur un rapport faisant état des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique menées par ces organisations depuis la précédente session de la Conférence (SAICM/ICCM.4/INF/2). Il a ensuite présenté un document établi par l'IOMC (SAICM/ICCM.4/INF/7) contenant une analyse de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et des progrès et lacunes enregistrés dans quatre domaines, à savoir les accidents chimiques et les interventions d'urgence; le Système général harmonisé; les pesticides hautement dangereux; et l'intégration systématique de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques de développement. Les organisations de l'IOMC avaient fait une grande différence dans les domaines où leurs mandats étaient clairs et les actions prioritaires bien définies, comme c'était le cas pour la mise en œuvre du Système général harmonisé et la prévention des accidents chimiques. Le document contenait également une proposition portant sur une série d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, le but étant de compléter les informations communiquées dans les rapports grâce aux données provenant des organisations de l'IOMC et des secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et de la Convention de Minamata, et de suivre les progrès réalisés dans l'élimination des peintures au plomb, la couverture des systèmes d'homologation des pesticides et l'accès aux centres antipoison.

40. Un représentant s'exprimant au nom de l'industrie chimique a présenté un rapport sur l'état d'avancement des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique entreprises depuis la troisième session de la Conférence (SAICM/ICCM.4/INF/26) qui, s'appuyant sur 20 indicateurs, montrait que des progrès encourageants avaient été réalisés dans les États d'Europe occidentale et autres États, ceux d'Europe centrale et orientale, et ceux d'Asie et du Pacifique. Des efforts étaient en cours pour accélérer les progrès dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui marquaient le pas, et une stratégie de sensibilisation pour l'Afrique avait été mise en place pour renforcer les capacités et élargir l'initiative Responsible Care en Afrique, sur laquelle le rapport ne contenait que peu d'informations étant donné que seuls deux pays faisaient partie du réseau de cette initiative. L'association de l'industrie avait continué de mettre en œuvre une stratégie mondiale visant à promouvoir la gestion responsable des produits tout au long de leur cycle de vie, avait organisé plus de 170 ateliers de renforcement des capacités de l'industrie, dans les pays en développement en particulier, et avait affiché sur son site Internet des fiches descriptives sur la sécurité de plus de 4 600 produits chimiques fréquemment utilisés. Elle avait également noué des partenariats avec des parties prenantes, notamment le PNUE, en vue de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et avait fourni un appui financier au secrétariat de l'Approche stratégique.

41. Une représentante s'exprimant au nom de plusieurs organisations d'intérêt public a indiqué que depuis 2012, ces organisations avaient entrepris de nombreuses activités destinées à promouvoir une mise en œuvre efficace de l'Approche stratégique dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Ces activités couvraient bon nombre des éléments du Plan d'action mondial et des thèmes de la Stratégie politique globale. La représentante a donné un aperçu du large éventail d'activités menées par les organisations non gouvernementales et les collectivités aux quatre coins de la planète pour promouvoir la sécurité chimique et la mise en œuvre de l'Approche stratégique, qui étaient présentées en détail dans le Rapport des citoyens figurant dans le document SAICM/ICCM.4/INF/33; elle a en particulier mis l'accent sur les progrès accomplis dans le cadre des campagnes mondiales pour l'élimination des peintures au plomb et du mercure. Un programme était en cours dans 29 pays pour promouvoir la ratification et l'application dans les meilleurs délais de la

Convention de Minamata sur le mercure, et des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de partage de l'information étaient entreprises dans le but de réduire et d'éliminer les pesticides hautement dangereux et de promouvoir des solutions de remplacement sûres. Les organisations non gouvernementales étaient des moteurs de changement efficaces et elles continueraient de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Pour ce faire, un financement suffisant et durable était nécessaire.

42. Un représentant s'exprimant au nom du secteur de la santé publique a loué les travaux menés en matière de sensibilisation et la coordination de l'information scientifique pour le secteur de la santé, saluant sa portée régionale et thématique. Il s'est également félicité de l'adoption de la Convention de Minamata, appelant l'attention sur le calendrier d'élimination des produits contenant du mercure ajouté prévu dans celle-ci et l'accent qu'elle mettait sur les questions sanitaires. Une autre importante évolution avait été la création de bases de données hospitalières pour l'identification et la comparaison des substances chimiques contenues dans les produits à partir de leur profil toxique et de la dangerosité de leurs composantes, question qui suscitait actuellement une inquiétude grandissante à l'échelle mondiale. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif fixé pour 2020 s'accéléraient donc au sein du secteur de la santé publique, et des outils permettant de traduire les preuves scientifiques en informations exploitables avaient été mis au point, ce qui permettait de penser que davantage de progrès seraient accomplis au cours de la prochaine décennie. L'orateur a attiré l'attention sur la question de l'effet des produits pharmaceutiques sur l'environnement, un sujet nouveau sur lequel le secteur de la santé apprenait beaucoup en ce moment.

43. La représentante de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a mis en lumière deux éléments qui pourraient entraver les progrès vers l'objectif fixé pour 2020 : le premier, comme indiqué dans les réponses à la deuxième enquête sur la communication d'informations dans le cadre de l'Approche stratégique, était la nécessité de renforcer la communication entre le secteur de la santé et d'autres secteurs à l'échelon national s'agissant des activités visant à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques; le deuxième était la nécessité d'une collaboration régionale efficace pour stimuler et appuyer les activités de pays. Concernant l'engagement pris par le secteur de la santé dans le cadre de l'Approche stratégique, la représentante a attiré l'attention sur le rapport correspondant de l'OMS (SAICM/ICCM.4/INF/3) et cité comme exemples une récente réunion sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le secteur de la santé dans la région européenne de l'OMS; une évaluation publiée en 2015 par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique sur les produits chimiques et la gestion de ces derniers en Afrique, qui contenait des recommandations de mesures d'appui; la mise en place d'un nouveau sous-réseau spécifiquement axé sur les besoins des pays en développement au sein du Réseau d'évaluation des risques des substances chimiques de l'OMS; et la diffusion de rapports techniques fondés sur des données factuelles concernant la biosurveillance et la disponibilité de centres antipoison en Afrique.

44. Un représentant s'exprimant au nom des syndicats a donné de nombreux exemples de projets à l'appui de l'Approche stratégique mis en œuvre par des syndicats à travers le monde, ajoutant que le Programme de démarrage rapide avait été déterminant pour nombre de ces projets et que l'accès des programmes au financement resterait une question d'importance cruciale. Il était également essentiel de s'attaquer aux problèmes de ce qui, selon lui, était un manque de concertation entre le gouvernement et les syndicats concernant la réglementation des produits chimiques; de l'attention insuffisante accordée par les inspecteurs du travail aux récits et expériences des travailleurs; et de l'hypothèse sous-tendant l'approche multipartite selon laquelle toutes les parties prenantes disposaient des mêmes ressources et capacités et étaient à même de participer sur un pied d'égalité. Il a aussi dit qu'un respect minimal des normes légales ne suffisait pas et qu'il ne fallait pas laisser la protection des informations commerciales confidentielles faire obstacle à la définition d'objectifs ambitieux. Les travailleurs revendiquaient le droit fondamental d'être pleinement informés des risques encourus dans le cadre de leur travail; de refuser ou d'arrêter un travail dangereux sans avoir à craindre des représailles; et de participer en tant que partenaires égaux aux politiques, programmes et procédures relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Il existait un grave déficit d'informations fiables et librement accessibles concernant les substances chimiques dangereuses, qui devrait être corrigé. Sans une gestion adéquate des produits chimiques, l'objectif de développement durable consistant en un travail décent pour tous serait impossible à atteindre.

45. Un représentant d'une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme, rappelant les exemples bien connus de la fuite de gaz survenue en 1984 à Bhopal (Inde) et du déversement de déchets toxiques en Côte d'Ivoire en 2006, a dit qu'il était nécessaire de mettre l'accès à l'information au premier rang des priorités pour les collectivités et les particuliers touchés par de tels incidents faisant intervenir des produits chimiques ou des déchets toxiques. Les entreprises devraient être tenues de révéler leurs processus de prise en compte du principe de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de fournir des informations sur les répercussions de leurs activités sur l'environnement, la santé publique et d'autres domaines d'intérêt public. En outre, il était indispensable de garantir aux organismes publics les ressources et capacités nécessaires à la vérification des informations fournies. Une divulgation obligatoire donnerait aux personnes concernées les moyens de faire valoir et protéger leurs droits et d'obliger les puissants à rendre compte de leurs actes, tout en constituant un outil de prévention efficace contre les abus et la corruption.

46. Le représentant du secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a rendu compte des résultats des réunions de 2015 des conférences des Parties à ces conventions qui contribuaient à la réalisation des cinq objectifs de la Stratégie politique globale, à savoir l'adoption de neuf nouvelles directives techniques au titre de la Convention de Bâle et l'ajout de nouvelles substances chimiques aux conventions de Rotterdam et de Stockholm (objectif A : réduction des risques); l'adoption par les trois conférences de décisions identiques concernant un centre d'échange pour appuyer les politiques et la prise de décisions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux (objectif B : connaissances et information) et concernant le thème « De la science à l'action »; la reconnaissance de l'importance d'une coopération et d'une coordination renforcées avec d'autres organismes internationaux, tels que le secrétariat de l'Approche stratégique, comme indiqué dans le document SAICM/ICCM.4/INF/24 (objectif C : gouvernance); l'adoption de décisions similaires concernant l'assistance technique et un accord visant à étendre jusqu'en 2017 le Partenariat pour une action sur les équipements informatiques au titre de la Convention de Bâle (objectif D : renforcement des capacités et coopération technique); et une demande adressée au secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm de formuler des recommandations sur les synergies possibles en matière de prévention et de répression du trafic et du commerce illicites de produits chimiques et de déchets dangereux, un mandat permettant au Comité chargé de favoriser l'exécution et le respect des obligations au titre de la Convention de Bâle de mettre au point des directives concernant la gestion de déchets faisant l'objet d'un trafic illicite, et le maintien du Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le trafic illicite (objectif E : trafic international illicite). Le secrétariat des trois conventions, a-t-il dit, était un élément clef de l'Approche stratégique, qui continuerait de participer à la mise en œuvre de cette dernière en contribuant aux processus utiles dans les domaines d'intérêt commun ainsi qu'en menant des activités en coopération avec le secrétariat de l'Approche stratégique

47. Plusieurs autres représentants ont également pris la parole au titre de ce sous-point. Un représentant qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a dit que les orientations générales et directives constituaient un guide utile, et a encouragé toutes les parties prenantes à entreprendre les activités proposées, y compris les 11 points fondamentaux jusqu'à 2020, qui étaient plus importants que les activités dans des domaines où les indicateurs avaient révélé des progrès inférieurs aux prévisions. Il s'est félicité de la volonté manifestée dans le rapport du secrétariat de rattacher ces éléments à des indicateurs, ajoutant que des efforts devraient être faits pour améliorer la couverture des éléments de base dans les prochains rapports. Le fait que le déficit de capacités se creusait toujours davantage entre pays se trouvant à différents stades de développement était une source de préoccupation et montrait que les politiques relatives aux produits chimiques et aux déchets devraient être incluses dans les plans nationaux de développement, et ce plus particulièrement à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

48. Un représentant a exprimé sa gratitude pour l'appui fourni par diverses organisations à son pays concernant la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et a suggéré de définir des objectifs quantifiables à court terme pour stimuler les progrès régionaux vers l'objectif fixé pour 2020.

B. Rapport du Programme de démarrage rapide

49. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a attiré l'attention sur un rapport de synthèse concernant l'état d'avancement du Programme de démarrage rapide et son Fonds d'affectation spéciale (SAICM/ICCM.4/4), notant que des projets dans plus de 100 pays, dont 54 pays les moins avancés et petits États insulaires en développement, avaient été approuvés aux fins de financement par le biais du Fonds d'affectation spéciale depuis 2006. Rappelant que la Conférence avait décidé, à sa troisième session, de prolonger la période pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale jusqu'à la session en cours et avait convenu que les fonds engagés pour des projets avant la fermeture du Fonds d'affectation spéciale pourraient être décaissés jusqu'à ce que tous

les projets approuvés figurant dans le portefeuille soient achevés, il a indiqué que le secrétariat proposait, conformément à la décision du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide prise à sa neuvième réunion, de fermer le Fonds d'affectation spéciale le 31 juillet 2019. Cette recommandation serait examinée au titre du point 7 b) de l'ordre du jour. Il a également attiré l'attention sur le rapport final concernant l'évaluation de l'impact du Programme de démarrage rapide réalisée par des évaluateurs indépendants à la demande du Conseil exécutif (SAICM/ICCM.4/INF/5).

50. M. Robert Nurick, consultant principal responsable de l'évaluation, a ensuite présenté un exposé sur les résultats de cette dernière, décrivant les informations figurant dans le rapport concernant l'évaluation (SAICM/ICCM.4/INF/5). L'évaluation avait montré, entre autres, que le processus ouvert et participatif visant à mettre en place, soumettre et garantir un financement pour les propositions de projet avait été largement positif; que quasiment tous les projets avaient fait état d'une prise de conscience accrue de l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques dangereux et avaient jeté les bases d'une coopération entre les parties prenantes, avec de nombreux exemples de renforcement de la confiance entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé; que l'industrie avait fait preuve d'un engagement commun mais l'approche multipartite n'avait pas assuré l'égalité de participation des femmes; et qu'il y avait de nombreux exemples de produits chimiques qui étaient systématiquement pris en compte dans la législation, les politiques ou les institutions nationales grâce aux projets, même si certains pays n'avaient pas été en mesure d'intégrer des plans d'action de projets dans des politiques ou mandats officiels.

51. Concernant l'impact des projets financés par le Programme de démarrage rapide sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, il a déclaré que la plupart de ces projets avaient atteint l'objectif de lancer la mise en œuvre par des activités initiales de renforcement des capacités et autres et avaient contribué à plusieurs objectifs de la Stratégie politique globale : la plupart avaient fait des progrès sur les questions de gouvernance, alors que relativement peu s'étaient attaqués au problème du trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux. S'agissant des 11 points fondamentaux des orientations générales et directives concernant l'objectif fixé pour 2020, la plupart des projets avaient contribué aux points a) (cadres juridiques) et d) (coordination entre les parties prenantes), tandis que le point le moins souvent traité était le point k) (solutions de remplacement écologiquement rationnelles et présentant moins de risques). Après avoir repris les principales conclusions de l'évaluation, il a clôturé son exposé avec la liste des recommandations visant à combler les différentes lacunes identifiées et à renforcer la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide, comme indiqué à la section 5 du rapport.

52. Au cours du débat qui a suivi, on s'est généralement félicité du rapport établi par le secrétariat ainsi que des travaux et du rapport des évaluateurs indépendants. Un représentant a indiqué que le rapport fournissait une bonne vue d'ensemble et des informations utiles concernant certains résultats du Programme de démarrage rapide. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est félicité en particulier de la conclusion selon laquelle le Programme avait « manifestement atteint et, dans de nombreux cas, dépassé son objectif de créer des environnements propices à la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national ». Un représentant a déploré que le rapport final concernant l'évaluation de l'impact du Programme de démarrage rapide n'ait jusqu'au 27 septembre 2015, pas été affiché sur le site Internet de l'Approche stratégique. Plusieurs représentants ont demandé que le Programme mette davantage l'accent sur l'amélioration de la gestion, de la surveillance et du suivi des projets, en particulier pour les pays en développement, de manière à conserver l'élan acquis après la fin des projets et à veiller à ce que leurs résultats soient consolidés. Selon l'un d'entre eux, une attention particulière devait être accordée à la question de la lutte contre le trafic illicite.

53. La plupart des représentants qui ont pris la parole, dont deux s'exprimant au nom de donateurs au Fonds d'affectation spéciale, ont exprimé leur gratitude et leur appui à l'égard du Programme de démarrage rapide lui-même, un grand nombre d'entre eux soulignant l'expérience positive de leur gouvernement ou organisation concernant des projets dans des domaines tels que l'amélioration de la sécurité chimique dans des cadres domestiques et professionnels; l'étiquetage plus efficace des produits chimiques; le renforcement des liens entre la santé humaine et l'environnement, notamment au niveau régional; le renforcement de la participation du secteur de la santé à la gestion rationnelle des produits chimiques; la mise en œuvre de programmes de remplacement et de gestion des produits chimiques dans les établissements de santé; et la sensibilisation et la formation de base concernant les produits chimiques dangereux et leurs effets pour les professionnels de la santé, tenant également compte du genre, dans la mesure où, dans de nombreux pays, la majorité des infirmiers sont des femmes. Un représentant a déclaré que le principe d'inclusion du Programme avait facilité les efforts visant à résoudre les problèmes liés à la gestion des produits chimiques en permettant une élaboration et une mise en œuvre des politiques plus efficaces. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe d'organisations intergouvernementales, a soutenu que les avantages du Programme de

démarrage rapide pourraient être accrus si l'on veillait à ce que les produits des projets tels que les rapports, qu'ils soient publiés ou non, soient partagés, notamment par l'intermédiaire du centre d'échange de l'Approche stratégique.

54. De nombreux représentants ont souligné le rôle clé joué par le Programme de démarrage rapide et son Fonds d'affectation spéciale en facilitant le renforcement des capacités et la coopération technique ainsi qu'en permettant à de nombreux pays de traiter des priorités nationales et régionales. De nombreux représentants ont exprimé des préoccupations concernant ce qui remplacerait le Programme de démarrage rapide et son Fonds d'affectation spéciale. Plusieurs d'entre eux ont signalé que le rapport des évaluateurs indiquait qu'il était clairement nécessaire de mettre en place un mécanisme de financement prévisible si les pays en développement et les pays à économie en transition devaient mettre en œuvre les orientations générales et directives, atteindre l'objectif fixé pour 2020 et relever les défis d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un représentant s'est dit préoccupé par le fait que le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales ne constituerait pas une source de financement adéquate dans les contextes nombreux et divers couverts par l'Approche stratégique; un autre représentant a affirmé qu'un forum multipartite tel que l'Approche stratégique avait besoin d'un mécanisme de financement multipartite. Deux représentants ont cité le modèle du Fonds pour l'environnement mondial comme une alternative possible.

55. Un représentant intervenant au nom d'un groupe de pays a émis l'opinion que la décision concernant la date de fermeture du Fonds d'affectation spéciale devrait être laissée au Comité exécutif du Programme de démarrage rapide afin de maximiser l'utilisation des ressources, y compris le redéploiement éventuel du personnel, et que le budget pour les dépenses de personnel devrait être réduit selon qu'il convenait à mesure que la fermeture du Fonds d'affectation spéciale approchait. Il a également exprimé l'espoir que les contributions convenues à la session en cours et les fonds restitués par les projets suffiraient pour couvrir tous les projets approuvés qui n'avaient pas encore reçu de financement, ajoutant que tout projet non financé devrait être considéré comme annulé.

C. Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au regard des objectifs de développement durable

56. Présentant la question, le représentant du secrétariat a indiqué que le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenu à New York durant la semaine précédant la session en cours, avait adopté un programme de développement pour l'après-2015, comprenant 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles, qui guideraient les efforts déployés en faveur du développement durable jusqu'en 2030. Connu sous le nom de « Programme de développement durable à l'horizon 2030 », il offrait l'occasion de favoriser des approches et mesures transversales concertées pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Le secrétariat de l'Approche stratégique, en coopération avec une série de partenaires, avait réalisé un certain nombre d'efforts afin de veiller à ce que les questions liées aux produits chimiques et aux déchets soient intégrées dans les objectifs pertinents de développement durable et cibles connexes. Il a présenté les documents de séance concernant la question.

57. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants ont salué les objectifs de développement durable nouvellement adoptés, ainsi que le rôle que l'Approche stratégique avait joué dans l'inclusion, en tant que cible 12.4, de l'objectif fixé pour 2020 visant à parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie. Certains représentants ont évoqué des facteurs qui, selon eux, devaient être pris en compte afin de pouvoir atteindre les objectifs de développement durable de manière générale, et la cible 12.4 en particulier. Plusieurs représentants ont donné des exemples d'activités que leurs pays avaient déjà entrepris afin de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le domaine des produits chimiques et des déchets. Un représentant a déclaré qu'il était important d'identifier des sources de données permettant de suivre la réalisation des objectifs et de veiller à ce que le coût de l'inaction soit clairement exposé. Plusieurs représentants ont fait observer qu'il importait d'élaborer des indicateurs clairs et mesurables afin d'assurer un suivi adéquat des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Un autre représentant a relevé que les contributions à l'Approche stratégique seraient très utiles pour atteindre la cible 2.4 des objectifs de développement durable par l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux et la promotion de la production alimentaire écologique.

58. Plusieurs représentants ont souligné qu'il convenait de veiller à ce que l'Approche stratégique continue de contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le contexte de la promotion du développement durable. Un représentant a affirmé que l'Approche stratégique ne devrait pas être uniquement considérée comme une source d'indicateurs mais comme un partenaire à

part entière guidant l'ensemble des parties prenantes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Un autre représentant a déclaré que le vrai travail restait encore à faire, avec la mise en œuvre des objectifs aux niveaux national et international; à cet égard, l'Approche stratégique, avec sa structure multisectorielle et multipartite, constituait la plateforme idéale pour traiter des aspects liés aux produits chimiques du Programme à l'horizon 2030.

59. Un certain nombre de représentants ont à cet égard souligné la nature transversale des produits chimiques et des déchets dans de nombreux objectifs et cibles, plusieurs d'entre eux attirant l'attention sur certaines cibles auxquelles une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets apporterait une contribution importante, notamment dans les domaines de la santé et du bien-être, de l'égalité entre les sexes, de l'agriculture et de l'industrie durables, de l'élimination de la pauvreté, de la disponibilité d'un travail décent pour tous et de la pollution marine. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a rappelé que le rapport d'activité du secrétariat sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2011-2013 avait montré que de nombreux pays n'avaient toujours pas intégré les produits chimiques et les déchets en tant que composante clé des plans nationaux de développement ou dans les budgets sectoriels, et qu'il était clairement nécessaire d'accorder une place plus importante à la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification nationale.

60. Plusieurs représentants ont affirmé qu'une approche fondée sur la collaboration et la coopération impliquant l'ensemble des parties prenantes, y compris les organismes des Nations Unies, les accords multilatéraux sur l'environnement et les conventions relatives aux produits chimiques, était nécessaire pour obtenir des résultats concrets au niveau national en vue d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques. Le représentant du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques a fait savoir que les organisations participant à ce dernier élaboraient des stratégies de mise en œuvre pour les objectifs de développement durable et montreraient l'exemple en suivant leur réalisation, comme elles l'avaient fait pour les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, elles soutiendraient les pays dans leurs efforts visant à parvenir à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Le représentant du PNUE a mis en avant des activités conjointes entreprises par le PNUE de concert avec d'autres organisations afin de promouvoir la mise en œuvre des nouveaux objectifs de développement durable, la création d'un environnement propice aux investissements, l'utilisation des indicateurs et cibles, et la communication avec d'autres parties prenantes d'une manière innovante. Le représentant du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies a présenté un rapport sur les contributions fournies à l'échelle du système des Nations Unies pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (SAICM/ICCM.4/INF/6), soulignant la nécessité d'adopter une approche globale.

61. Un certain nombre de représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont affirmé que l'application de mesures nationales appropriées pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux produits chimiques nécessiterait la mobilisation d'un financement durable, prévisible, suffisant et accessible. Un représentant a indiqué que les situations, les capacités et les priorités en matière de développement de chaque pays devraient être prises en compte, ajoutant que tous les pays seraient en mesure de mettre en œuvre leurs programmes de développement nationaux et d'atteindre leurs objectifs en matière de développement si des moyens de mise en œuvre étaient clairement disponibles.

62. La Conférence s'est félicitée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable et a convenu de les examiner dans des résolutions concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.

V. Activités menées aux fins de la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (point 5 de l'ordre du jour)

A. Orientations générales et directives concernant l'objectif fixé pour 2020

63. Présentant ce point, la représentante du secrétariat a rappelé que, suite au dialogue de haut niveau intervenu au cours de sa troisième session, la Conférence avait convenu de demander au secrétariat de préparer des orientations générales et des directives pour déterminer ce qui devait être fait en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020. Les orientations générales et les directives définissaient six principaux domaines d'activité pour la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Stratégie politique globale pour la période 2015-2020 et 11 points fondamentaux jugés essentiels aux niveaux national et régional pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

Elle a présenté les documents de travail relatifs à la question, et en particulier le document SAICM/ICCM.4/6, dans lequel figurait un projet de résolution entérinant les orientations générales et directives et leur donnant effet. Dans son introduction, le Président a rappelé que les orientations générales et directives avaient été examinées de près à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée; elles avaient, à l'issue de cette réunion, été mises au point par le secrétariat sous la direction du Bureau, comme le souhaitait le Groupe de travail à composition non limitée. Le Bureau considérait le texte de ce document d'orientation comme définitif, et il était prévu que la Conférence concentre, à la session en cours, ses délibérations sur le projet de résolution s'y rapportant.

64. Le représentant de la Suisse a présenté un document de séance soumis par les gouvernements gambien, jordanien, sénégalais, suisse et yéménite qui proposait des amendements au projet de résolution figurant dans le document SAICM/ICCM.4/6. Ces propositions, a-t-il ajouté, avaient pour objet de reconnaître le travail accompli par les régions dans l'élaboration des orientations générales et des directives, de mettre plus fortement l'accent sur les perspectives qu'offrait l'Approche stratégique en tant que plateforme de coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets, de fournir des directives plus précises au Fonds pour l'environnement mondial sur les priorités de financement et de veiller à ce que le centre d'échange prévu repose sur le mécanisme actuellement mis en place par les organisations participant à l'IOMC et sur celui des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

65. Le représentant de l'Union européenne et de ses États membres a présenté un document de séance contenant des propositions d'activités aux fins de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 inspirées du projet de résolution figurant dans le document SAICM/ICCM.4/6. Les propositions portaient sur des domaines tels que l'élaboration de plans de travail destinés à déterminer les mesures à prendre pour atteindre l'objectif fixé pour 2020, la nécessité de réaliser une évaluation indépendante de l'impact de l'Approche stratégique eu égard à l'objectif fixé pour 2020 aux fins d'examen par le Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion, l'accent mis de manière égale sur toutes les nouvelles questions de politique générale et la fourniture d'un appui aux coordonnateurs nationaux, voire aux coordonnateurs régionaux, du fait des responsabilités supplémentaires que les orientations générales et les directives faisaient peser sur eux.

66. Au cours du débat qui a suivi, tous les représentants qui ont pris la parole se sont félicités des orientations générales et des directives, disant qu'il était important de réaliser l'objectif fixé pour 2020, et plusieurs ont déclaré qu'ils souhaitaient débattre au sein d'un groupe de contact du projet de résolution correspondant. Un représentant a fait savoir qu'il souhaitait proposer des amendements aux orientations générales et directives, tandis que plusieurs autres ont souligné que celles-ci avaient déjà été soigneusement négociées, et acceptées, et qu'il ne fallait pas rouvrir le débat sur la question. Une représentante a indiqué que s'agissant du point central concernant l'intégration, il faudrait veiller à ce que toute mesure proposée respecte les droits et les obligations découlant des conventions en vigueur relatives aux produits chimiques. Elle a également appelé les pays développés et les organisations multinationales à fournir une assistance financière et technique aux pays en développement afin d'aider ces derniers à renforcer leurs capacités. Un autre représentant a précisé qu'il était essentiel de hiérarchiser les activités de façon à ce que les ressources soient allouées là où leur impact serait le plus fort. La représentante des États-Unis d'Amérique a annoncé que son gouvernement verserait une contribution d'un montant de 750 000 dollars au Programme spécial de renforcement des institutions nationales pour la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique.

67. Une représentante, appuyée par un autre représentant, a déclaré que si les priorités du secteur de la santé étaient bien prises en compte dans les orientations générales et les directives et qu'elles étaient en parfaite corrélation avec les 11 éléments fondamentaux, les termes utilisés différaient de ceux employés dans le secteur, ce qui laissait craindre que les professionnels du secteur pourraient avoir des difficultés à distinguer les dispositions relatives à la santé dans le document d'orientation. Elle a proposé de régler le problème en amendant le projet de résolution correspondant.

68. Le représentant de l'IOMC a noté que les organisations participantes avaient déjà exécuté des projets ayant trait à tous les aspects des orientations générales et directives et étaient résolues à poursuivre dans cette voie. Ces organisations prévoyaient de coordonner les activités qu'elles menaient pour mettre en œuvre les orientations et directives et feraient part de leurs projets en ce sens avec les autres parties prenantes à l'Approche stratégique. L'intervenant a également mis l'accent sur un projet de l'IOMC destiné à mettre au point des outils facilitant la prise de décisions dans le domaine de la gestion des produits chimiques et appelé l'attention des représentants sur une proposition (SAICM/ICCM.4/INF/7) concernant la définition de dix indicateurs quantitatifs devant permettre d'évaluer les progrès dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national.

69. M. Baskut Tuncak, Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux, a fait une déclaration dans laquelle il a considéré la gestion des produits chimiques sous l'angle des droits de l'homme. Il a rappelé qu'en 2006 à Doubaï, les participants à la première session de la Conférence s'étaient engagés, dans la Déclaration de Doubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, à respecter les droits de l'homme. Depuis lors, des mesures encourageantes avaient été prises, mais beaucoup restait encore à faire dans tous les pays. L'emploi de produits chimiques toxiques violait plusieurs droits, dont le droit à la vie, le droit de jouir du meilleur état de santé possible, le droit à une alimentation nutritive, le droit à l'eau salubre, le droit à l'information et le droit à un recours utile. Il fallait mener des actions plus stratégiques pour combler les lacunes en matière de jouissance des droits de l'homme, en particulier chez les groupes vulnérables, y compris les travailleurs, les femmes, les enfants et les personnes à faible revenu, les minorités, les populations marginalisées et les populations autochtones. Il était essentiel de remédier aux injustices dans ces domaines pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques. Il a constaté avec satisfaction que les orientations générales et les directives comprenaient les éléments fondamentaux et des mesures concrètes visant à garantir la réalisation du droit à l'information sur les substances et les déchets dangereux.

70. À l'issue du débat, la Conférence a décidé de créer un groupe de contact, coprésidé par Mme Leticia Carvalho (Brésil) et Mme Anette Ejersted (Danemark), qui examinerait la question plus avant. Le groupe établirait la version définitive du projet de résolution sur les orientations générales et les directives figurant dans le document SAICM/ICCM.4/6 à la lumière des débats pléniers et des documents de séance présentés par la Suisse et l'Union européenne. Il a également été convenu que le groupe de contact examinerait des questions intersectorielles pertinentes telles que les objectifs de développement durable.

71. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/1 sur les activités menées aux fins de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 (voir annexe I).

B. Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

72. Présentant ce point, le Vice-Président² a rappelé que l'une des fonctions de la Conférence au titre de la Stratégie politique globale était de définir de nouvelles questions de politique générale et de préconiser les mesures voulues pour y faire face. Quatre questions seraient examinées au titre de ce point : une proposition visant à considérer les polluants pharmaceutiques persistants comme une nouvelle question de politique générale; une proposition visant à considérer les pesticides hautement dangereux comme un sujet de préoccupation; les progrès accomplis en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale; et les progrès accomplis en ce qui concerne d'autres sujets de préoccupation, y compris les composés chimiques perfluorés.

73. La Conférence a également examiné deux propositions, qui figurent dans les documents de séance présentés par l'Union européenne et par les Gouvernements sénégalais, suisse et thaïlandais, contenant un projet de résolution globale sur les nouvelles questions et les sujets de préoccupation à l'examen.

1. Proposition visant à considérer les polluants pharmaceutiques persistants comme une nouvelle question de politique générale

74. Le représentant du secrétariat a présenté une note établie par le secrétariat sur l'opportunité de considérer les polluants pharmaceutiques persistants comme une nouvelle question de politique générale au titre de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.4/7), qui avait été soumise par les Gouvernements péruvien et uruguayen et la Société internationale des médecins pour l'environnement, et trois documents d'information connexes (SAICM/ICCM.4/INF/15, SAICM/ICCM.4/INF/23 et SAICM/ICCM.4/INF/28).

75. Le représentant de l'Uruguay a expliqué que la proposition visait à donner plus de retentissement à la question des polluants pharmaceutiques persistants et à favoriser la collaboration dans ce domaine; à promouvoir le renforcement de la coordination et des synergies entre les initiatives en cours; et à améliorer la capacité des pays d'évaluer et de gérer les risques associés à ces polluants. Dans la proposition, les organisations participant à l'IOMC étaient invitées à faciliter une action concertée, à mettre au point un plan de travail sur les polluants pharmaceutiques persistants et à faire rapport sur ces activités à la cinquième session de la Conférence.

² À la demande du Président, M. Lenev a présidé la réunion qui a eu lieu dans l'après-midi du mardi 29 septembre.

76. Au cours du débat qui a suivi, bon nombre de représentants, dont deux s'exprimant au nom de groupes de pays, se sont dits favorables à la proposition tendant à considérer les polluants pharmaceutiques persistants comme une nouvelle question de politique générale au titre de l'Approche stratégique, l'un d'eux ayant déclaré à cet égard que les pays devaient respecter les accords commerciaux multilatéraux, notamment en ce qui concerne les mesures phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce.

77. Plusieurs représentants ont fait part de leur préoccupation face à la présence de substances pharmaceutiques dans l'environnement, notamment dans l'eau; l'un d'entre eux a indiqué que, même à de faibles concentrations, les polluants pharmaceutiques pouvaient avoir des répercussions négatives à long terme sur la santé humaine et l'environnement; un autre représentant a attiré l'attention des participants sur des études récentes démontrant que certains produits pharmaceutiques présentaient des risques pour la biodiversité. Il était donc nécessaire de développer les connaissances et de mieux faire connaître les risques que les polluants pharmaceutiques persistants pouvaient comporter pour l'environnement et la santé, notamment les effets possibles d'une exposition chronique des femmes enceintes et des enfants à de faibles concentrations de ces polluants, et de mettre en place des actions coordonnées et fondées sur la connaissance au niveau international. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a suggéré d'inviter les organismes des Nations Unies à approfondir les connaissances sur les polluants pharmaceutiques persistants afin de formuler des recommandations concernant les mesures les plus urgentes, y compris des solutions techniques, à soumettre à l'examen du Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion. Plusieurs représentants ont insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'agir de manière coordonnée au niveau international pour relever les défis posés par les polluants pharmaceutiques persistants.

78. Plusieurs représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont été d'avis qu'un soutien financier et technique devrait être fourni aux pays en développement pour les aider à appliquer des mesures destinées à faire face aux polluants pharmaceutiques persistants, notamment au moyen de la recherche et de la gestion rationnelle des déchets pharmaceutiques, l'un de ces représentants demandant la création d'une équipe d'experts pour accélérer la recherche pertinente. Un autre représentant a préconisé la mise en place d'un cadre pour encourager les producteurs de viande à éviter le recours abusif aux médicaments vétérinaires dans la production de viande et une meilleure sensibilisation du public au problème. Un autre encore a observé qu'il fallait que l'on dispose d'informations supplémentaires contre la pratique de l'automédication sur le lien possible entre les perturbateurs endocriniens, qui pouvaient être des polluants pharmaceutiques persistants ou des pesticides hautement dangereux, et l'obésité, ainsi que sur l'effet possible des produits pharmaceutiques sur le milieu marin. Il a également demandé que les poissons soient soumis à une surveillance biologique, car ils pourraient être une source d'exposition de l'homme à des substances de ce type. Le représentant d'une organisation non gouvernementale œuvrant dans le domaine médical a indiqué que même si de nombreux pays prenaient des mesures concernant les polluants pharmaceutiques persistants, des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour surveiller le problème et faire face aux éventuels risques, en particulier dans les pays en développement.

79. Un représentant a suggéré de demander à l'OMS et aux instances internationales compétentes de s'engager dans une collaboration pour mettre au point de bonnes pratiques de fabrication de produits pharmaceutiques tenant compte des aspects environnementaux. Un autre, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a suggéré de demander à l'OMS et à d'autres organisations pertinentes de l'IOMC de coordonner les mesures relatives aux polluants pharmaceutiques persistants. Il a aussi encouragé l'industrie pharmaceutique à soutenir activement les actions concernant ces polluants. Un autre représentant a demandé à l'industrie de mettre au point des produits pharmaceutiques non persistants.

80. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait remarquer que les autorités compétentes ou les dispositions mises en place au niveau national ou régional n'arrivaient pas toujours à entièrement gérer les aspects environnementaux de la sécurité pharmaceutique. Une autre représentante a dit que son pays ne pensait pas que l'Approche stratégique était le forum indiqué pour traiter les questions relatives à la conception de produits pharmaceutiques ou des questions de santé connexes se rapportant aux interactions médicamenteuses; son pays pouvait cependant appuyer la proposition, qui selon elle, relevait de l'Approche stratégique.

81. Selon un représentant qui est intervenu au nom d'un groupe de pays, les activités relatives aux polluants pharmaceutiques persistants devraient créer des synergies avec des initiatives existantes, comme celles concernant les perturbateurs endocriniens et celles du Groupe de travail informel interinstitutions des Nations Unies en faveur des pratiques d'achat durables dans le secteur de la santé. Il a aussi suggéré la prise en compte des actions proposées dans une étude de l'Union européenne sur les risques pour l'environnement présentés par les produits médicinaux et de la documentation

présentée lors d'un atelier sur les produits pharmaceutiques dans l'environnement qui s'était déroulé en 2014 (SAICM/ICCM.4/INF/23) lors de la mise en place de telles activités.

82. La représentante de l'OMS a fait le point sur diverses activités de l'OMS concernant les produits pharmaceutiques, notamment sur les bonnes pratiques de production et la diligence raisonnable en matière d'environnement, le renforcement des capacités de surveillance et de traitement de l'eau potable et l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement, activités qui seraient susceptibles de lutter contre les polluants pharmaceutiques. Au sujet de la proposition à l'examen, il était crucial de définir des buts précis et des activités ciblées. L'OMS participerait à de telles activités dans le cadre de son mandat, mais les résultats dépendraient en dernier ressort de la participation active des gouvernements et de l'appui des donateurs.

83. Le représentant du PNUE a déclaré qu'il était nécessaire d'obtenir des informations, de partager les connaissances et de faire des recherches sur les polluants pharmaceutiques persistants, en particulier leurs conséquences sur l'environnement, et que le PNUE était prêt à travailler avec d'autres organisations de l'IOMC et les parties prenantes de l'Approche stratégique pour s'attaquer au problème.

84. Un représentant, observant que les polluants pharmaceutiques persistants incluaient des perturbateurs endocriniens, a déclaré que les mesures à prendre pour lutter contre ces polluants devaient porter en priorité sur des paramètres sensibles, tenir systématiquement compte des effets potentiels de très petites quantités de polluants et de leur capacité à agir en synergie avec des perturbateurs endocriniens provenant d'autres sources, y compris des produits chimiques non persistants, et étudier leurs effets transgénérationnels potentiels à long terme. Au nombre des activités concernant les perturbateurs endocriniens qui étaient adaptées à ces polluants se trouvaient la sensibilisation des professionnels de la santé et des groupes vulnérables, la surveillance et l'implication de spécialistes de l'endocrinologie dans les efforts visant à traiter les effets potentiels de tels polluants sur l'homme et les animaux sauvages.

85. Un représentant de l'industrie pharmaceutique a déclaré que celle-ci adhérait aux pratiques écologiquement rationnelles et à l'Approche stratégique. Cet engagement était notamment illustré à travers l'exposé fait par l'industrie à l'occasion d'un atelier organisé en 2014 par le Ministère fédéral allemand de l'environnement sur la gestion responsable en matière de pharmaco-économie (initiative EPS), une approche en cours d'élaboration dans le but de mieux comprendre et gérer le devenir des résidus pharmaceutiques dans l'environnement. Cette initiative encourageait le partage des connaissances et l'éducation en matière d'utilisation et d'élimination adéquates des produits pharmaceutiques, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels l'impact pourrait être le plus grand, notamment la gestion des effluents pharmaceutiques; elle reposait sur les principes bien connus de la gestion avisée des produits et s'appuyait sur l'idée selon laquelle tous ceux qui bénéficiaient de l'utilisation des produits tout au long de leur cycle de vie partageaient la responsabilité d'assurer leur gestion écologiquement rationnelle. Selon l'industrie, les travaux sur les polluants pharmaceutiques persistants devaient essentiellement porter sur l'échange d'informations et la coordination d'activités, les connaissances acquises étant appliquées de manière progressive en se fondant sur les risques afin d'éviter la mise au point prématurée de solutions proposées avant d'avoir pu cerner les risques sous-jacents liés à ces solutions. L'objectif de bonnes pratiques de fabrication était d'abord et avant tout d'assurer la disponibilité de médicaments sûrs et de haute qualité pour les patients, et cet objectif risquait d'être compromis en ajoutant une composante environnementale aux bonnes pratiques de fabrication. Pour conclure, il a relevé que l'industrie se félicitait de l'occasion ainsi donnée d'apporter sa contribution à tout groupe de contact qui pourrait être constitué et de participer aux mesures de suivi découlant de la session en cours.

86. Un représentant s'est demandé s'il était acceptable d'échanger des informations par l'intermédiaire du centre d'échange du secrétariat.

87. À l'issue du débat, le Président a fait observer que l'on s'accordait à reconnaître que les polluants pharmaceutiques persistants devaient être considérés comme une nouvelle question de politique générale dans le cadre de l'Approche stratégique. La Conférence a ensuite décidé de constituer un groupe de contact présidé par Mme Cheryl Beillard (Canada) et Mme Silvija Kalnins (Lettonie) sur les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation. Le groupe était chargé de convenir d'une action menée en collaboration concernant les polluants pharmaceutiques persistants, en se servant du projet de résolution figurant dans le document SAICM/ICCM.4/7 comme point de départ.

88. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a convenu de considérer les polluants pharmaceutiques persistants comme une nouvelle question de politique générale et a adopté la

résolution IV/2 sur les nouvelles questions de politique générale, y compris les polluants pharmaceutiques persistants (voir annexe I).

2. Proposition visant à considérer les pesticides hautement dangereux comme un sujet de préoccupation

89. Le représentant du secrétariat a présenté une proposition élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE et l'OMS sur la voie à suivre pour les pesticides hautement dangereux (SAICM/ICCM.4/8), des documents d'information connexes (SAICM/ICCM.4/INF/29 et INF/32) et deux documents de séance sur les pesticides hautement dangereux.

90. Présentant la proposition de la FAO, du PNUE et de l'OMS, qui avait été établie comme suite à la demande faite par le Groupe de travail à composition non limitée à sa deuxième réunion, le représentant de la FAO a indiqué que celle-ci reconnaissait le besoin d'une action concertée sur les pesticides hautement dangereux et proposait d'aligner les activités sur les directives en cours d'élaboration par un groupe d'experts de la FAO-OMS qui préconisaient une approche en trois étapes. Ces étapes étaient l'identification des pesticides hautement dangereux, l'évaluation du besoin de ces pesticides et de leurs risques et la détermination de mesures adéquates d'atténuation des risques, allant de l'interdiction à des modifications de leur utilisation. Le processus impliquait des analyses au cas par cas, vu que les besoins et les risques variaient en fonction du produit, de son indication, de ses conditions d'utilisation et de la disponibilité de produits de remplacement, mais les produits de remplacement les plus viables devraient être choisis conformément à des approches de gestion intégrée des nuisibles et vecteurs.

91. Présentant un document de séance contenant un projet de résolution relatif aux pesticides hautement dangereux coparrainé par son gouvernement et plusieurs autres gouvernements et organisations non gouvernementales, le représentant du Yémen, faisant observer que la proposition reflétait les préoccupations des régions de l'Approche stratégique concernant les pesticides hautement dangereux, a demandé à la Conférence d'approuver la mise en place d'une alliance mondiale pour l'élimination progressive de ces pesticides; il a invité les parties prenantes à devenir membres de l'alliance et, le cas échéant, à fournir des ressources financières, humaines ou en nature pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités; il a demandé à l'alliance mondiale d'adopter son mandat, qui devrait se donner pour objectif général d'éliminer progressivement la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de pesticides hautement dangereux, en portant une attention particulière à ceux qui présentent des dangers dans les conditions d'utilisation normales rencontrées dans les pays à faible ou à moyen revenu.

92. La représentante du Réseau d'action sur les pesticides, s'exprimant en tant que co-auteur du projet de résolution, a déclaré que la résolution, recommandée par le Conseil de la FAO en 2006, cherchait à répondre au besoin urgent d'actions visant à éliminer progressivement les pesticides hautement dangereux, et donc à régler le problème déjà ancien d'empoisonnement des agriculteurs suite à l'utilisation continue de telles substances. Il avait été amplement démontré que des produits de remplacement plus sûrs pourraient améliorer la sécurité alimentaire, accroître les revenus des agriculteurs et leur résilience face aux changements climatiques; l'Approche stratégique pourrait jouer un rôle majeur de coordination de l'action en faveur du passage des agriculteurs et des pays vers de tels produits de remplacement.

93. Le représentant de CropLife International a exprimé son soutien à la proposition de la FAO, du PNUE et de l'OMS, mais a déclaré qu'il était indispensable que les efforts visant à gérer les pesticides hautement dangereux s'appuient sur des approches axées sur les risques, afin que les gouvernements aient la possibilité de prendre leurs propres décisions. Il a ensuite présenté un document de séance contenant une note d'information de CropLife International sur les pesticides hautement dangereux, qui décrivait les activités menées par l'industrie phytosanitaire pour atténuer les risques présentés par les pesticides hautement dangereux, notamment le retrait volontaire de produits particuliers suite à des évaluations des risques; il a fait observer qu'une alliance mondiale pour éliminer les pesticides hautement dangereux ferait double emploi avec les activités en cours et prévues sans ajouter de la valeur, ce qui priverait inutilement la FAO d'une partie de ses ressources et limiterait les choix des gouvernements et des agriculteurs en matière de lutte contre les nuisibles et les maladies.

94. Plusieurs représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont appuyé la proposition soumise par la FAO, le PNUE et l'OMS et déclaré que les activités menées dans le cadre de la stratégie proposée devraient s'attacher à renforcer l'aptitude des pays à gérer les risques liés aux pesticides hautement dangereux, notamment par la formation et la sensibilisation des principales parties prenantes comme, par exemple, les agriculteurs et autres utilisateurs de pesticides, l'amélioration des capacités d'analyse des laboratoires nationaux, la promotion de la gestion intégrée

des nuisibles et vecteurs, l'amélioration de l'homologation et des contrôles réglementaires des pesticides, le renforcement de la coopération transfrontalière et des contrôles aux frontières afin de mieux gérer le commerce des produits dangereux et la promotion de l'emploi de produits de remplacement sûrs comme les biopesticides. Deux représentants ont ajouté qu'il était important d'assurer la coordination entre les organisations et d'autres parties prenantes travaillant sur la question pour éviter les doubles emplois.

95. Une représentante a exprimé son appui au projet de résolution présenté par le Yémen, au nom d'un groupe de pays et d'organisations non gouvernementales, signalant que les femmes et les enfants employés comme travailleurs agricoles étaient des groupes particulièrement vulnérables qui tireraient avantage d'une élimination progressive des pesticides hautement dangereux. Une action coordonnée au niveau international était, selon elle, nécessaire pour suivre les progrès et s'assurer qu'une telle élimination était effectivement réalisée, de même que des travaux supplémentaires des organismes des Nations Unies pour promouvoir l'agroécologie et l'adoption de mesures d'aide aux travailleurs de l'industrie chimique dont les moyens de subsistance pourraient être affectés par l'élimination envisagée.

96. Un représentant s'est déclaré favorable à la proposition de créer une alliance mondiale concernant les pesticides hautement dangereux, citant en exemple l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb. Un autre représentant estimait que l'alliance mondiale envisagée pourrait offrir un cadre pour une coopération mutuellement bénéfique et un échange d'informations et de meilleures pratiques, et il a ajouté que s'agissant des pesticides hautement dangereux, des efforts devraient être faits pour réduire au minimum toute possible perturbation des moyens de subsistance des agriculteurs ainsi que du bien-être des collectivités.

97. Une autre représentante a souligné qu'il était utile de favoriser l'échange des informations disponibles et des meilleures pratiques, mais la formule d'une alliance mondiale avait été examinée à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et n'avait pas été soutenue. Les travaux menés sur les pesticides hautement dangereux au titre de l'Approche stratégique devraient mettre l'accent sur l'autonomisation des pays et autres parties prenantes pour une meilleure gestion de ces substances, compatible avec les réalités et défis législatifs et réglementaires de chaque pays. Une stratégie de ce type devrait être souple et faire appel à un éventail d'outils qui pourraient être utilisés par les pays, qu'ils disposent ou non de cadres législatifs ou réglementaires s'agissant des pesticides hautement dangereux. Sa délégation n'était pas favorable à l'élaboration d'une liste de pesticides hautement dangereux et de pesticides potentiellement dangereux, et les démarches pour réglementer les pesticides hautement dangereux devraient refléter une approche fondée sur les risques.

98. Un représentant a affirmé qu'une assistance technique et un renforcement des capacités étaient nécessaires pour aider les pays à gérer les pesticides hautement dangereux, et que des efforts supplémentaires devraient être faits pour garantir la disponibilité de solutions de remplacement ayant fait leurs preuves sur les plans scientifique et technique, sans danger pour l'environnement, économiquement viables, disponibles sur le marché et applicables à des systèmes agricoles précis. Un autre représentant a déclaré que l'industrie des pesticides devrait assumer une plus grande responsabilité dans la réglementation de l'utilisation des pesticides dangereux et dans l'atténuation des risques, et que les milieux de la recherche devraient renforcer les capacités de recherche et la mise en commun d'informations sur les effets des pesticides hautement dangereux. Un autre représentant a relevé que les décisions concernant la réglementation des pesticides devraient être liées aux conditions effectives d'utilisation dans les différents pays, et que le droit souverain des pays à faire usage des preuves scientifiques en tenant compte des conditions locales devrait être respecté.

99. La Conférence a décidé que le groupe de contact créé pour examiner les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation examinerait de manière plus approfondie les pesticides hautement dangereux, dans le but d'élaborer un projet de résolution pour examen par la Conférence, en fondant ses travaux sur le projet de résolution du document SAICM/ICCM.4/8 et sur le projet de résolution figurant dans le document de séance présenté par le Yémen au nom d'un groupe de pays et d'organisations non gouvernementales.

100. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/3 sur les pesticides hautement dangereux (voir annexe I).

3. Nouvelles questions de politique générale existantes

101. Le représentant du secrétariat a présenté les documents relatifs à ce sous-point de l'ordre du jour, en rappelant que les nouvelles questions de politique générale actuellement à l'examen étaient les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, les

nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et les perturbateurs endocriniens. La Conférence a été invitée à passer en revue les progrès réalisés sur chacune de ces questions, à examiner pour chacune les plans proposés pour la suite des travaux et, en tant que de besoin, à suggérer des mesures de suivi précises dans une résolution à cet effet.

a) Peintures au plomb

102. À la demande du Président, la représentante de l'OMS, s'exprimant également au nom du PNUE, a rendu compte des progrès réalisés dans le domaine des peintures au plomb depuis la précédente session de la Conférence, et notamment des travaux de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb; elle a décrit les informations figurant dans un rapport établi par le PNUE et l'OMS (SAICM/ICCM.4/INF/14), ajoutant que le Groupe consultatif de l'Alliance venait de se mettre d'accord sur un plan d'action pour la période 2015-2016. Elle a également attiré l'attention sur un rapport faisant le point des mesures juridiquement contraignantes visant à restreindre l'utilisation des peintures au plomb (SAICM/ICCM.4/INF/25), qui fournissait des informations communiquées par 124 gouvernements sur l'état des réglementations nationales concernant les peintures au plomb. Sur les 124 gouvernements, 59 avaient signalé que leur pays avaient mis en place des restrictions juridiquement contraignantes sur l'utilisation des peintures au plomb, 65 avaient déclaré ne pas disposer de telles restrictions, et sur ces 65 gouvernements, 3 avaient indiqué que les peintures au plomb n'étaient plus disponibles dans leur pays; 18 avaient signalé que ces mesures étaient en cours d'élaboration; et 7 avaient signalé l'existence de normes volontaires dans leur pays. Les autres pays n'avaient pas encore communiqué les données nationales requises pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'instaurer des contrôles portant sur les peintures au plomb dans tous les pays d'ici à 2020. Décrivant les principaux faits nouveaux non mentionnés dans les documents, elle a mis l'accent sur la semaine d'action internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb (25-31 octobre 2015), coordonnée par l'OMS; la campagne du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, appuyée par le PNUE, qui avait pour but l'échantillonnage et l'analyse de la teneur en plomb des peintures décoratives commercialisées; et le récent lancement par l'Alliance mondiale d'un référentiel fondé sur Internet, destiné à aider les gouvernements à instaurer des cadres nationaux pour mettre en œuvre et faire respecter les contrôles portant sur les peintures au plomb. Les gouvernements et autres parties prenantes à l'Approche stratégique ont été invités à participer aux activités de l'Alliance mondiale, en vue notamment d'accélérer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

103. Au cours du débat qui a suivi, on s'est généralement félicité des rapports ainsi que des progrès réalisés grâce aux travaux de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb et de ses organisations chefs de file. Plusieurs représentants ont déclaré que l'Alliance jouait un rôle crucial dans la promotion de la sensibilisation, la formation, la recherche et la technologie et l'échange d'informations, et dans la promotion des évaluations relatives aux effets sur la santé et l'environnement. Certains représentants, dont un qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont vivement encouragé tous les pays et parties prenantes à se joindre à l'Alliance; un représentant a ajouté qu'il s'agissait d'une occasion de collaborer avec d'autres et d'accéder à des informations d'une importance cruciale pour les efforts nationaux en matière d'élimination.

104. Certains représentants, dont un qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont déclaré que des études avaient montré que l'absence de contrôles réglementaires strictement appliqués avait permis aux fabricants de continuer de commercialiser des peintures émail à forte teneur en plomb, et ce en dépit du fait que des solutions de remplacement viables étaient disponibles. Un représentant a félicité les pays qui avaient déjà adopté des mesures de contrôle de ce type et invité les autres à faire de même dès que possible, ajoutant que les mesures réglementaires devaient également cibler les fabricants et les commerçants. Plusieurs représentants ont mis en exergue les mesures prises dans leur pays pour éliminer le plomb dans les peintures à usage architectural, industriel et décoratif, notamment l'inscription des peintures au plomb dans la catégorie des substances dangereuses. Un représentant a observé que l'industrie appuyait l'élimination à l'échelle mondiale, d'ici à 2020, des nouvelles peintures décoratives contenant des additifs au plomb. Certains représentants ont affirmé que la position de l'industrie sur la question était le résultat d'une coopération multisectorielle et multipartite; un représentant a ajouté que les engagements volontaires pris par l'industrie avaient joué un rôle clef dans l'élimination de la peinture au plomb dans son pays.

105. Le représentant du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants a présenté un document de séance contenant un projet de résolution sur les peintures au plomb qui, notamment, saluait les progrès accomplis par l'Alliance mondiale; appuyait l'adoption d'ici à 2020, dans tous les pays, de lois, règlements, normes et procédures juridiquement contraignants pour contrôler la production, l'importation, la vente et l'utilisation des peintures au plomb, en tant qu'objectif de réduction des risques de l'Approche stratégique; et encourageait les correspondants

nationaux à lancer des débats multipartites au niveau des pays afin de promouvoir cet objectif, qui seraient sous-tendus par des mesures efficaces de suivi et de contrôle du respect des dispositions.

106. Deux représentants, dont l'un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, se sont déclarés favorables au projet de résolution; un autre l'a décrit comme un point de départ utile pour des discussions plus approfondies; et un quatrième représentant a proposé qu'il soit intégré au projet de résolution globale sur les nouvelles questions à l'examen.

107. La Conférence a décidé que le groupe de contact créé pour examiner les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation débattrait plus avant des peintures à base de plomb, dans le but d'élaborer un projet de résolution pour inclusion dans un projet de résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale pour examen par la Conférence, en fondant ses travaux sur le projet de résolution figurant dans le document de séance présenté par le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants. Le groupe examinerait aussi un document de séance présenté par le Canada, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Uruguay proposant des modifications au projet de résolution soumis par le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants.

108. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/2, une résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale, y compris les peintures au plomb (voir annexe D).

b) Substances chimiques incorporées dans les produits

109. Ouvrant le débat à la demande du Président, le représentant du PNUE a appelé l'attention des participants sur une proposition de programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits (voir SAICM/ICCM.4/10), qui avait été élaborée conformément à la résolution III/2 C en vue de faciliter l'accès de tous les groupes de parties prenantes aux informations utiles sur les substances chimiques incorporées dans les produits; ce programme était déjà mis en œuvre à titre expérimental dans le secteur du textile en Chine. Il a également rappelé le projet de résolution connexe figurant dans le même document ainsi que les orientations relatives à la mise en œuvre du programme contenues dans le document SAICM/ICCM.4/11, qui pouvaient être adaptées en fonction des modèles d'activité et des substances chimiques utilisés pour la production des différents secteurs. Selon lui, les deux documents avaient été établis grâce à d'importantes contributions des parties prenantes.

110. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont salué et approuvé les projets de programme et de directives établis par le PNUE qui, de l'avis d'un représentant, pourraient jouer un rôle déterminant en ce qu'ils aideraient les pays développés et les pays en développement à atteindre l'objectif fixé pour 2020 alors que le monde s'orientait vers une économie circulaire. Plusieurs représentants ont déclaré que la réussite du programme dépendrait de sa souplesse et de sa capacité d'adaptation intersectorielle, ainsi que de la capacité d'identifier d'autres initiatives de gestion de l'information et d'en tirer les enseignements. Un représentant a déclaré que le programme devrait être une initiative participative axée principalement sur les besoins des participants issus de pays en développement et que le principe d'inclusion pouvait être garanti en attribuant la gestion du programme à l'Approche stratégique. S'associant à un autre représentant, il a dit qu'il n'était pas nécessaire de créer un secrétariat distinct. Toutefois, un représentant a approuvé la proposition, estimant qu'il serait impératif d'assurer un appui financier aux fins de la mise en œuvre du programme dans les pays en développement et en transition. Un autre représentant a déclaré que la résolution devait insister sur le caractère inclusif du programme et préciser que le document d'orientation était un moyen et non une condition de participation au programme. Un autre représentant encore a déclaré que la résolution devait également indiquer que les personnes travaillant dans des installations de production, de recyclage et d'élimination étaient un groupe important de parties prenantes qui étaient touchées par les produits chimiques et qui avaient besoin que toutes les informations utiles sur ces produits leur soient communiquées, et qu'elle devait inviter instamment les pays à continuer d'adopter des lois sur le sujet et d'en assurer l'application, le suivi et le contrôle.

111. Plusieurs représentants se sont attardés sur la question de la communication d'informations, qui était selon eux l'un des principaux sujets de préoccupation, certains préconisant que les entreprises doivent identifier et communiquer des informations relatives aux substances chimiques incorporées dans leurs produits en fonction des caractéristiques de danger et un autre représentant ajoutant que les obligations en matière de communication en vigueur dans les pays en développement ne devaient pas être différentes de celles applicables dans les pays développés. Par ailleurs, un autre représentant a précisé que certaines informations couvertes par des droits de propriété devaient être protégées.

112. Plusieurs représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a affirmé que les orientations devraient sûrement être perfectionnés sur la base de l'expérience acquise; d'autres ont

donné des exemples d'initiatives en matière d'échange et d'entreposage d'informations qui étaient en cours d'élaboration dans leur pays. Un représentant a proposé que, dans la résolution qu'elle devait adopter, la Conférence prenne note du programme sans l'adopter. Plusieurs représentants ont déclaré qu'ils étaient prêts à examiner le projet de résolution plus avant au sein d'un groupe de contact.

113. La Conférence a décidé que le groupe de contact chargé d'examiner les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation examinerait plus avant la question des substances chimiques incorporées dans les produits, dans le but d'élaborer un projet de résolution pour inclusion dans un projet de résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale pour examen par la Conférence, en fondant ses travaux sur le projet de résolution figurant dans le document SAICM/ICCM.4/10.

114. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/2, une résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale, y compris les substances chimiques incorporées dans les produits (voir annexe I).

c) Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques

115. À la demande du Président, le représentant de l'ONUDI, s'exprimant au nom du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), a rappelé l'historique de l'inclusion des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques dans la liste des nouvelles questions de politique générale et fait rapport sur les progrès dans ce domaine, présentant les informations figurant dans un rapport de l'ONUDI (SAICM/ICCM.4/INF/18), qui contenait une proposition de plan de travail pour la période 2016-2020. En raison de la nature transversale de la question ainsi que des quantités énormes et croissantes des déchets d'équipements électriques et électroniques générés, il était important de traiter le problème de manière concertée, de nombreux instruments et organisations ayant ainsi joué un rôle dans l'élaboration et l'application de mesures visant à lutter contre le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment les conventions de Bâle, de Stockholm et de Minamata, et de nombreux organismes des Nations Unies, notamment le PNUE, dont la publication de 2015 intitulée « Global Waste Management Outlook » mentionnait les déchets d'équipements électriques et électroniques comme un défi mondial majeur.

116. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a décrit les activités de l'organisation concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques, indiquant que ces derniers ainsi que l'exposition à des substances dangereuses représentaient un des principaux domaines d'intervention de l'organisation. Le représentant des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a fait de même, faisant observer que les déchets d'équipements électriques et électroniques étaient une question particulièrement préoccupante pour la convention de Bâle, qui avait en mai 2015 adopté à titre provisoire un projet de directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'équipements électriques et électroniques usagés, en particulier en ce qui concerne la distinction entre déchets et non déchets au titre de la Convention de Bâle. En outre, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle avait, à sa douzième réunion, prolongé jusqu'en 2017 le mandat du Partenariat pour une action sur les équipements informatiques de la Convention.

117. Un représentant, s'exprimant au nom des États d'Afrique, a présenté un document de séance contenant un projet de résolution concernant les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, qui appelait l'ensemble des parties prenantes à prendre une série de mesures en vue de maximiser la réduction des risques en réduisant au minimum l'emploi de substances dangereuses dans les procédés de fabrication et d'accroître la sensibilisation. La question revêtait, selon lui, une importance cruciale pour l'Afrique, en raison de l'afflux important de déchets d'équipements électriques et électroniques vers le continent et des méthodes de recyclage rudimentaires utilisées, qui présentaient des risques pour la santé humaine et l'environnement. À l'heure actuelle, l'attention était centrée sur les problèmes en aval, mais une attention accrue devait être accordée à la réduction des risques au moyen d'activités parallèles en amont. Il a attiré l'attention sur le document SAICM/ICCM.4/INF/18, qui contenait des informations sur un certain nombre de lacunes et de défaillances, notamment dans les domaines de la législation, de la responsabilité élargie des producteurs, des programmes de reprise, de la conception et des achats écologiques, de la réduction au minimum de l'utilisation de substances dangereuses, de la protection des travailleurs et de la transparence.

118. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a appuyé le projet de résolution. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables à l'adoption d'une approche intégrée pour traiter les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques,

notamment dans le cadre de la section pertinente du Plan d'action mondial de l'Approche stratégique. Plusieurs représentants ont indiqué que les pays en développement et les pays à économie en transition avaient besoin d'une assistance technique et financière pour traiter la question complexe des déchets d'équipements électriques et électroniques. Un représentant a mentionné l'échange d'informations et des meilleures pratiques concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment par le biais de bases de données régionales, comme un moyen d'aider les pays à acquérir les connaissances essentielles et l'expertise nécessaire pour relever les défis posés par ces déchets. Certains représentants ont décrit des initiatives déjà entreprises dans leurs pays pour traiter les déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment par l'élaboration de politiques et de stratégies, la participation de l'industrie, la législation et la réglementation, et le renforcement des systèmes de gestion.

119. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est félicité de l'objectif figurant dans la proposition de plan de travail visant à mettre davantage l'accent sur des activités en amont, telles que la réduction de l'utilisation de substances dangereuses dans la production. Il a également souligné le lien étroit avec la proposition de programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits du PNUE, qui permettrait l'échange d'informations concernant la présence de substances chimiques dangereuses dans les équipements électroniques, et il a encouragé l'OMS à renforcer la participation du secteur de la santé afin de sensibiliser davantage au problème et de veiller à ce que des stratégies soient élaborées aux niveaux national et international dans le but d'éviter l'exposition des enfants aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

120. Un représentant a mentionné les problèmes spécifiques auxquels les petits États insulaires en développement étaient confrontés concernant l'élimination sans danger des déchets d'équipements électriques et électroniques dans la phase en aval du cycle de vie, demandant que la question soit incluse dans un projet de résolution sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

121. Un représentant a fait observer qu'étant donné le temps limité dont on disposait pour examiner la question à la session en cours, une solution envisageable était de soumettre la proposition de plan de travail élaborée par l'ONUDI et d'autres à l'ensemble des parties prenantes à l'Approche stratégique intéressées après la clôture de la réunion, pour révision, finalisation et mise en œuvre.

122. La Conférence a décidé que le groupe de contact créé pour examiner les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation examinerait plus avant la question des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, dans le but d'élaborer un projet de résolution pour inclusion dans un projet de résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale pour examen par la Conférence, en fondant ses travaux sur le projet de résolution figurant dans le document de séance soumis par les États d'Afrique.

123. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/2, une résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale, y compris les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (voir annexe I).

d) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

124. Présentant ce point à la demande du Président, le représentant de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a fait rapport sur les progrès concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, décrivant les informations contenues dans un rapport élaboré par l'UNITAR et l'OCDE (SAICM/ICCM.4/INF/19). Entre avril et septembre 2015, l'UNITAR, en collaboration avec l'OCDE et avec l'appui du Gouvernement suisse, avait coordonné trois ateliers régionaux sur la sécurité des nanotechnologies dans les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Asie et du Pacifique. L'UNITAR poursuivait également des projets nationaux en Arménie, en Jordanie et au Viet Nam. En outre, l'organisation avait entamé une nouvelle session de sa formation en ligne sur les nanotechnologies, et continuait de diffuser son document d'orientation sur l'élaboration de politiques et de programmes nationaux concernant les nanotechnologies, comme décrit dans le document SAICM/ICCM.4/INF/19.

125. Le représentant de la Thaïlande a présenté un document de séance contenant un projet de résolution sur la gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, soumis par les États d'Afrique, la Colombie, la Jordanie, la Suisse, la Thaïlande et le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants. Il a déclaré que des progrès avaient été accomplis concernant cette nouvelle question grâce à diverses activités entreprises depuis la deuxième session de la Conférence mais beaucoup restait encore à faire, et l'Approche stratégique était le forum idéal pour la poursuite des travaux concernant la gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés. Le projet de résolution contenait des

propositions liées à la sensibilisation, au partage des informations, aux activités intersessions, à l'élaboration de matériels d'orientation et de formation, et au financement. Le représentant du Centre pour le droit international de l'environnement, une organisation membre du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants figurant parmi les auteurs du projet de résolution, a indiqué que ce dernier proposait des moyens concrets d'intensifier les activités en s'appuyant sur des initiatives régionales récentes menées par des organismes chefs de file, de remédier aux manques de fonds et de fournir des orientations aux parties prenantes à l'Approche stratégique sur des approches techniques et juridiques permettant d'assurer le développement sûr et durable des nanotechnologies.

126. Une représentante a signalé que son pays avait accueilli en juin 2015 le premier atelier régional sur les nanotechnologies pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les participants à l'atelier avaient identifiés les principaux nanomatériaux utilisés dans la région et établi des priorités afin de prendre des mesures à leur égard. Il était nécessaire d'élargir les réseaux afin de renforcer la coopération entre les pays et de faire participer les milieux universitaires et autres parties prenantes dans l'acquisition de connaissances sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés.

127. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a souligné que les directives relatives à la protection des travailleurs, les travaux sur l'évaluation des risques et la classification des dangers, et les ateliers nationaux visant à sensibiliser et coordonner les parties prenantes décrits dans le rapport de l'UNITAR/OCDE étaient autant de contributions importantes pour assurer, au niveau mondial, la gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie. Il s'est déclaré favorable aux activités prévues pour les cinq prochaines années, priant instamment toutes les parties prenantes, en particulier l'industrie, de contribuer aux travaux et appelant à une collaboration étroite avec la proposition de programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits. Il a exprimé son soutien au projet de résolution présenté par la Thaïlande, avec certains amendements, mais proposé que ce dernier soit incorporé dans une résolution globale relative à l'ensemble des nouvelles questions de politique générale.

128. Une représentante a soutenu qu'afin d'éviter les doubles emplois et les divergences, l'OCDE devrait prendre l'initiative de guider les recommandations politiques et de faciliter le partage des informations concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés pour les décideurs et autres parties prenantes. Elle a relevé que l'industrie des produits chimiques reconnaissait qu'il était nécessaire de répondre aux préoccupations concernant les risques potentiels des nanomatériaux d'une manière transparente, ajoutant que les données disponibles avaient montré que les nanomatériaux pourraient être évalués par la même méthodologie que tout autre produit chimique, et que les structures réglementaires existantes pourraient être utilisées pour la surveillance des nanomatériaux. L'Approche stratégique pourrait jouer un rôle clé dans le partage des meilleures pratiques aux fins de la gestion sûre des nanotechnologies, qui était en passe d'apporter des avantages importants dans de nombreux domaines, notamment la protection de l'environnement.

129. Plusieurs représentants ont décrit les travaux qui avaient été entrepris dans leurs pays afin de renforcer les connaissances sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés et d'améliorer la gestion rationnelle de ceux-ci, notamment la mise en place d'un observatoire, d'un registre et d'une base de données nationaux ainsi que la création d'une direction nationale chargée de gérer les questions liées aux nanotechnologies et de promouvoir la recherche-développement.

130. Le représentant de l'Union internationale de chimie pure et appliquée a fait état d'un projet de l'Union concernant la spéciation chimique des nanoparticules anthropiques, qui visait à élaborer une méthode systématique qui fournirait des informations sur la toxicité, la biodisponibilité, et le devenir et la propagation dans l'environnement des nanoparticules.

131. Un représentant a déclaré que la question des nanotechnologies devait être traitée avec prudence et transparence, compte tenu du manque actuel de données sur les nanomatériaux qui pourraient être considérés comme dangereux ou concernant l'impact de la réglementation sur le marché mondial. Une analyse prudente devrait être réalisée sur l'impact possible de l'application des critères du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques à la classification des nanomatériaux, et des efforts devraient être faits pour assurer la participation active de tous les pays œuvrant dans le domaine des nanotechnologies.

132. Un représentant a affirmé que des efforts supplémentaires devraient être fournis pour répondre aux attentes et besoins des pays en développement et des pays à économie en transition et qu'il convenait de veiller à ce que les cadres réglementaires nationaux des différents pays soient respectés.

133. La Conférence a décidé que le groupe de contact créé pour examiner les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation examinerait plus avant la question des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, dans le but d'élaborer un projet de résolution

pour inclusion dans un projet de résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale pour examen par la Conférence, en fondant ses travaux sur le projet de résolution figurant dans le document de séance présenté par la Thaïlande.

134. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/2, une résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale, y compris les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés (voir annexe I).

e) Perturbateurs endocriniens

135. À la demande du Président, le représentant de l'OCDE a présenté un rapport sur les perturbateurs endocriniens établi par l'OCDE, le PNUE et l'OMS, avec les activités prévues jusqu'en 2020 (SAICM/ICCM.4/INF/20). Il a passé en revue certaines des activités décrites dans le rapport, notamment le travail effectué par l'OCDE pour élaborer ou actualiser des orientations, des outils et des méthodes pour évaluer et tester les perturbateurs endocriniens; par l'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens; la création d'un groupe consultatif sur l'exposition environnementale et l'effet des perturbateurs endocriniens et l'élaboration, par le PNUE, d'un projet pour renforcer la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens; et l'organisation d'une réunion d'experts afin de discuter des méthodologies utilisées pour évaluer les risques posés pour la santé par les perturbateurs endocriniens et la publication par l'OMS d'un rapport intitulé « Identification of Risks from Exposure to Endocrine Disrupting Chemicals at the Country Level ». Il a également appelé l'attention sur un rapport du PNUE et de l'OMS paru en 2012 sur l'état des connaissances scientifiques sur les perturbateurs endocriniens, intitulé « State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals » accompagné d'un résumé à l'intention des décideurs.

136. Un représentant parlant au nom du Bangladesh a ensuite présenté un projet de résolution sur les perturbateurs endocriniens figurant dans un document de séance soumis par un groupe de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Le projet de résolution proposée reflétait les préoccupations des régions de l'Approche stratégique et, entre autres, invitait le PNUE à dresser une liste des perturbateurs endocriniens et des perturbateurs endocriniens potentiels en se fondant sur le rapport sur l'état des connaissances scientifiques sur les perturbateurs endocriniens; à établir des rapports visant à aider les autorités chargées de la réglementation à identifier où l'on pourrait trouver ces perturbateurs, notamment dans des produits; et à effectuer des études de surveillance biologique des perturbateurs endocriniens dans les pays en développement et les pays à économie en transition dans quatre régions des Nations Unies. Le projet de résolution visait aussi à créer des synergies avec les travaux existants dans le cadre des conventions intéressant les produits chimiques.

137. De nombreux représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont remercié l'OCDE, le PNUE et l'OMS pour leurs travaux sur les perturbateurs endocriniens, notamment la publication du rapport de 2012 sur l'état des connaissances scientifiques sur les perturbateurs endocriniens qui, selon l'un d'entre eux, aiderait à éclairer la prise de décisions; et pour la création d'un groupe consultatif destiné à orienter les actions futures sur les perturbateurs endocriniens. Un autre représentant a fait observer que les discussions du groupe consultatif ne traitaient pas de manière équilibrée les avis scientifiques divergents et les résultats de recherche peu concluants; il a exprimé son souhait de voir le PNUE prendre les mesures nécessaires pour corriger de tels manquements.

138. De nombreux représentants ont approuvé les activités prévues par les trois organisations, notamment celles concernant l'élaboration de directives pour le test et l'évaluation des perturbateurs endocriniens qui, selon l'un d'entre eux, faciliteraient l'harmonisation des approches concernant les perturbateurs endocriniens d'un secteur et d'une région à l'autre, et les études sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens et les effets de ces derniers, ainsi que sur l'exposition environnementale évitable lors des premiers stades de la vie à de tels produits chimiques. Plusieurs représentants ont indiqué que du fait que les perturbateurs endocriniens impliquaient de nombreux secteurs, la coopération entre toutes les organisations de l'IOMC et d'autres parties prenantes était indispensable pour progresser. Un représentant a également demandé à ce que des efforts soient faits pour maximiser les synergies et garantir une utilisation plus efficace des ressources.

139. Un représentant, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a déclaré que les résolutions sur les perturbateurs endocriniens adoptés par trois régions de l'Approche stratégique montraient qu'il faudrait prendre des mesures supplémentaires pour établir et partager des informations sur les perturbateurs endocriniens, notamment par des activités de sensibilisation et la réalisation d'études de cas sur l'exposition de l'homme et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens. Il a indiqué que des études récentes soulignaient le coût élevé de l'inaction sur les perturbateurs endocriniens et des mesures visant à remédier aux effets négatifs de tels produits chimiques, en particulier sur les enfants.

140. Deux représentants ont souligné les efforts déployés dans leur pays en vue de faire face aux perturbateurs endocriniens qui, selon l'un des deux, incluaient l'élaboration de protocoles d'essai pour les poissons et les amphibiens publiés par l'OCDE qui seraient utilisés pour évaluer les produits chimiques et ouvriraient de nouvelles perspectives pour mieux comprendre les perturbateurs endocriniens.

141. Un représentant a fait remarquer que les perturbateurs endocriniens étaient très préoccupants en raison du risque particulier qu'ils présentaient pour le fœtus et le jeune enfant, de la relation non linéaire entre la dose et la réponse et des éléments de preuve indiquant qu'il n'existait pas de niveaux sûrs d'exposition pour certains perturbateurs endocriniens. De l'avis d'un autre représentant, il faudrait envisager des produits de remplacement plus sûrs pour les perturbateurs endocriniens dont la présence a été détectée dans les produits de consommation et dont les effets négatifs ont été établis. Un représentant a relevé qu'il importait de mener des recherches scientifiques supplémentaires sur les perturbateurs endocriniens avant de pouvoir agir, en particulier en Asie du Sud-Est, et de renforcer les capacités des pays en développement pour mener de telles recherches. Un autre représentant a indiqué que même si son pays était préoccupé par les éventuels effets des perturbateurs endocriniens sur l'environnement et la santé, toute décision prise par la Conférence devait respecter les accords multilatéraux de l'Organisation mondiale du commerce, précisant que l'interdiction des perturbateurs endocriniens en se fondant sur leur danger potentiel et non sur des éléments scientifiques solides irait à l'encontre de tels accords.

142. Plusieurs représentants ont appuyé le projet de résolution présenté par le Bangladesh au nom d'un groupe de pays et d'organisations non gouvernementales, qui, selon eux, aiderait les pays en développement à mieux cerner et traiter la question des perturbateurs endocriniens. Un représentant a déclaré que les autorités nationales pourraient tirer profit d'une liste de perturbateurs endocriniens, en particulier ceux qui se trouvaient dans les produits de consommation, des recherches fondées sur des preuves et de la diffusion d'informations sur les initiatives relatives aux perturbateurs endocriniens, en particulier celles concernant la réduction des risques et les produits de remplacement des perturbateurs endocriniens dans le secteur de la santé. Un autre représentant a suggéré de demander au PNUE d'établir une liste d'institutions travaillant dans la recherche en endocrinologie, en vue de créer une collaboration de longue durée sur les perturbateurs endocriniens et de permettre aux gouvernements d'inviter ces institutions à mener des recherches. Il a également suggéré que le PNUE soit invité à préparer un rapport d'activité sur les progrès réalisés dans la surveillance biologique des perturbateurs endocriniens.

143. Deux représentants estimaient que le projet de résolution tenait compte de l'état des connaissances scientifiques concernant les perturbateurs endocriniens. Déclarant que le coût de l'inaction pour ce qui est des perturbateurs endocriniens était estimé à 157 milliards d'euros par an en Europe uniquement, ils ont appelé l'attention sur une étude récente réalisée par la Société d'endocrinologie qui montrait, à partir d'éléments probants tirés de centaines d'études revues par les pairs, les effets néfastes des perturbateurs endocriniens sur la santé, notamment leur contribution dans le coût global des maladies chroniques, ainsi que sur une nouvelle déclaration scientifique sur les perturbateurs endocriniens publiée par la Société en 2015.

144. Un autre représentant a déclaré que les activités de l'Approche stratégique sur les perturbateurs endocriniens devraient se concentrer sur le partage d'informations et a préconisé l'adoption d'approches fondées sur le poids de la preuve, les risques et les observations factuelles pour l'identification et la gestion des risques posés par les perturbateurs endocriniens, à propos desquels on disposait de meilleures connaissances scientifiques grâce aux travaux de diverses parties prenantes. Il s'est prononcé contre l'élaboration de listes de perturbateurs endocriniens connus ou suspectés non fondées sur des éléments scientifiques clairs ou des examens des organismes de réglementation. Selon lui, l'industrie continuerait de se pencher sur les perturbateurs endocriniens, par le biais, notamment de sa participation au groupe consultatif du PNUE sur les perturbateurs endocriniens. Un autre représentant a précisé que les approches fondées sur le poids de la preuve et les risques étaient contraires au principe de précaution et aux approches fondées sur le danger, donnant à penser que les évaluations des risques réalisées par l'industrie n'étaient pas neutres et devaient faire l'objet d'un examen minutieux pour s'assurer qu'elles servaient les intérêts de la santé humaine et de l'environnement.

145. Le représentant du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, faisant remarquer que la Convention de Stockholm couvrait plusieurs perturbateurs endocriniens, notamment les PCB et le DDT, a déclaré que le Secrétariat saluait le travail sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre de l'Approche stratégique et continuerait à traiter les perturbateurs endocriniens avec la participation de toutes les parties prenantes.

146. La Conférence a convenu que le groupe de contact créé pour examiner les nouvelles questions de politique générales et autres sujets de préoccupation débattrait plus avant des perturbateurs endocriniens, dans le but d'élaborer un projet de résolution pour inclusion dans un projet de résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale pour examen par la Conférence, en se fondant sur le projet de résolution figurant dans le document de séance présenté par le Bangladesh.

147. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/2, une résolution globale sur les nouvelles questions de politique générale, y compris les perturbateurs endocriniens (voir annexe I).

4. Autres sujets de préoccupation : composés chimiques perfluorés

148. Le représentant du secrétariat a présenté une note du secrétariat sur les progrès accomplis s'agissant des nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (SAICM/ICCM.4/9), qui incluait une mise à jour sur les composés chimiques perfluorés, et un document d'information contenant une mise à jour concernant la gestion des composés chimiques perfluorés et le passage à des solutions de remplacement plus sûres, établi par l'OCDE et le PNUE (SAICM/ICCM.4/INF/21).

149. Le représentant de l'OCDE a ébauché les activités du Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés de l'OCDE et du PNUE décrites dans le document d'information, notamment l'élaboration d'un rapport de synthèse sur les composés chimiques perfluorés et la diffusion des résultats du rapport par le biais de quatre séminaires en ligne; une analyse des mesures de réduction des risques pour les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dont la production s'était pour beaucoup décalée du Japon, des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest vers les économies émergentes en Asie continentale, où des efforts devaient être fournis pour réduire cette production; et l'élaboration d'un plan de travail pour davantage faciliter l'échange d'informations sur les PFAS et appuyer la transition mondiale vers des solutions de remplacement plus sûres.

150. Plusieurs représentants se sont félicités des progrès accomplis par le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés de l'OCDE et du PNUE. Un représentant, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a déclaré que le travail du Groupe était d'une très grande importance, car les composés chimiques perfluorés étaient hautement persistants et n'étaient pas couverts par des accords multilatéraux, à l'exception d'un groupe de composés chimiques perfluorés inscrit à la Convention de Stockholm. Plusieurs représentants ont appuyé les efforts faits pour passer à des produits de remplacement plus sûrs, mais l'un d'entre eux a déclaré que les actions entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique devaient respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

151. En ce qui concerne le plan de travail proposé pour le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés, deux représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont préconisé de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des propriétés dangereuses des composés chimiques perfluorés à chaîne courte, qui selon l'un des deux, ne devraient pas être considérés comme des produits plus sûrs que les composés chimiques perfluorés à chaîne longue. Il a par ailleurs suggéré que le Groupe se concentre sur la faisabilité de l'utilisation de produits non fluorés pour remplacer les composés chimiques perfluorés et collabore avec l'industrie pour s'assurer que le secret commercial ne vienne pas entraver le droit du public à connaître la composition chimique des produits de consommation. Une représentante a estimé que le plan de travail du Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés devait être plus agressif de façon à favoriser la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, en particulier en ce qui concerne les composés chimiques perfluorés à chaîne courte, prévoir la fourniture d'une assistance aux pays dans les efforts qu'ils déploient en vue de trouver des produits de remplacement adaptés et prendre en compte la nécessité d'une plus grande transparence concernant les substances chimiques incorporées dans les produits tout au long de leur cycle de vie. Elle a aussi incité l'industrie à prendre des mesures proactives pour l'élimination de tous les PFC.

152. Le représentant de l'Union européenne a fait savoir que l'Union avait soumis en mai 2015 une proposition visant à inscrire l'acide pentadécafluorooctanoïque, ses sels et composés apparentés à l'Annexe A de la Convention de Stockholm. Il a également encouragé toutes les parties prenantes, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition ainsi que les parties prenantes de l'industrie à différentes étapes de la chaîne de valeur des composés chimiques perfluorés, à participer aux travaux du Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés.

153. Le représentant du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a déclaré que l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle étaient inscrits à l'Annexe B de la Convention de Stockholm, dans le cadre de laquelle le besoin continu de telles substances était évalué tous les quatre ans, en fonction, entre autres, de la disponibilité de produits de remplacement adéquats. Le Secrétariat a participé activement aux travaux du Groupe

mondial sur les composés chimiques perfluorés concernant l'échange d'informations sur les solutions de remplacement.

154. Le Président a remercié tous ceux qui ont pris la parole, reconnu l'importance des composés chimiques perfluorés dans le cadre de l'Approche stratégique et encouragé toutes les parties prenantes à prendre les mesures appropriées à tous les niveaux.

VI. Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 (point 6 de l'ordre du jour)

155. Présentant ce point, le Vice-Président³ a noté les liens entre l'Approche stratégique et les nouveaux objectifs de développement durable, qui seraient l'occasion de favoriser des approches et mesures concertées entre tous les secteurs et parties prenantes aux fins d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, conformément à la plateforme de l'Approche stratégique. Le représentant du secrétariat a rappelé que l'objectif consistant à faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à réduire au minimum les effets néfastes qu'ils pourraient avoir sur la santé humaine et l'environnement avait été adopté pour la première fois par les gouvernements lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002. L'objectif fixé pour 2020 avait ensuite été adopté en 2006 par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session en tant qu'objectif important de l'Approche stratégique. Sans diminuer l'importance de l'objectif fixé pour 2020, les gouvernements et autres parties prenantes ont par la suite reconnu, notamment dans la résolution 1/5 relative aux produits chimiques et aux déchets de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'importance persistante d'une gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020. À sa deuxième réunion, tenue en décembre 2014, le Groupe de travail à composition non limitée a décidé que le renforcement de la gestion des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 devrait figurer à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence. Il a également décidé que la résolution 1/5 pourrait servir de base aux futurs travaux dans ce domaine. Il a ensuite présenté les documents pertinents au titre de ce point de l'ordre du jour (SAICM/ICCM.4/13 et SAICM/ICCM.4/INF/22, INF/30 et INF/31).

156. Le représentant du Ghana a présenté un projet de résolution soumis par un groupe de pays, portant sur l'avenir de l'Approche stratégique au-delà de 2020, qui comportait un cadre pour l'évaluation de cette dernière. Ce projet proposait un plan de travail intersessions visant à définir des options pour la suite à donner à l'Approche stratégique, y compris une évaluation indépendante de l'Approche et la création d'un groupe de travail intersessions. Il demandait en outre au Groupe de travail à composition non limitée de se pencher, en 2018, sur les résultats de l'évaluation indépendante et les options proposées par le groupe de travail intersessions et de faire des propositions concernant l'avenir de l'Approche stratégique, pour examen par la Conférence à sa cinquième session, en 2020.

157. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont été nombreux à souligner qu'il importait de poursuivre les travaux actuellement menés dans le cadre de l'Approche stratégique au-delà de l'année 2020, plusieurs citant les orientations fournies par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans sa résolution 1/5 comme une bonne base de départ. Plusieurs représentants ont insisté sur l'utilité de l'Approche stratégique pour les pays en développement et les pays à économie en transition, vu les difficultés auxquelles se heurtaient ces pays pour maîtriser les sources de substances chimiques toxiques non couvertes par les conventions existantes, d'autant que la production et la consommation de produits chimiques y étaient en augmentation. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont souligné que tout futur cadre devait être établi sur la base d'un engagement volontaire ferme de l'ensemble des parties prenantes, l'un d'eux ajoutant qu'un tel engagement était vital pour faciliter l'appropriation du cadre pour l'après-2020.

158. La proposition tendant à effectuer une évaluation indépendante de l'Approche stratégique et à créer un groupe de travail intersessions à cet effet a recueilli l'assentiment général, un représentant ajoutant que des travaux intersessions seraient très utiles pour concevoir des mesures efficaces et continuer de publier des études, des orientations et des rapports d'activité en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Les représentants ont aussi dit que les travaux intersessions ainsi que tout futur cadre pour les travaux après 2020 devaient être ouverts et inclusifs, ciblés, d'un bon rapport coût-efficacité, multipartites et multisectoriels, et s'appuyer sur le document final du processus consultatif mené à l'initiative des pays concernant le renforcement de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets; le document sur les orientations

³ À la demande du Président, M. Lenev a présidé la séance qui s'est tenue dans l'après-midi du mardi 29 septembre.

générales et directives; et les objectifs de développement durable pertinents ainsi que les cibles connexes concernant les produits chimiques et les déchets. Selon un représentant, puisque l'Approche stratégique s'était concentrée jusqu'ici sur les activités habilitantes, l'accent après 2020 devait porter sur l'utilisation des capacités nouvellement acquises par les pays afin de réduire au minimum et, à terme, d'éliminer les sources d'exposition aux produits toxiques. Il a également été dit que les nouvelles questions de politique générale allaient devoir retenir l'attention après 2020, un représentant notant en particulier, dans ce contexte, l'importance de la sensibilisation, du renforcement des capacités, de l'échange d'informations et des droits des groupes marginalisés.

159. Une représentante a relevé que si l'Approche stratégique avait contribué pour beaucoup à une gestion rationnelle des produits chimiques, l'évaluation proposée et les travaux intersessions devaient guider toute décision concernant son avenir après 2020, plutôt que d'en préjuger. Elle a aussi indiqué que l'évaluation proposée devait porter sur la mise en œuvre de la Stratégie politique globale aux niveaux national et régional, en s'inspirant de la documentation existante, y compris de l'évaluation de l'impact du Programme de démarrage rapide. Un autre a fait observer que si le gouvernement qu'il représentait était favorable à l'évaluation périodique de l'Approche stratégique, il n'en craignait pas moins que la prolifération des évaluations et des nouvelles structures examinées à la session en cours ne détournent les ressources et l'attention de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Les décisions qui allaient être adoptées à la session en cours devaient, selon lui, établir un juste équilibre entre les travaux à effectuer d'ici 2020 et les futurs cadres destinés à assurer la sécurité chimique après 2020 en tenant compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

160. Un représentant a suggéré d'inclure dans le débat les indicateurs récemment mis au point pour mesurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et il a fait observer que la notion de chimie verte dans le contexte du développement durable pourrait intéresser les pays en développement. Plusieurs représentants ont préconisé l'utilisation de cibles mesurables, l'un d'eux ajoutant qu'elles devaient aussi être limitées dans le temps et compatibles avec les nouveaux objectifs de développement durable, et qu'il faudrait peut-être envisager de se fixer des objectifs de développement durable dans le domaine de la chimie. Un autre a ajouté que les futurs buts et activités en matière de gestion des produits chimiques devaient reposer sur des bases scientifiques et il a suggéré une mise en commun des expériences et des meilleures pratiques dans le domaine de la chimie verte; la priorité devait également être accordée à des approches réglementaires efficaces au niveau national.

161. Un représentant a proposé la tenue de deux réunions intersessions dos-à-dos avec les deuxième et troisième sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en 2016 et en 2018, respectivement, et suggéré que les textes issus de ces deux sessions soient soumis pour examen à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la cinquième session de la Conférence.

162. Selon une représentante, l'évaluation devait relever les lacunes, identifier les points forts et les points faibles; harmoniser les priorités en matière de santé et d'environnement; clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes au sein des principales organisations en vue d'améliorer l'efficacité et la cohérence de l'ensemble; recueillir des informations dans le cadre d'entrevues et d'études de cas; et apprécier le rapport coût-efficacité. Elle a proposé qu'une évaluation provisoire soit entreprise à l'appui d'une analyse à court terme des lacunes, des points forts et des points faibles, tandis qu'une évaluation complète serait entreprise parallèlement. Un représentant a fait observer que, pour être valable, l'évaluation exigerait la participation de l'ensemble des parties prenantes.

163. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont indiqué qu'un financement additionnel, le renforcement des capacités et le transfert de technologies étaient indispensables à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et à la prise de mesures au-delà de 2020 dans les pays en développement, l'un d'eux spécifiant qu'un financement devrait être disponible pour les projets de grande et moyenne envergures dans les villes comptant plus d'un million d'habitants, ainsi que pour le renforcement des capacités.

164. À l'issue du débat, la Conférence a convenu de créer un groupe de contact, présidé par M. David Kapindula (Zambie) et M. Niko Urho (Finlande), qui serait chargé d'établir un plan de travail intersession pour envisager la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020 et identifier les informations nécessaires à l'appui de ce processus. Il a également été convenu que ce groupe de contact établirait des liens avec les objectifs de développement durable, au besoin, et qu'il prendrait pour base de ses travaux le projet de résolution présenté par le Ghana au nom d'un groupe de pays ainsi que d'autres documents pertinents.

165. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/4 sur l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 (voir annexe I).

VII. Activités du secrétariat et budget (point 7 de l'ordre du jour)

A. Projet de budget du secrétariat

166. Présentant le point, le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le document SAICM/ICCM.4/14, qui rendait compte des activités menées par le secrétariat au cours de la période allant de janvier 2012 à juin 2015 et esquissait une liste des activités proposées pour la période 2016-2020, outre un projet de budget indicatif pour la période 2016-2018, en application de la résolution III/5, et pour la période 2019-2020, comme l'avait demandé le Bureau. Les projets de budget étaient fondés sur les fonctions devant être exercées par le secrétariat, tel que prévu au paragraphe 28 de la Stratégie politique globale et dans les résolutions pertinentes adoptées par la suite, et reposaient sur une croissance nominale nulle comparé au budget actuel. L'orateur a en outre appelé l'attention sur la dotation en personnel du secrétariat et les mesures d'appui préconisées dans la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative aux produits chimiques et aux déchets (voir SAICM/ICCM.4/INF/22) et a pris note avec satisfaction des contributions faites par les donateurs à l'appui de ces mesures.

167. Au cours du débat qui a suivi, des remerciements ont été adressés à toutes les parties prenantes qui avaient apporté des contributions financières et des contributions en nature à l'appui de l'Approche stratégique, ce qui démontrait que le plus grand nombre s'investissait dans l'Approche stratégique. Plusieurs représentants se sont engagés à continuer d'apporter leur appui. Un représentant a demandé des explications sur la façon dont les contributions fournies par l'industrie étaient utilisées, dans le souci d'éviter les chevauchements d'activités et d'accroître l'efficacité. Un représentant a fait observer que l'industrie contribuait à la gestion rationnelle des produits chimiques non seulement par le biais de contributions financières directes à l'Approche stratégique, mais également par des impôts, redevances et autres mesures. Il s'est félicité des conclusions issues des consultations menées concernant les options de financement dans le domaine des produits chimiques et des déchets, ajoutant que les contributions destinées à promouvoir la fabrication, la manipulation et l'utilisation sans danger des produits chimiques pourraient sensiblement concourir au développement économique.

168. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays et rappelant que l'OMS avait choisi ces dernières années de ne pas financer un poste du secrétariat, a réitéré l'invitation adressée à l'OMS à la première session de la Conférence des Parties de jouer un rôle de chef de file en fournissant du personnel spécialisé, ce qui importait plus que jamais compte tenu du but associé aux nouveaux objectifs de développement durable tendant à réduire le nombre de décès et de maladies dus à la pollution. Se référant aux fonctions qu'il était proposé d'associer à un poste de l'OMS énoncées dans le tableau 6 du document SAICM/ICCM.4/14, le représentant de l'OMS a expliqué que l'organisation participait déjà énergiquement à l'établissement et au maintien d'un réseau de parties prenantes à l'Approche stratégique, en particulier dans le secteur de la santé, et à la promotion de l'implication du secteur de la santé à l'Approche stratégique, en menant les activités décrites dans plusieurs documents d'information de la session en cours, et qu'elle était mieux à même de le faire à partir du siège de l'OMS et des bureaux régionaux et de pays. L'OMS consacrait également des ressources considérables à l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes provenant du secteur de la santé, qui entrait dans son cœur de métier. L'établissement et le maintien de relations de travail avec les organisations participant à l'IOMC afin de tirer parti de leurs compétences sectorielles, en particulier de celles qui prenaient part à des activités concernant la santé, était déjà terminée étant donné que l'OMS était une organisation participant à l'IOMC. L'OMS était toutefois moins en mesure de contribuer à la fourniture d'un appui général au secrétariat de l'Approche stratégique et d'apporter son concours à l'élaboration des documents de séance, mais elle avait géré le processus d'établissement de rapports en ligne de l'Approche stratégique et continuerait de faire tout son possible, dans la limite de ses ressources, accueillant avec satisfaction toute aide que pourraient fournir les donateurs.

169. Un représentant s'est déclaré favorable à l'adoption d'un budget indicatif à croissance nominale nulle pour les deux périodes et un autre, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a approuvé le projet de budget établi par le secrétariat qui devait faire l'objet d'un nouveau débat, au cours duquel seraient examinées les ressources nécessaires aux fins des activités relatives aux orientations générales et aux directives et des activités devant être menées au-delà de 2020. Il a dit appuyer le rétablissement du financement du poste proposé d'administrateur de programme chargé de la gestion des connaissances ainsi que le reclassement d'un poste d'administrateur de programme du

secrétariat de la classe P-2 à P-3 compte tenu du besoin énorme en capacités d'analyse des politiques au sein du secrétariat. Il a également estimé que la résolution sur le budget devait indiquer les chiffres et les tableaux d'effectifs arrêtés.

170. Un autre représentant s'est déclaré préoccupé par le fait que les dotations en effectifs au secrétariat étaient inférieures à celles autorisées dans le budget indicatif, compte tenu en particulier de la contribution essentielle apportée par l'Approche stratégique au programme relatif aux produits chimiques et aux déchets avant 2020. Une représentante a demandé des renseignements sur les fonctions de certains membres du personnel du secrétariat, notamment le poste proposé d'administrateur de programme chargé de la gestion des connaissances, et sur les travaux qu'il est proposé de confier aux consultants. Elle a ajouté que les activités ne devaient pas se limiter à celles destinées à faire participer davantage l'industrie. Un représentant a demandé un complément d'information sur les reclassements et les réductions proposés en ce qui concerne certains postes, ajoutant qu'un rapport sur le budget provisoire devrait être présenté au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion et que ce dernier devrait être chargé d'approuver tout ajustement budgétaire nécessaire avant la cinquième session de la Conférence.

171. À l'issue du débat, la Conférence a décidé de créer un groupe de contact, coprésidé par M. Mitsugu Saito (Japon) et Mme Roxanne Blesam (Palaos), qui serait chargé d'arrêter un projet de programme de travail et de budget pour le secrétariat de l'Approche stratégique pour les périodes 2016-2018 et 2019-2020.

172. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/5 sur les activités du secrétariat et le budget (voir annexe I).

B. Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide

173. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le document SAICM/ICCM.4/14, qui contenait la proposition du secrétariat concernant la clôture complète et définitive du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide le 31 juillet 2019.

174. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est félicité que le Programme de démarrage rapide ait rempli son objectif consistant à lancer la mise en œuvre de l'Approche stratégique. L'appui devait être orienté non plus vers le renforcement institutionnel mais vers la mise en œuvre concertée de l'Approche stratégique et des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata. L'orateur s'est donc dit très favorable au Programme spécial de renforcement des institutions nationales pour la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique, faisant observer que la société civile pouvait participer aux projets relevant du Programme spécial. Il a également proposé que la décision concernant la date de clôture définitive du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide soit déléguée au Conseil exécutif du Programme, de sorte que cette décision puisse être prise à la lumière des informations les plus fraîches. Une autre représentante a précisé que son pays pourrait appuyer la date de clôture définitive du Fonds d'affectation spéciale proposée par le secrétariat, à savoir le 31 juillet 2019, à condition qu'il ne soit pas possible de le faire à une date antérieure.

175. Le représentant de l'Inde a présenté un projet de résolution sur la création d'un solide mécanisme de financement pour la réalisation des objectifs énoncés dans l'Approche stratégique.

176. La Conférence a décidé que la proposition relative à la date de clôture définitive du Fonds d'affectation spéciale devait être examinée par le groupe de contact chargé d'arrêter un projet de programme de travail et de budget et que le projet de résolution présenté par l'Inde devait être examiné par le groupe de contact sur les orientations générales et les directives.

177. À l'issue des travaux du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution IV/5 sur les activités du secrétariat et le budget (voir annexe I).

VIII Date et lieu de la cinquième session de la Conférence (point 8 de l'ordre du jour)

178. Présentant ce point, le Président a rappelé que, conformément au paragraphe 25 de la Stratégie politique globale, la cinquième session de la Conférence devait avoir lieu en 2020 et, selon que de besoin, juste avant ou après les réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales concernées. Il a affirmé que la Conférence pourrait souhaiter inviter les gouvernements à se proposer pour accueillir sa cinquième session et solliciter les organes intergouvernementaux concernés souhaitant organiser une réunion en marge de cette session à le faire

savoir avant le 1^{er} janvier 2019. Elle pourrait également souhaiter autoriser le Bureau à décider de la date et du lieu de la cinquième session. Dans l'intervalle, le secrétariat avait provisoirement prévu que la session se tienne au Centre international de conférences de Genève du 23 au 27 mars 2020, sous réserve de tout changement au cas où une offre intéressante d'accueillir la session serait reçue.

179. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que tout lieu susceptible d'accueillir la cinquième session de la Conférence serait examiné, pour autant qu'il n'ait pas d'incidences budgétaires inacceptables. Il a proposé que la session soit tenue dans la mesure du possible immédiatement avant ou après la session de l'Assemblée mondiale de la Santé.

IX. Segment de haut niveau

180. Comme mentionné plus haut dans la section II C relative à l'organisation des travaux, un segment de haut niveau s'est tenu dans l'après-midi du jeudi 1^{er} octobre et la matinée du vendredi 2 octobre 2015, dans le but d'inciter à une participation et un engagement plus importants dans le cadre de l'Approche stratégique, compte tenu de la nécessité d'une gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020 et, en particulier, de ses liens avec les objectifs de développement durable ainsi que des possibilités offertes par la mise en œuvre de ces derniers et de l'urgence d'agir immédiatement pour des raisons écologiques, sanitaires et économiques.

181. Le segment de haut niveau a été ouvert par M. Timothy Kasten, Directeur adjoint de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE, qui a fait office de maître de cérémonie. Après des remarques liminaires de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui ont été lues en son nom par M. Kasten⁴, et de M. Richard Lesiyampe, Président de la Conférence, Mme Victoria Tauli Corpuz, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et M. Michel Giannuzzi, Directeur général de Tarkett, une entreprise de fabrication de revêtements de sols et de terrains de sport, ont prononcé des discours d'orientation.

182. Les discours d'orientation ont été suivis de trois tables rondes interactives simultanées tenues sous la direction d'un modérateur, qui portaient sur la collaboration multisectorielle en vue d'une gestion plus efficace des produits chimiques; la collaboration multipartites en vue d'un développement durable; et le modèle de l'Approche stratégique dans la pratique. Chaque table ronde a comporté des déclarations liminaires par les membres du groupe de discussion, un échange de vue entre ces derniers et l'animateur, des débats interactifs avec les participants, des messages à retenir et des remarques de clôture par l'animateur.

183. Les animateurs des trois tables rondes interactives étaient respectivement M. Rolph Payet, Secrétaire exécutif du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm; Mme Sally Fegan-Wyles, ancienne Directrice exécutive de l'Institut des Nations Unies pour la recherche et la formation; et Mme Maria Neira, Directrice du Département de la santé publique, de l'environnement et des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé. Les participants à la première table ronde rassemblaient M. Robert Pickersgill, Ministre jamaïcain de l'eau, des terres, de l'environnement et du changement climatique; Mme Leticia Carvahlo, Directrice au sein du Ministère brésilien de l'environnement; M. Howard Minigh, Président et Directeur général de CropLife International; M. Leonardo Trasande, Professeur associé au Département de pédiatrie, de médecine environnementale et de santé des populations de la New York University School of Medicine; et Mme Génon Jensen, Directrice exécutive de l'Alliance pour la santé et l'environnement. Les participants à la deuxième table ronde rassemblaient M. Lesiyampe, en sa qualité de Secrétaire d'État principal au Ministère de l'environnement, des ressources en eau et des ressources naturelles du Kenya; Mme Gunvor Ericson, Secrétaire d'État au Ministère suédois de l'environnement; M. Daniel Calleja, Directeur général de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne; et M. Hubert Mandery, Directeur général du Conseil européen de l'industrie chimique. Les participants à la troisième table ronde rassemblaient Mme Barbara Hendricks, Ministre allemande de l'environnement; Mme Christine Dawson, Sous-secrétaire d'État adjoint par intérim pour l'environnement au Département d'État américain; M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement; M. Fleetwood Grobler, Vice-Président exécutif, Sasol; Mme Susan Wilburn, Directrice en charge du développement durable, Health Care without Harm; et M. Tadesse Amera, IPEN/Pesticide Action Nexus Association, Éthiopie.

184. Le segment de haut niveau s'est poursuivi le vendredi matin par un discours d'orientation de M. Boyan Slat, Directeur général de l'organisation Ocean Cleanup, une initiative lancée en vue de débarrasser les océans des débris marins; des résumés des tables rondes interactives de la veille présentés par leurs animateurs; et la tenue d'un groupe de discussion sous la direction d'un animateur.

⁴ Voir l'annexe II au présent rapport.

À l'issue du groupe de discussion plénier, les ministres et autres représentants de haut niveau ont eu l'occasion de prononcer des déclarations, après quoi le Président a prononcé la clôture du segment de haut niveau.

A. Ouverture du segment de haut niveau et discours d'orientation

185. Dans ses remarques liminaires pour le segment de haut niveau, le Président a relevé que la croissance de l'Approche stratégique au cours de ses dix ans d'existence était encourageante et que l'on avait mis en place les moyens nécessaires pour mener une action commune en vue de trouver et mettre en œuvre des solutions aux nombreux problèmes actuels. Le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique avait appuyé des projets dans plus de 100 pays en développement et pays à économie en transition et l'Approche stratégique avait favorisé l'établissement de réseaux et la coopération entre les secteurs et les parties prenantes aussi nombreux que très divers. Le travail qu'il restait à accomplir d'ici à 2020 paraissait d'autant plus monumental au vu des 17 nouveaux objectifs de développement durable qui couvraient des domaines d'importance cruciale tels que la santé humaine, l'alimentation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, car si l'on n'assurait pas une gestion rationnelle des produits chimiques, la réalisation de ces objectifs et, de fait, la vie elle-même étaient compromises.

186. Unique en son genre, l'Approche stratégique établissait des liens entre les secteurs et parties prenantes et s'appliquait à l'ensemble des produits agricoles et industriels tout au long de la durée de leur cycle de vie. La quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en particulier son segment de haut niveau, offrait ainsi une occasion fort opportune d'échanger des données d'expérience, de mettre en commun les enseignements tirés, d'examiner les initiatives entreprises et de lancer des partenariats sur un pied d'égalité au service d'une cause commune. Elle donnait également l'occasion de renouveler l'engagement en faveur de l'utilisation sans danger des produits chimiques dans l'avenir pour protéger la santé, l'environnement et la croissance économique par le biais du renforcement de l'Approche stratégique.

187. La production et l'utilisation de produits chimiques augmentaient le plus rapidement dans les pays en développement, ce qui posait des risques croissants et, malgré des progrès appréciables, des différences subsistaient entre les pays se trouvant à différents stades de développement. Le succès des efforts déployés dans le cadre de l'Approche stratégique en vue de s'attaquer aux questions de politique générale, aux nouvelles questions qui se posent et aux autres sujets de préoccupation et de prendre des mesures décisives pour guider la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020 dépendrait de la collaboration instaurée entre tous les secteurs et parties prenantes. Il appelait donc de ses vœux un regroupement et un élargissement des efforts communs dans la perspective de 2020. Il a ensuite déclaré le segment de haut niveau officiellement ouvert.

188. Dans son discours d'orientation, Mme Corpuz a exposé brièvement les diverses manières par lesquelles la pollution chimique résultant d'activités comme, par exemple, l'extraction minière, les essais nucléaires, l'exploitation forestière, l'agriculture industrielle et le déversement sauvage de matières dangereuses telles que les déchets d'équipements électriques et électroniques, portait atteinte aux droits individuels et collectifs des peuples autochtones, dont leur droit à la vie, à la santé et au développement, et menaçait leur survie même en tant que communautés particulières, du fait de la dégradation des écosystèmes sur leurs terres et territoires, auxquels ils étaient profondément attachés. Le droit des peuples autochtones à la préservation et à la protection de l'environnement et de la capacité de production de leurs terres et ressources était explicitement mentionné dans l'article 29 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui était particulièrement pertinente pour l'Approche stratégique.

189. Les peuples autochtones avaient leurs propres méthodes qui consistaient, par exemple, à éviter d'utiliser des produits chimiques et à se servir des connaissances traditionnelles pour remettre en état les sources d'eau et les terres contaminées ou pour fertiliser le sol sans le polluer. Toutefois, lorsque les origines de la pollution se trouvaient hors de leur contrôle, l'appui de la communauté internationale et une large collaboration entre les parties prenantes étaient nécessaires; en conséquence, elle s'est prononcée en faveur d'une plus grande participation des peuples autochtones à l'Approche stratégique, qui offrait un cadre inédit de collaboration entre tous les acteurs pour traiter de manière systématique des produits chimiques, y compris les substances ayant un impact mondial qui n'étaient pas couvertes par les conventions existantes.

190. Déclarant que le dialogue était le meilleur moyen de s'attaquer au problème des substances chimiques dangereuses, elle a encouragé les organisations de la société civile à collaborer étroitement avec les gouvernements et l'industrie pour faire en sorte que les communautés les plus vulnérables et marginalisées soient protégées contre les produits chimiques toxiques grâce, entre autres, à l'application du principe de précaution et de celui du pollueur payeur. Elle a également demandé aux

pays développés de fournir des contributions supplémentaires pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique à l'appui de ses objectifs.

191. Dans son discours d'orientation, M. Giannuzzi a fait valoir qu'il y avait de bons arguments en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques. Il était aujourd'hui passionnant d'être un chef d'entreprise étant donné que l'on pouvait faire preuve d'innovation et de créativité pour relever les défis majeurs. Un de ces défis était l'impact des produits sur la planète et sur la santé et le bien-être de la population, ce qui signifiait que la mise au point de produits chimiques sans danger figurait en haut de la liste des priorités des fabricants et était un grand sujet de préoccupation pour les consommateurs. Inquiet des incidences que les revêtements de sol en vinyle fabriqués par sa compagnie avaient sur l'environnement, il avait commencé à collaborer avec M. Michael Braungart, un pionnier du recyclage en circuit fermé et de la conception intégrant le recyclage, et avait mis au point des moyens permettant de réduire considérablement les émissions de composés organiques volatils des articles en chlorure de polyvinyle (PVC) produits par son entreprise et de se passer de phtalates pour les revêtements de sol en vinyle. Par ailleurs, dans l'esprit de l'innovation libre, la compagnie n'avait pas demandé à son fournisseur d'avoir l'exclusivité de ces méthodes, ce qui avait permis à d'autres fabricants de cesser, eux aussi, d'utiliser des phtalates et avait encouragé les distributeurs à enlever les articles contenant ces substances de leurs rayons. En 2013, sa société avait augmenté son implication dans l'économie circulaire en partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur et avait commencé à utiliser des déchets provenant d'autres secteurs de l'industrie comme matières premières.

192. Concernant les coûts et les avantages de l'écoconception, il a révélé qu'il y avait eu des surcoûts, par exemple lorsque la compagnie était passée à des solutions de remplacement des phtalates, mais que des économies avaient également été réalisées sur la consommation d'énergie et d'eau. Bien qu'ils ne soient pas financièrement quantifiables, l'engagement et la fierté des employés avaient également été rehaussés grâce, en partie, au fait que la compagnie leur avait clairement expliqué que sa stratégie en matière de durabilité serait de contribuer à atténuer les effets de la raréfaction des ressources, des changements climatiques et des problèmes d'urbanisation. La croissance de la population mondiale impliquait que l'économie de la planète ne pouvait pas continuer à croître sans de nouveaux moyens de réutiliser les ressources et de satisfaire les besoins de la population urbaine croissante. Les gouvernements et les organismes de réglementation étaient essentiels pour imposer des normes plus strictes en matière d'environnement et de santé, mais les dirigeants d'entreprise devaient aller plus loin, anticiper ces normes et proposer des solutions proactives. Par l'éco-innovation et la collaboration avec les fournisseurs, les clients et les employés, il était possible d'élaborer de nouveaux produits qui avaient un impact positif sur l'environnement et la santé humaine. Il a conclu en disant que les dirigeants d'entreprise devaient tirer parti de leurs capacités d'innovation pour faire en sorte qu'ils façonnent eux-mêmes leur avenir au lieu d'attendre que les organismes de réglementation leur dictent la forme que cet avenir devrait prendre.

193. Dans son discours d'orientation illustré par une présentation de diapositives, M. Slat a décrit la genèse des efforts déployés en vue de nettoyer les océans de la planète des déchets plastiques, dont d'énormes quantités étaient transportées par les courants océaniques vers des zones de concentration appelées « gyre », ainsi que les difficultés rencontrées. La pollution à grande échelle occasionnée par les déchets plastiques qui menaçait d'extinction de nombreuses espèces, entraînait des dommages économiques sans précédent et augmentait considérablement, par le biais de l'absorption, la concentration des produits chimiques toxiques, y compris dans la chaîne alimentaire humaine. Il a évoqué les longs barrages flottants qu'il avait conçus pour s'attaquer au problème : ancrés aux fonds marins et positionnés en forme de V, ils avaient permis d'attirer et de récupérer de vastes quantités de matières plastiques jonchant les océans qui pouvaient ensuite être extraites de l'eau pour être stockées et expédiées vers la terre pour être recyclées. Une étude de faisabilité réalisée par l'organisation qu'il avait créé, Ocean Cleanup, avait montré qu'une structure unique déployée sur plus de 100 kilomètres au cours de dix ans permettrait le nettoyage de la moitié du plus grand gyre connu sous le nom de « Grande zone d'ordures du Pacifique », alors que le nettoyage de la même zone par des moyens classiques prendrait approximativement 39 000 années. En outre, les plastiques contenus dans les océans pouvaient être recyclés dans des produits de haute qualité.

194. La technique utilisée pour concrétiser son idée en l'espace de quatre ans était aujourd'hui en train d'être mise au point et affinée au moyen d'essais réalisés sur des maquettes. Le premier essai pilote, qui ferait intervenir la structure flottante la plus grande jamais déployée sur l'océan, devait avoir lieu en 2016 au large de l'île japonaise de Tushima, qui avait été choisie en raison du volume considérable d'ordures qui étaient régulièrement déversées sur cette côte. Le Gouvernement japonais prévoyait par ailleurs de transformer les matières plastiques récupérées en énergie capable d'alimenter en électricité toute l'île. La mission de recherche la plus grande jamais menée sur l'océan était également en train d'être montée sur le vortex de déchets du Pacifique Nord afin de collecter des données de mesure permettant d'obtenir des estimations plus fiables que celles actuellement

disponibles sur les quantités de plastiques contenues dans les océans, ces informations étant essentielles pour l'établissement des coûts. Il était possible de suivre les progrès de cette mission de recherche, dénommée « Mega Expedition », en visitant le site Internet de Ocean Cleanup.

B. Résumés des tables rondes interactives simultanées, établis par les animateurs

195. Résumant les discussions de la table ronde interactive sur la collaboration multisectorielle en vue d'une gestion plus efficace des produits chimiques, l'animateur de cette table ronde a indiqué que les intervenants avaient convenu qu'il était nécessaire d'impliquer de manière significative le secteur de la santé dans l'élaboration de politiques et programmes interinstitutions concernant la gestion des produits chimiques. Le premier message clé mis en évidence était que la collaboration, la coopération et la continuité étaient essentielles à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, en particulier en élargissant la participation d'autres secteurs et en veillant à l'établissement de liens plus étroits entre les secteurs. Le deuxième message était qu'il importait de resserrer la collaboration entre les acteurs œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'environnement en vue de réduire le risque élevé d'exposition aux produits chimiques dangereux dans les pays en développement ne disposant pas de moyens appropriés, où les risques environnementaux et les effets connexes sur la santé devraient, de l'avis des participants, être définis sous l'angle public. Le troisième message mettait l'accent sur les avantages socio-économiques d'une approche proactive de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets de la part tant des gouvernements que du secteur privé. Les intervenants ont recommandé l'adoption d'approches et de solutions novatrices dans des domaines tels que l'évaluation des risques sur la santé et le financement. Il a invité les participants au groupe de discussion plénier à faire part d'exemples éprouvés d'approches novatrices pour la collaboration dans le domaine de la gestion efficace des produits chimiques entre les différents secteurs.

196. Dans le résumé des discussions sur la table ronde interactive sur la collaboration multipartite en vue du développement durable présenté par l'animatrice de cette table ronde, cette dernière a fait observer que les exemples probants de partenariats et de plateformes de coopération aux niveaux régional et national cités durant les discussions avaient clairement démontré que la contribution de toutes les parties prenantes était indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable et l'objectif fixé pour 2020. De l'avis général, ces partenariats concouraient dans une large mesure à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et pourraient même permettre de surmonter les difficultés rencontrées, s'ils étaient davantage renforcés. Il a également été convenu que les partenaires pourraient, en recourant à l'économie circulaire, associer des cadres réglementaires propices et l'innovation dans la recherche-développement dans le domaine des produits chimiques avec une véritable participation de la société civile pour transformer les conflits d'intérêt potentiels en situations gagnant-gagnant, qui préconisaient un leadership éclairé et de la clairvoyance. Au nombre des questions soulevées figuraient le transfert des technologies vers des pays en développement; la nécessité de disposer de cadres réglementaires solides; la prévention des risques et une riposte rapide face aux risques; le partage des informations et des connaissances; la mise au point d'indicateurs de progrès appropriés; l'établissement de collectivités durables; et des processus de partenariat bien ancrés. Le message principal était que l'Approche stratégique constituait un cadre unique qui devrait continuer d'exister, et ses objectifs faisaient partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, voire au-delà.

197. S'agissant de la table ronde interactive sur le modèle de l'Approche stratégique dans la pratique, l'animateur de cette table ronde a relevé que les intervenants avaient fourni des exemples des principaux éléments ayant conduit au succès ainsi que des conditions favorisant l'établissement de partenariats efficaces pour atteindre l'objectif fixé pour 2020 et faire fond sur les succès obtenus jusqu'à présent. Au nombre de ces exemples figuraient la création d'une nouvelle plateforme pour la chimie durable, l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, et diverses initiatives concernant les systèmes de santé écologique, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les équipements électroniques en fin de vie et la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie impulsée par l'industrie. Les messages à retenir s'étaient concentrés sur le rôle joué par l'Approche stratégique pour ce qui est de regrouper les acteurs et les éléments nécessaires pour s'attaquer aux nouvelles questions de politique générale, entre autres, et de promouvoir des approches cohérentes et concertées pour la gestion des produits chimiques qui conduiraient à un modèle plus viable dans le domaine de la chimie. Le caractère volontaire et la souplesse de l'Approche stratégique ont également été soulignés, notamment dans le cadre de l'examen de ces questions et dans la promotion de partenariats plus novateurs. Il a également été souligné que la contribution apportée à la santé et au bien-être était étroitement liée à l'environnement et que le fait d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques constituait un investissement nécessaire pour la santé. Enfin, des

intervenants ont convenu qu'en dépit des résultats positifs obtenus jusqu'à présent, il était toujours possible d'améliorer l'Approche stratégique.

C. Table ronde en séance plénière

198. Le modérateur de la table ronde en séance plénière, Mr Christian Friis Bach, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, a présenté les membres du groupe de discussion : M. Carlos Salinas de Gortari, ancien Président du Mexique et Commissaire de la Commission mondiale sur la pollution, la santé et le développement; Mme Barbara Thompson, Ministre adjoint au Ministère de l'environnement d'Afrique du Sud; Mme Naoko Ishii, Administratrice et Présidente du Fonds mondial pour l'environnement (FEM); M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE; M. You Xiaoping, Président du Groupe Huaфон; M. Cal Dooley, Secrétaire général du Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques; et M. Manny Calonzo, Coprésident du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants.

199. Ouvrant la table ronde, le modérateur a insisté aussi bien sur les perspectives novatrices que sur les risques graves associés aux produits chimiques, déclarant que les parties prenantes à l'Approche stratégique étaient tout à fait à même de prendre les mesures qui s'imposaient pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques, notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre des instruments existants appropriés et sur les éléments pertinents des nouveaux objectifs de développement durable ambitieux. Il a ensuite demandé aux intervenants de s'exprimer à tour de rôle, sous l'angle de leur organisation, sur le thème « Une vision partagée pour la sécurité chimique dans le monde », en posant des questions spécifiques aux autres membres. Après une question posée par un participant, les intervenants ont défini les messages à retenir, après quoi le modérateur a prononcé les remarques finales.

200. Parlant de l'expérience du Mexique dans les efforts déployés pour assurer une gestion des produits chimiques, M. Salinas de Gortari a déclaré que le problème de la pollution mis en exergue plusieurs décennies auparavant au travers de dessins d'enfants montrant le ciel au-dessus de la ville de Mexico, avait poussé les autorités à prendre la décision de fermer une grande raffinerie de pétrole de la ville, ce qui avait eu pour effet d'améliorer l'état de l'environnement dans cette localité. Plus récemment, des initiatives avaient été entreprises en partenariat avec la société civile pour empêcher la contamination toxique et les problèmes de santé connexes au sein des communautés autochtones en encourageant l'utilisation de nouveaux vernis ne contenant pas de plomb dans la fabrication de poteries. Il s'agissait là, a-t-il dit, de deux exemples concrets illustrant comment il avait été possible d'éviter des tragédies en prenant des mesures décisives dans le domaine de la gestion des produits chimiques.

201. S'agissant de l'Approche stratégique et des efforts concertés déployés par le Gouvernement sud-africain dans le domaine de la gestion des produits chimiques, Mme Thompson a tout d'abord souligné combien il importait d'agir rapidement à l'échelon planétaire pour éviter les coûts élevés qui pourraient dans le cas contraire en résulter. La performance économique et le développement étaient compromis dans les pays où, entre autres, des ressources anormalement importantes étaient réaffectés dans le secteur de la santé pour lutter contre les effets des produits chimiques toxiques. Des efforts étaient donc nécessaires pour combler les fossés et les différences actuels entre les régions et pays, notamment par l'élaboration d'approches uniformes. L'allocation du financement de l'Approche stratégique pour promouvoir la gestion des produits chimiques serait avantageuse pour les pays en développement, tout comme la surveillance pour améliorer les choses et établir des profils de produits chimiques concernant les mouvements transfrontières de ces produits, les quantités en jeu, les utilisations de ces produits et les risques associés. En Afrique du Sud, la gestion des produits chimiques faisait intervenir de multiples parties prenantes et incluait l'investissement de l'industrie dans les projets gouvernementaux. Une grande attention était depuis quelque temps déjà également accordée à la protection de l'environnement et au recyclage, ce qui avait à son tour favorisé la création d'emplois. Une loi portant spécifiquement sur la gestion des produits chimiques était en cours de préparation et des actions de sensibilisation étaient entreprises pour que l'allocation de fonds à la gestion des produits chimiques soit considérée comme une question prioritaire.

202. Répondant à la question de savoir quelle était la position du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'agissant du financement de la gestion des produits chimiques et des déchets, Mme Ishii a déclaré que le Fonds recourait à une approche multipartites approfondie et globale qui s'intégrait dans le cadre de son portefeuille relatif aux produits chimiques et aux déchets, comme on avait pu le voir dans les travaux menés, entre autres, avec la Convention de Minamata sur le mercure, au titre d'un projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits entrepris en Chine et dans les initiatives en matière de chimie verte menées sur le terrain en Amérique latine, où l'appui

du secteur privé avait été essentiel. Au nombre des domaines d'intérêt actuels figuraient la mise en œuvre d'une consommation et d'une production durables en rendant plus écologique la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles; l'intégration de la gestion des déchets, y compris les déchets marins, dans les projets pour des villes durables; et le renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique en favorisant la qualité des sols par le biais de partenariats multipartites avec les producteurs de semences et d'engrais, entre autres. Le Fonds nourrissait de grandes attentes au sujet de ces partenariats.

203. Quant à la question de nouveaux engagements pour faire progresser l'Approche stratégique au-delà de 2020, M. Steiner a souligné que la communauté internationale était prête à considérablement changer les choses pour stopper des impacts tels que les décès dus au saturnisme résultant de la poursuite de la production et de la vente de carburants polluants, souvent en violation des principes constitutionnels. Les pays d'Afrique orientale avaient tiré parti de l'Approche stratégique en s'engageant de manière plus nette à éliminer les technologies polluantes, et ils devaient bénéficier d'un appui financier et technique. L'objectif fixé pour 2020 étant incorporé dans les nouveaux objectifs de développement durable, la communauté internationale pouvait voir grand et adopter une approche systématique. Il conviendrait d'accorder également un appui à des initiatives novatrices telles que Ocean Cleanup. L'industrie devait jouer un rôle central en mettant sa capacité d'innovation au service des efforts collectifs en vue de réinventer les marchés; les compagnies devaient se conformer de bonne grâce aux législations appropriées et des mécanismes pour faire pression sur les compagnies ne participant pas à ces efforts devaient être mis en place. L'Approche stratégique devrait demeurer le cadre permettant d'accélérer les progrès pour passer des projets pilotes à une action plus vaste afin de s'attaquer l'un après l'autre aux problèmes en s'appuyant sur des connaissances scientifiques pertinentes.

204. Concernant la question de l'appui de l'industrie aux fins d'une gestion rationnelles des produits chimiques dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, M. You a affirmé que les compagnies, qui non seulement participaient à l'Approche stratégique et en étaient bénéficiaires, avaient obligation de mettre l'accent sur leurs propres activités mais également d'œuvrer pour promouvoir un environnement sain en s'appuyant sur une gestion rationnelle des produits chimiques. Il continuerait quant à lui à faire preuve de l'engagement qui l'avait poussé à agir en soutenant huit projets de loi sur la question durant les huit années consécutives qu'il avait passé au sein du Congrès populaire national.

205. Répondant à la question de savoir comment le secteur des produits chimiques percevait ses responsabilités, M. Dooley a affirmé que ce secteur était fier de ce que les efforts faits pour traiter les questions liées à l'hygiène et à la sécurité de l'environnement au cours de la précédente décennie s'étaient soldés par une diminution considérable des taux d'accident et que les innovations et technologies de ce secteur étaient indissociables des capacités mises en place au niveau national pour atteindre les objectifs de développement durable. Le secteur des produits chimiques considérait avec sérieux l'obligation qu'il avait d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et voyait l'Approche stratégique comme une opportunité de s'acquitter de cette obligation. Le secteur avait défini la meilleure manière d'appliquer les principes sur lesquels se fondait l'Approche stratégique, en particulier celui prônant des efforts collectifs en vue de promouvoir des politiques efficaces, et il avait déjà contribué à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 en organisant des ateliers destinés à aider les pays en développement à adopter de meilleures pratiques pour leurs industries des produits chimiques naissantes. Toutefois, beaucoup restait à faire. Il prévoyait que l'on pourrait, après 2020, s'appuyer sur les réussites et les travaux menés avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales de défense de l'environnement et d'autres parties prenantes afin de mettre en place un cadre politique et réglementaire dans lequel inscrire une gestion rationnelle des produits chimiques axée sur les meilleures pratiques.

206. Répondant à la question de savoir si la société civile pourrait travailler avec l'industrie et recourir au modèle de l'Approche stratégique pour inciter à l'action, M. Calonzo a décrit comment un organisme de surveillance de l'environnement aux Philippines avait appliqué le modèle pour œuvrer de concert avec d'autres secteurs et avec le gouvernement, ce qui avait abouti à l'interdiction de plusieurs produits cosmétiques et de soin de la peau contenant des métaux lourds qui posaient un risque pour les femmes et d'autres groupes vulnérables. Il était indispensable de réduire les risques, et l'industrie devait jouer son rôle et supprimer les produits chimiques dangereux contenus dans les produits. La communauté de l'Approche stratégique devait faire porter l'accent sur des objectifs et mesures concrets et mesurables aux fins de lutter contre la production, la consommation et l'élimination non durables en répartissant les coûts de manière équitable entre les parties responsables et en faisant en sorte que les efforts soient soutenus par de nouvelles sources de financement. La société civile était acquise aux principes et objectifs énoncés dans l'Approche stratégique et continuerait de faciliter la mise en œuvre notamment par la sensibilisation et le plaidoyer, la réalisation

d'enquêtes sur le terrain et la production de données afin d'appuyer les réformes politiques et de mobiliser des ressources pour faire véritablement bouger les choses sur le terrain.

207. Prenant la parole, un représentant a soulevé la question de savoir comment l'Approche stratégique pouvait contribuer à une économie circulaire axée sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à la dissociation de la croissance économique de l'utilisation des ressources, ajoutant que l'élimination des substances chimiques dangereuses incorporées dans les produits était essentielle pour un recyclage de haute qualité.

208. Dans son message à retenir, M. Calonzo a indiqué que la société civile devait être impliquée dans un processus ouvert, inclusif et transparent pour que toutes les possibilités qu'offrait le modèle de l'Approche stratégique puissent se concrétiser; que les solutions élaborées sans la participation de la société civile laisseraient à désirer; et que la société civile était résolue à garantir les droits des peuples à la santé, à la justice et à la sécurité des produits chimiques dans l'avenir.

209. Dans son message à retenir, M. Dooley a relevé que le secteur des produits chimiques devait continuer à promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques et à tirer parti de la valeur ajoutée que pourrait offrir le processus collaboratif de l'Approche stratégique; que la modernisation du système de gestion des produits chimiques au niveau national permettait d'améliorer son efficacité tant dans les pays qu'à l'étranger, en exportant les meilleures pratiques. S'agissant de la question de l'économie circulaire, le secteur ne cesserait de progresser en envisageant le recyclage, la réutilisation et la récupération des déchets, y compris des détritrus marins.

210. Dans son message à retenir, M. You a souligné la nécessité d'une participation active de l'industrie à l'Approche stratégique, ajoutant que les compagnies devaient innover et apporter de nombreux changements dans leurs domaines respectifs, en créant de la valeur à partir des déchets. Elles devaient également éduquer la société civile et la population de manière générale de manière à gagner leur appui en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques, qui requièrait un engagement à l'égard de la responsabilité sociale pour construire une société meilleure.

211. M. Steiner a déclaré que l'on enregistrait déjà des signes selon lesquels l'économie circulaire devenait une réalité, comme l'illustrait la proposition faite par la Chine dans son prochain plan quinquennal de mobiliser 300 milliards chaque année pour le financement vert. La participation de l'industrie, en particulier de secteurs de produits chimiques omniprésents, était essentielle, tout comme l'élaboration d'orientations claires calquées sur le modèle des 10 principes pour une chimie viable, que l'Approche stratégique pourrait aider à formuler. S'agissant de son message à retenir, il a appelé à la fin du débat sur les peintures au plomb, déclarant qu'il était vraiment temps de prendre des mesures afin de les supprimer. Il était tout à fait possible de le faire, le seul obstacle étant, selon lui, l'opposition de ceux qui tiraient profit de cet état de fait, et l'Approche stratégique contribuerait à l'élimination des peintures au plomb par le biais de plusieurs campagnes de sensibilisation.

212. Dans son message à retenir, Mme Ishii a déclaré que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) entendait jouer un rôle de coordonnateur d'une approche multipartite en créant des réseaux qui pourraient bénéficier des efforts faits en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, et un rôle de catalyseur pour le financement et la conception de nouvelles idées, notamment celles concernant l'économie circulaire.

213. Dans son message, Mme Thompson a affirmé qu'il était temps de moins parler et d'agir davantage, que l'ensemble des parties prenantes devaient renforcer leur engagement à atteindre l'objectif fixé pour 2020 et que l'établissement de partenariats dynamiques était essentiel pour s'attaquer aux questions existantes et émergentes; il serait possible d'agir davantage en œuvrant de concert.

214. Clôturant la table ronde en plénière, le modérateur a noté l'engagement des intervenants en faveur du renforcement de l'action et d'une approche multipartite et a vivement prié la communauté de l'Approche stratégique d'élaborer une vision forte pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques après 2020 afin de fournir aux décideurs et au secteur privé, qui étaient tenus par la société civile de rendre des comptes, les orientations dont ils avaient tant besoin. Le Pape François avait, lors de son récent discours prononcé devant l'Assemblée générale, établi le bien fondé, sur le plan moral, qu'il y avait à agir.

D. Déclarations ministérielles et autres déclarations de haut niveau

215. Les ministres et autres représentants de haut niveau des pays ci-après ont prononcé des déclarations : Arménie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, République de Corée, Sénégal, Sierra Leone, Suède, Uruguay et Zambie.

216. Tous ceux qui ont pris la parole ont remercié le Gouvernement et le peuple suisses pour avoir accueilli la réunion en cours et pour leur hospitalité, le Secrétariat pour le succès de l'organisation et les arrangements logistiques qui avaient été pris, ainsi que les partenaires au développement et les donateurs pour leur coopération et leur assistance.

217. Plusieurs représentants ont mis en avant le rôle central joué par l'Approche stratégique à un moment où l'on prenait de plus en plus conscience de l'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et de la nécessité d'adopter une approche multisectorielle pour trouver des solutions aux défis complexes étroitement imbriqués. Plusieurs représentants ont indiqué que la session en cours se tenait à point nommé, étant donné l'adoption récente des objectifs de développement durable par l'Assemblée générale et la nécessité urgente de disposer d'une stratégie aussi bien pour atteindre l'objectif fixé pour 2020 que pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets par la suite. À cet égard, plusieurs représentants ont déclaré que l'Approche stratégique, notamment le Programme de démarrage rapide, le Plan d'action mondial et la Stratégie politique globale, avait contribué de manière significative aux efforts déployés au niveau mondial pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques. En outre, les orientations générales et directives adoptées à la session en cours seraient cruciales pour la prochaine étape du processus jusqu'en 2020 et au-delà. Un représentant a relevé que le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaissait qu'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets était un élément indispensable pour parvenir à un développement durable, accordait à l'Approche stratégique l'importance qu'elle méritait.

218. Plusieurs représentants se sont enorgueillis de la participation et de la contribution de leurs pays à l'Approche stratégique dans le cadre plus large de la gestion des produits chimiques au titre de divers accords multilatéraux sur l'environnement et d'accords relatifs aux produits chimiques et autres engagements. Plusieurs représentants ont souligné l'importance centrale de l'action multilatérale et de la collaboration dans la gestion des produits chimiques et des déchets ainsi que d'autres questions concernant la protection de la santé humaine et de l'environnement. Un représentant a affirmé que l'environnement était un aspect fondamental pour les gouvernements lorsqu'ils élaboraient leurs politiques, pour les entreprises lorsqu'elles formulaient leurs stratégies et pour les particuliers lorsqu'ils s'attelaient à leurs activités quotidiennes. Une approche équilibrée englobant à la fois la croissance économique et la préservation de l'environnement était essentielle pour maximiser la qualité de vie au profit des générations actuelles et futures. Plusieurs représentants ont appelé l'attention sur les principes et normes internationaux qui devraient, selon eux, être au cœur de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques concernant la gestion des produits chimiques et déchets, notamment le principe de précaution et le principe de responsabilités communes mais différenciées.

219. Un certain nombre de représentants ont indiqué que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets était une nécessité, appelant l'attention sur les conséquences néfastes qu'une mauvaise gestion de ces derniers présentait pour la santé humaine, l'environnement et l'économie, leurs effets étant le plus cruellement ressentis par les groupes et les populations vulnérables. Un représentant a souligné un certain nombre de difficultés auxquels son pays était en proie, qui étaient communes à nombre d'autres pays en développement, en vue de lutter contre ces effets néfastes, notamment l'insuffisance de ressources financières, techniques et humaines; une faible prise de conscience des dangers que posaient les produits chimiques et les déchets; et des infrastructures déficientes en matière de gestion rationnelle de ces produits chimiques et déchets. Un autre représentant a fait remarquer que la liste croissante de nouvelles questions de politique générale constituait un grave sujet de préoccupation pour les populations dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Certains représentants ont évoqué les problèmes spécifiques résultant du déversement de vastes quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques en Afrique et la mauvaise manipulation de ces déchets. Quelques représentants ont mis l'accent sur les catastrophes nationales survenues par suite du stockage et de la manipulation impropres des déchets hautement dangereux.

220. En ce qui concerne des solutions à apporter aux problèmes rencontrés, plusieurs représentants ont déclaré qu'il était nécessaire d'adopter une approche intersectorielle et concertée s'appuyant sur des partenariats pragmatiques entre les parties prenantes. Plusieurs représentants ont mentionné l'importance d'une approche fondée sur le cycle de vie lorsque l'on traitait des produits chimiques et des déchets. Un représentant a appelé à une plus grande production et disponibilité de substituts sûrs qui étaient respectueux de l'environnement, viables sur le plan économique, disponibles sur le marché et applicables de manière appropriée. De multiples représentants ont souligné l'importance du renforcement des capacités institutionnelles des structures de gestion des substances toxiques et dangereuses, l'un d'entre eux déclarant que leurs moyens d'action seraient davantage consolidés en renforçant le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. On a également mentionné que le renforcement des cadres juridiques et réglementaires favorisait la gestion

rationnelle des produits chimiques. Plusieurs représentants ont insisté sur la responsabilité de l'industrie pour ce qui est de la production sans danger et de la gestion rationnelle des produits chimiques d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Un représentant a observé que pour atteindre l'objectif fixé pour 2020, il conviendrait que les informations, à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement, sur les impacts que présentaient les produits chimiques pour l'environnement et la santé humaine soient amplement divulguées.

221. De nombreux représentants ont fourni des exemples de mesures en train d'être prises au niveau national pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques, notamment l'intégration des questions intéressant les produits chimiques dans les plans d'action et de mise en œuvre, les politiques et les stratégies au niveau national. Les mesures spécifiques évoquées englobaient l'établissement d'un office national de gestion des produits chimiques et d'une commission de gestion des produits chimiques, l'instauration d'une coopération interinstitutionnelle entre les ministères et les départements publics, la promulgation de lois et réglementations nationales ou le renforcement de ces dernières, la ratification des conventions internationales, le renforcement et la diffusion d'orientations concernant les réglementations douanières nationales et les évaluations des risques. Plusieurs représentants ont donné des exemples de mesures qui étaient en train d'être mises en œuvre en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux, notamment l'organisation d'ateliers et d'autres activités aux niveaux national et régional, et la participation à ces derniers. Un certain nombre de représentants ont remercié les donateurs pour l'assistance apportée, notamment dans le cadre du Programme de démarrage rapide, en vue de mettre en œuvre les mesures prises au niveau national pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

222. La nécessité de disposer de ressources financières et techniques suffisantes pour mettre en place les mesures requises pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national était un point communément soulevé. Un représentant a affirmé que le financement durable, prévisible, suffisant et accessible était un élément indispensable à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les pays en développement, ajoutant que les efforts déployés en vue de mobiliser un financement extérieur pour la gestion rationnelle des produits chimiques avaient été insuffisants et n'avaient pas permis, tant s'en faut, de faire face aux besoins prévus. Un autre représentant a relevé que le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance financière et technique durable devraient être accrus au niveau régional afin d'appuyer l'intégration de la gestion des produits chimiques en y assortissant des objectifs économiques et sociaux, qui seraient renforcés par l'élaboration de manuels, l'organisation de stages de formation et d'ateliers ainsi que le partage dynamique des informations. Un autre représentant a déclaré que le financement durable de l'Approche stratégique était indispensable à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et du Programme de développement durable à l'horizon de 2030. De l'avis d'un représentant, la gestion rationnelle des produits chimiques dans de nombreux pays en développement ne pouvait se faire sans que ces derniers aient accès à des technologies propres et à mesure que la production de produits chimiques se déplaçait vers les pays en développement, il importait de mettre en place des politiques favorisant le transfert de technologies qui limitaient le rejet de polluants.

223. Enfin, plusieurs représentants ont exprimé leurs aspirations et visions au sujet de l'avenir de la gestion rationnelle des produits chimiques, ainsi que le rôle que l'Approche stratégique pourrait jouer pour façonner cet avenir, grâce aux efforts nationaux étroitement reliés à la coopération internationale. Il importait d'urgence de déployer des efforts soutenus en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020, qui seraient sous-tendus par des mécanismes tels que les orientations générales et directives, le programme concernant les nouvelles questions de politique générale et le programme relatif aux substances chimiques incorporées dans les produits. Plusieurs représentants ont salué l'adoption récente des objectifs de développement durable qui permettaient d'ancrer profondément la gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre plus large du développement mondial. Un représentant a exprimé l'espoir que le processus amorcé par les discussions tenues à la session en cours permettrait de faire progresser le monde vers un avenir dans lequel les produits chimiques ne feraient pas peser une menace sur la santé humaine et l'environnement. Un autre représentant a déclaré qu'il était temps d'être pragmatique, tout en ayant bon espoir que l'on pourrait édifier un avenir plus prospère dans lequel tous les peuples tireraient parti de la gestion rationnelle des produits chimiques, quels qu'ils soient, et quel que soit le lieu où ils vivaient.

E. Clôture du segment de haut niveau

224. En clôturant le segment de haut niveau, le Président a indiqué que l'exemple de Ocean Cleanup et de son jeune fondateur devrait inciter toutes les parties prenantes à renouveler leurs engagements à l'égard de l'Approche stratégique; il a en particulier interpellé l'Afrique afin qu'elle tienne compte de l'exemple de Ocean Cleanup, qui illustre clairement la manière dont les déchets pouvaient être transformés pour en tirer avantage, ainsi que la nécessité de favoriser la responsabilité sociale et le

civisme. Déclarant que le segment avait atteint son objectif de susciter une plus large participation à l'Approche stratégique, il a remercié les ministres et autres intervenants de haut niveau pour les nombreux exemples d'actions entreprises au niveau national en vue de mettre en œuvre l'Approche stratégique. Les débats tenus durant le segment avaient mis en avant le fait que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets était centrale pour la réussite des activités visant à éliminer la pauvreté et à éradiquer les maladies, à améliorer la santé humaine et la protection de l'environnement ainsi qu'à élever le niveau de vie des populations dans tous les pays. Parmi les messages clairement exprimés, on pouvait notamment citer le fait que l'Approche stratégique était ouverte, inclusive et transparente et que la collaboration, la coopération et la continuité étaient essentielles pour atteindre l'objectif fixé pour 2020. Les campagnes et stratégies menées dans le cadre de l'Approche stratégique étaient cruciales, et les participants étaient déterminés à faire de l'Approche un cadre favorisant l'innovation, et le Président les a exhortés à poursuivre dans cet esprit à mesure qu'ils continueraient à passer des débats aux actions systématiques qui iraient au-delà de 2020 et engloberaient le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conclusion, il a évoqué le message du Pape selon lequel celui qui portait atteinte à l'environnement causait du tort à toute l'humanité, déclarant qu'il n'avait pas été adressé à un groupe en particulier, mais à chacun de nous.

X. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

225. La Conférence n'a abordé aucune question au titre de ce point.

XI. Adoption du rapport (point 10 de l'ordre du jour)

226. La Conférence a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans les documents SAICM/ICCM.4/L.1 et Add.1, étant entendu que le secrétariat serait chargé de le finaliser, sous la direction du Rapporteur.

XII. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

227. Durant la clôture de la session en cours, un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays et demandant que sa déclaration soit consigné dans le présent rapport, a déclaré que ces pays considéraient que les travaux du groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés et d'autres parties prenantes sur les composés chimiques perfluorés étaient importants; il a invité le groupe et les parties prenantes à poursuivre ces travaux et à faire rapport à ce sujet au Groupe de travail à composition non limitée, à sa troisième réunion, et à la Conférence à sa cinquième session. À l'issue de cette déclaration et après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la session close le vendredi 2 octobre 2015 à 18 heures.

Annexe I

Résolutions

IV/1 : Activités menées aux fins de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020

La Conférence,

Rappelant qu'elle a demandé au secrétariat, à sa troisième session, d'élaborer des orientations générales et des directives, y compris des éléments concrets, pour favoriser la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020,

Rappelant également que les orientations générales et les directives devaient être élaborées sous la direction du Bureau, être examinées plus avant à l'occasion de réunions régionales et par le Groupe de travail à composition non limitée, et lui être présentées pour qu'elle les examine éventuellement à sa quatrième session,

Accueillant avec satisfaction les nombreux débats régionaux, qui ont contribué à l'élaboration des orientations générales et des directives, et le processus consultatif du secrétariat, qui a permis d'arrêter la version définitive des orientations générales et des directives,

Rappelant le document final intitulé « L'avenir que nous voulons », issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, dans lequel les participants ont réaffirmé « avoir pour objectif de garantir, d'ici à 2020, une gestion rationnelle des produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, et des déchets dangereux, de façon à réduire au minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg »,

Se félicitant des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie politique globale depuis l'adoption, en 2006, de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020,

Notant toutefois que, dans la plupart des pays, des progrès supplémentaires doivent être faits en vue de réduire au minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement qui peuvent être associés à la production, l'utilisation et l'élimination en fin de vie de certains produits chimiques,

Se félicitant du rapport d'activité pour 2011-2013 sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, établi par le secrétariat,

Se félicitant également du fait que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est abordée dans plusieurs des objectifs de développement durable, soulignant ainsi qu'il importe de prendre des mesures en ce qui concerne les produits chimiques et les déchets,

Notant que la bonne mise en œuvre des responsabilités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques est une tâche exigeant beaucoup de ressources et notant avec préoccupation qu'il s'agit là d'un véritable défi pour les pays en développement et les pays à économie en transition,

Notant avec une vive préoccupation le peu de temps qu'il reste pour réaliser l'objectif fixé pour 2020,

Consciente que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est essentielle au développement durable et que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion d'attirer davantage l'attention des décideurs sur les produits chimiques et les déchets,

Consciente également des possibilités qu'offrent les méthodes visant à faciliter et renforcer la coopération et la coordination entre le secrétariat de l'Approche stratégique, les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, le secrétariat commun de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le secrétariat provisoire de la Convention de Minamata sur le mercure et d'autres parties prenantes et acteurs concernés dans le domaine des produits chimiques et des déchets, y compris en renforçant les structures existantes et en favorisant les activités conjointes,

Remerciant l'ensemble des donateurs, des organismes d'exécution et des autres partenaires ayant contribué au succès de l'Approche stratégique et du Programme de démarrage rapide et de son fonds d'affectation spéciale,

Accueillant avec satisfaction les contributions apportées par le Programme de démarrage rapide, qui a prêté son concours aux fins de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, et notant que les besoins avaient jusqu'à présent dépassé les ressources disponibles,

Se félicitant de la méthode intégrée de financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets élaborée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui s'applique à l'Approche stratégique et souligne que ses trois composantes, à savoir l'intégration, la participation des industries et le financement extérieur ciblé, sont complémentaires et tous aussi essentiels pour assurer le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à tous les niveaux,

Se félicitant également des ressources mises à disposition par le Fonds pour l'environnement mondial lors de sa sixième reconstitution aux fins de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, qui est l'un des éléments de financement extérieur ciblé s'inscrivant dans le cadre de la méthode intégrée,

Constatant avec préoccupation que les ressources disponibles, toutes sources confondues, y compris le Programme de démarrage rapide et le Fonds pour l'environnement mondial, ne suffisent pas pour atteindre l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays en développement,

Se félicitant du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui est l'un des éléments de financement extérieur ciblé s'inscrivant dans le cadre de la méthode intégrée arrêtée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement¹,

1. *Approuve* les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques² fixé pour 2020, qui sont un outil permettant d'aider à établir des priorités concernant les mesures aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, qui contribuent à la mise en œuvre globale de l'Approche stratégique;

2. *Confirme* son intention d'accorder une attention particulière à la poursuite de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, par l'intermédiaire de ses parties prenantes, notamment les six domaines d'activité principaux visés dans les orientations générales et directives à l'appui de la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale;

3. *Engage* toutes les parties prenantes à adopter des mesures concertées pour mettre en œuvre les orientations générales et directives, y compris les 11 points fondamentaux qui y sont recensés, conformément à la Stratégie politique globale;

4. *Engage* les parties prenantes à atteindre des objectifs concrets de réduction des risques visant à réduire au minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement qui peuvent être associés à la production, l'utilisation et l'élimination en fin de vie de certains produits chimiques;

5. *Sait* qu'il faut approfondir et élargir l'engagement à l'échelle du système des Nations Unies, invite les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait à publier, si possible avant le 1^{er} juillet 2016, une déclaration dans laquelle ils s'engagent à promouvoir l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, tant au sein qu'en dehors de leurs organisations, notamment les mesures prévues dans le cadre de leurs propres mandats visant à atteindre l'objectif fixé pour 2020, et prie le secrétariat de mettre ces déclarations et mesures prévues à la disposition de toutes les parties prenantes;

¹ Résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, annexe.

² SAICM/ICCM.4/6, annexe.

6. *Se félicite* du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'intégration de l'objectif fixé pour 2020 dans ses objectifs de développement durable, et note que la plateforme multisectorielle et multipartite de l'Approche stratégique pourrait apporter une contribution importante à la mise en œuvre de ce Programme, en particulier ses objectifs et cibles relatifs aux produits chimiques et aux déchets;

7. *Engage* les gouvernements et autres parties prenantes à utiliser l'Approche stratégique pour encadrer l'action nationale et la coopération internationale afin d'assurer la gestion durable des produits chimiques et des déchets et de mettre en œuvre les aspects liés aux produits chimiques et aux déchets du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

8. *Souligne* qu'il importe de faire de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets une priorité dans les processus nationaux de planification du développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, de manière à contribuer à l'intégration et signaler aux gouvernements, donateurs, organisations intergouvernementales et autres parties prenantes la nature transversale et l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

9. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial à continuer d'appuyer les projets qui mettent en œuvre l'Approche stratégique, en tenant compte des domaines recensés dans les orientations générales et directives, et à envisager d'augmenter le financement destiné à l'Approche stratégique dans le cadre de la septième reconstitution de son fonds d'affectation spéciale;

10. *Engage* toutes les parties prenantes à établir ou renforcer des partenariats et mécanismes pour la coopération technique et le transfert de technologies appropriées et propres vers et entre les pays en développement et les pays à économie en transition, comme indiqué dans l'objectif sur le renforcement des capacités et la coopération technique de la Stratégie politique globale;

11. *Invite* les parties prenantes à l'Approche stratégique, notamment le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à mener des initiatives supplémentaires visant à mobiliser des ressources pour aider les organismes publics, les organisations intergouvernementales, l'industrie et les groupes d'intérêt public concernés à mettre pleinement en œuvre les six domaines d'activité principaux des orientations générales et directives et à entreprendre l'éventail complet des activités de réduction des risques nécessaires pour réduire au minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement qui peuvent être associés à la production, l'utilisation et l'élimination en fin de vie de certains produits chimiques;

12. *Engage* toutes les parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour appuyer la méthode intégrée de financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets;

13. *Prie* toutes les parties prenantes et le secrétariat d'appuyer la mise en œuvre de la méthode intégrée de financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets;

14. *Demande instamment* au secteur privé et aux organismes bilatéraux, multilatéraux et internationaux ou aux donateurs des pays développés de fournir aux pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économie en transition un appui afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour atteindre l'objectif fixé pour 2020;

15. *Salue* les efforts accomplis dans l'application de la stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique adoptée par la Conférence dans sa résolution III/4, et engage toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique dans la poursuite de ces efforts, l'Organisation mondiale de la Santé jouant un rôle clef;

16. *Se félicite* du rôle de chef de file et de coordination de l'Organisation mondiale de la Santé, encourage la contribution du secteur de la santé en vue de la mise en œuvre des orientations générales et directives et prend note des priorités du secteur de la santé³;

17. *Prie* le secrétariat, en coopération avec les correspondants régionaux de l'Approche stratégique, selon qu'il convient, d'épauler les correspondants nationaux de l'Approche stratégique dans l'application des mesures proposées dans les orientations générales et directives;

³ SAICM/ICCM.4/15, annexe III.

18. *Prie également* le secrétariat d'établir un troisième rapport d'activité comprenant les réalisations, forces et faiblesses pour la période 2014-2016 ainsi qu'une analyse des 20 indicateurs de progrès, que le Groupe de travail à composition non limitée examinera à sa troisième réunion, et enjoint également le Groupe de travail à composition non limitée à examiner la nécessité d'établir un rapport pour la période 2017-2019 qu'elle examinerait à sa cinquième session;

19. *Invite* les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les conventions concernées à renforcer l'appui qu'elles apportent aux pays en développement et aux pays à économie en transition aux fins de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020;

20. *Prie* le secrétariat de lui rendre compte à sa cinquième session des progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations générales et directives et de présenter un rapport d'activité au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion.

IV/2 : Nouvelles questions de politique générale

I

Introduction

La Conférence,

Rappelant le but fixé à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui consiste à faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé humaine et l'environnement soient réduits au minimum,

Réaffirmant ses résolutions II/4 et III/2 concernant les nouvelles questions de politique générale et prenant note avec satisfaction de l'action concertée menée par les parties prenantes à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale que sont les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et les perturbateurs endocriniens, et en reconnaissant la contribution à la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020,

Prenant note de la proposition visant à considérer les polluants pharmaceutiques persistants comme une nouvelle question de politique générale,

Rappelant qu'elle a demandé au secrétariat de lui faire rapport à sa quatrième session sur les progrès accomplis dans les travaux concernant les nouvelles questions de politique générale,

1. *Prend acte avec satisfaction* des rapports sur les progrès accomplis dans les travaux sur les nouvelles questions de politique générale;

2. *Encourage* la poursuite de l'action concertée menée par toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale;

3. *Encourage également* la poursuite et le renforcement des mesures de réduction des risques et d'échange d'informations sur les nouvelles questions de politique générale;

4. *Souligne* la nécessité de favoriser la cohérence dans la mise en œuvre des activités liées aux nouvelles questions de politique générale;

5. *Prie* les organismes chefs de file du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, les gouvernements et les autres parties prenantes concernées de lui faire rapport à sa cinquième session ainsi qu'au Groupe de travail à composition non limitée, par l'intermédiaire du secrétariat, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses résolutions sur les nouvelles questions de politique générale;

6. *Invite* toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique qui sont en mesure de le faire à fournir des ressources aux fins de la poursuite des travaux concernant les nouvelles questions de politique générale, y compris des ressources financières en vue de faciliter des moyens de mise en œuvre pour les pays en développement et à économie en transition;

7. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial, dans les limites de son mandat, à appuyer la mise en œuvre de ses résolutions sur toutes les nouvelles questions de politique générale et à continuer de prêter son concours à l'occasion de sa septième reconstitution;

II

Nouvelles questions de politique générale existantes

A

Peintures au plomb

Rappelant sa résolution II/4 B sur les peintures au plomb adoptée à sa deuxième session et la création, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, qui est un partenariat mondial volontaire,

Rappelant également sa résolution III/2 B sur les peintures au plomb adoptée à sa troisième session et le fait qu'elle a salué la création de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb,

Se félicitant des progrès accomplis à ce jour par l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, y compris la constitution récente du groupe consultatif de l'Alliance, et des contributions apportées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que par les États-Unis d'Amérique, qui président le groupe consultatif,

Notant que la réduction des risques est désormais un objectif de l'Approche stratégique,

1. *Salue* l'action menée par l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb en vue d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé d'éliminer progressivement les peintures au plomb d'ici à 2020;
2. *Engage* les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à participer aux travaux de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb et à l'aider à atteindre l'objectif susmentionné;
3. *Engage* les parties prenantes à l'Approche stratégique à promouvoir ou ouvrir des discussions nationales ou régionales pour examiner la possibilité de mettre en place des mesures efficaces, y compris des mesures de réglementation, pour éliminer l'utilisation de plomb dans les peintures.

B

Substances chimiques incorporées dans les produits

Rappelant ses résolutions II/4 C et III/2 C, qui portent sur l'action concertée visant à renforcer la disponibilité d'informations utiles sur les substances chimiques incorporées dans les produits dans la chaîne d'approvisionnement et tout au long de leur cycle de vie ainsi que l'accès à ces informations,

Rappelant également la décision prise dans sa résolution III/2 C, qui visait à élaborer une proposition de programme volontaire, international et multipartite d'information sur les substances chimiques incorporées dans les produits dans la chaîne d'approvisionnement et tout au long de leur cycle de vie,

Prenant note avec satisfaction des progrès accomplis dans les travaux d'élaboration d'un projet de programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits et des orientations sur les substances chimiques incorporées dans les produits, menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et appuyés par le Groupe directeur, et la facilitation de projets pilotes,

Prenant note également du rapport intitulé « Arguments en faveur de la connaissance des substances chimiques présentes dans les produits et dans la chaîne d'approvisionnement »,

Prenant note en outre des initiatives et des normes existantes dans le domaine des systèmes d'information visant à favoriser l'apprentissage, assurer l'échange de bonnes pratiques et éviter le chevauchement des activités, ainsi que les avantages que les systèmes d'information et initiatives connexes sur les substances chimiques incorporées dans les produits tout au long de leur cycle de vie présentent pour les acteurs des chaînes d'approvisionnement, les travailleurs, les consommateurs et les autres parties prenantes concernées,

Consciente du fait que les activités menées concernant certaines des nouvelles questions de politique générale devraient tirer profit de l'amélioration de la disponibilité d'informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits,

1. *Accueille avec satisfaction* le programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits présenté dans l'annexe à la note du secrétariat sur le sujet, en tant que cadre volontaire pour toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique;
2. *Prend note avec satisfaction* des orientations sur les substances chimiques incorporées dans les produits diffusées dans l'annexe à la note du secrétariat sur la question, qui constituent un moyen pratique de mettre en œuvre ce programme, et affirme que ces orientations sont un document évolutif qui sera révisé par le Groupe directeur pour répondre aux besoins des parties prenantes à l'Approche stratégique, et engage les participants à tenir compte des orientations dans leurs activités de mise en œuvre, en tant que de besoin;
3. *Engage* le secteur privé, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, y compris les associations de travailleurs, à participer énergiquement à la mise en œuvre du programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits et à faire rapport sur les résultats obtenus, et invite toutes les parties prenantes à fournir des ressources humaines, financières et en nature suffisantes pour la poursuite des travaux;
4. *Proroge* le mandat du Groupe directeur défini dans les résolutions II/4 C et III/2 C en préconisant que les parties prenantes à l'Approche stratégique y soit représentées dans un souci d'inclusivité, propose que des représentants du secteur du recyclage soient inclus et prie le Groupe directeur d'élaborer et d'adopter son propre mandat sur la base d'éléments fournis par les parties prenantes;
5. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve de la disponibilité de ressources, à continuer de conduire le programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif afin de promouvoir et de faciliter les activités de mise en œuvre, avec le concours des parties prenantes, à coordonner au besoin des mises à jour périodiques des orientations et à lui présenter à sa cinquième session ainsi qu'au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième session un rapport complet sur les progrès accomplis, avec le concours du Groupe directeur;
6. *Invite également* le Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve des ressources disponibles, à mettre à jour le site Internet consacré au programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits en vue de faciliter l'accès aux documents le concernant et de diffuser plus largement des informations sur l'utilisation des substances chimiques incorporées dans les produits aux fins des mesures de gestion rationnelle des produits chimiques et, en coordination avec le Groupe directeur, à associer les parties prenantes aux activités de renforcement des capacités et de sensibilisation et à faciliter les activités pilotes et les activités de mise en œuvre du programme, en particulier dans les pays en développement et à économie en transition et avec la participation des parties prenantes concernées et des groupes vulnérables.

C

Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques

Prenant note du rapport d'activité de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel⁴ ainsi que de l'enquête du secrétariat de l'Approche stratégique sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques⁵, qui met en évidence des lacunes et évoque la nécessité d'entreprendre des travaux supplémentaires concernant les niveaux en amont et intermédiaires,

Reconnaissant la valeur du rapport intitulé « *The Challenge to the Global Electronics Industry* », qui traite de la gestion rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques,

1. *Engage* les parties prenantes à :
 - a) Prendre en compte et mettre en œuvre, selon qu'il convient, le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique, en particulier les mesures liées aux substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques qu'elle a adoptées à sa troisième session;

⁴ SAICM/ICCM.4/INF/18.

⁵ SAICM/ICCM.4/INF/27/Rev.1.

b) Réduire autant que possible les risques en invitant les équipementiers à adopter une conception durable et des procédés plus sûrs pour la production, la gestion des déchets et le recyclage des équipements électriques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie;

c) Diffuser largement le rapport et tenir compte des recommandations et des messages clés sur les substances chimiques dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques formulés par les participants à l'atelier international sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, qui s'est tenu à Vienne du 29 au 31 mars 2011⁶, lorsqu'elles décideront des nouvelles mesures à prendre concernant ces substances chimiques.

2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en partenariat avec d'autres organisations du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques et parties prenantes intéressées, à entreprendre un processus visant à élaborer et finaliser le plan de travail pour la période 2016-2020 figurant dans la note du secrétariat⁷, notamment en :

a) Sollicitant des observations et contributions concernant le plan de travail auprès des parties prenantes à l'Approche stratégique;

b) Révisant le plan de travail sur la base des observations transmises par les parties prenantes à l'Approche stratégique et incluant les indicateurs de progrès devant être communiqués par les parties prenantes dans le cadre du rapport à élaborer pour examen à sa cinquième session.

3. *Engage* les parties prenantes à l'Approche stratégique à prendre des mesures pour renforcer leur participation et leurs efforts visant à élaborer et mettre en œuvre le plan de travail partout où cela est possible, en particulier l'Organisation internationale du Travail dans le cadre du traitement des questions liées à la sécurité des travailleurs dans la production des équipements électriques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que dans la gestion et le recyclage des déchets;

4. *Invite* l'ensemble des parties prenantes à l'Approche stratégique à s'engager concrètement à tenir compte des recommandations formulées lors de l'atelier de Vienne lorsqu'elles décideront des nouvelles mesures à prendre, en particulier :

a) Promouvoir, à partir de 2016, la sensibilisation, la prise de conscience, l'information, l'éducation et la communication concernant les substances chimiques dangereuses dans les équipements électriques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement auprès des groupes vulnérables et des parties prenantes concernées;

b) Engager les équipementiers à travailler avec leurs chaînes d'approvisionnement pour élaborer et mettre en œuvre des programmes durables et efficaces de reprise des équipements électriques et électroniques;

c) Engager les équipementiers à travailler avec leurs chaînes d'approvisionnement pour mettre en place et en œuvre des programmes de surveillance de l'hygiène sur les lieux de travail et de l'environnement;

d) Faciliter la mise en œuvre des initiatives en matière d'achats qui préconisent des profils de sécurité et de durabilité améliorés pour les équipements électriques et électroniques, notamment concernant les produits chimiques utilisés dans la fabrication;

e) Engager les équipementiers à collecter et fournir aux travailleurs des informations sur la santé et la sécurité en rapport avec les produits chimiques qu'ils manipulent ou auxquels ils sont exposés dans le cadre de la fabrication d'équipements électriques et électroniques.

5. *Engage* les parties prenantes concernées à envisager de mettre en œuvre le programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits afin de fournir un accès aux informations sur les substances chimiques dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

⁶ Voir SAICM/ICCM.3/INF/24.

⁷ SAICM/ICCM.4/INF/18.

D

Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

Se félicite de la poursuite des travaux menés dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques par les organisations participantes à ce Programme et l'Organisation internationale de normalisation, notamment des leçons apprises en matière de mécanismes efficaces d'échange d'informations,

Saluant et encourageant la poursuite des travaux menés par le Sous-comité du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies,

1. *Réaffirme* ses résolutions II/4 E et III/2 E sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés;
2. *Se félicite* du rapport sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés établi par le secrétariat et présenté à l'occasion de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de sa quatrième session⁸, en particulier de ses conclusions recommandant de nouvelles mesures à prendre dans le cadre de l'Approche stratégique;
3. *Engage* les parties prenantes à l'Approche stratégique à intégrer la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés dans les instruments nationaux et internationaux pertinents, notamment les cadres réglementaires, conçus pour tenir compte des propriétés particulières des nanomatériaux manufacturés, selon qu'il convient, en prenant en considération l'objectif de renforcer la coordination et la coopération dans le domaine des produits chimiques et des déchets;
4. *Se félicite* de l'établissement de réseaux régionaux axés sur la sécurité des nanomatériaux et engage l'ensemble des parties prenantes à élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de coopération régionaux;
5. *Souligne* la nécessité de continuer à faciliter l'échange d'informations concernant la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie, notamment par le biais d'un centre d'échange approprié et de réseaux régionaux;
6. *Souligne* la nécessité pour l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Organisation de coopération et de développement économiques de poursuivre l'élaboration d'orientations internationales et de matériels de formation aux fins de la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés, en s'appuyant sur des initiatives existantes, une évaluation des besoins et les meilleures pratiques, dans le cadre de leurs mandats respectifs et sous réserve de la disponibilité de ressources, en coopération avec les régions et autres parties prenantes concernées;
7. *Se félicite* de la proposition de plan de travail pour la période 2016-2020 figurant dans la note du secrétariat⁹;
8. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre leur action de sensibilisation et à renforcer les capacités relatives à la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition, notamment au moyen de consultations régionales et de cours d'apprentissage en ligne;
9. *Engage* les parties prenantes à l'Approche stratégique à envisager d'utiliser le document d'orientation pour l'élaboration de politiques et programmes nationaux concernant les nanotechnologies établi par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ainsi que d'autres documents pertinents.

E

Perturbateurs endocriniens

Reconnaissant que les perturbateurs endocriniens peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement, et qu'il faut protéger les êtres humains, les écosystèmes et ceux de leurs éléments constitutifs qui sont particulièrement vulnérables, comme indiqué notamment au paragraphe 14 b) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

⁸ SAICM/ICCM.4/12.

⁹ ICCM.4/INF/19.

Considérant les besoins particuliers que les pays en développement et à économie en transition peuvent éprouver de manière toujours plus aiguë dans leur gestion des perturbateurs endocriniens tout au long de leur cycle de vie, ainsi que le coût de l'inaction,

Se félicitant que la sensibilisation sur les questions relatives aux perturbateurs endocriniens et le partage de l'information en la matière constituent un objectif clef, appuyé par les ateliers sur les perturbateurs endocriniens organisés par le secrétariat pour les réunions régionales en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques,

Reconnaissant qu'il faudra, s'agissant des perturbateurs endocriniens, une action continue de la part de toutes les parties prenantes pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique,

Réaffirmant que les parties prenantes à l'Approche stratégique devraient déterminer dans quelle mesure elles appliqueront des mesures relatives aux perturbateurs endocriniens, tout en respectant leurs obligations nationales et internationales,

1. *Prend note avec satisfaction*¹⁰ du rapport présenté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé intitulé « État des connaissances scientifiques sur les perturbateurs endocriniens – 2012 », qui recense les sujets de préoccupation, y compris la preuve établie chez les êtres humains, les animaux de laboratoire et les espèces sauvages que l'exposition aux perturbateurs endocriniens peut donner lieu à des effets néfastes; la fenêtre d'exposition la plus critique coïncide avec le développement, et l'exposition au cours des premiers stades de vie peut se traduire par l'apparition de maladies à l'âge adulte; il conviendrait en outre de mettre l'accent sur la réduction de l'exposition;

2. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé à répondre aux besoins recensés par les pays en développement et à économie en transition, sous réserve de la disponibilité des ressources, en générant et en diffusant des informations sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre du plan de travail figurant dans le rapport intérimaire sur les perturbateurs endocriniens établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation de coopération et de développement économique¹¹;

3. *Reconnaît* le travail accompli par le Groupe consultatif sur l'essai et l'évaluation des perturbateurs endocriniens de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que les efforts déployés par les gouvernements et autres parties prenantes;

4. *Invite* le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de travail pour les mesures concertées figurant dans le rapport intérimaire visé au paragraphe 2 plus haut¹² de manière ouverte, inclusive et transparente, et demande à toutes les parties prenantes intéressées d'appuyer les efforts dans ce sens.

III

Nouvelle question de politique générale : Polluants pharmaceutiques persistants

Reconnaissant que les produits pharmaceutiques sont employés pour les soins de santé tant chez les êtres humains que chez les animaux et qu'ils ont des effets positifs importants sur la santé humaine et le bien-être animal,

Reconnaissant également que l'exposition aux polluants pharmaceutiques persistants peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement, et qu'il faut protéger les êtres humains, les écosystèmes et ceux de leurs éléments constitutifs qui sont particulièrement vulnérables, comme indiqué notamment au paragraphe 14 b) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

Consciente de la portée de l'Approche stratégique et des travaux en cours au sein d'autres organismes internationaux,

¹⁰ Le Conseil international des associations chimiques, CropLife International et United States Council for International Business souhaitent signaler que la méthodologie et les conclusions du rapport restent controversées dans certains milieux scientifiques.

¹¹ SAICM/ICCM.4/INF/20, annexe, sect. III.

¹² *Ibid.*

1. *Convient* que la coopération internationale est indispensable pour faire connaître et comprendre la question des polluants pharmaceutiques persistants en tant que nouvelle question de politique générale et promouvoir l'adoption de mesures à cet égard;
2. *Considère* que la diffusion d'informations et la sensibilisation concernant les polluants pharmaceutiques persistants sont particulièrement importantes, et que l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur ces substances chimiques constitue une priorité;
3. *Sait* qu'il existe des lacunes dans les connaissances sur l'exposition aux polluants pharmaceutiques persistants et sur leurs effets;
4. *Décide* de mettre en œuvre des mesures concertées sur les polluants pharmaceutiques persistants dans le but de mieux faire connaître et comprendre ces substances aux décideurs et autres parties prenantes;
5. *Invite* les gouvernements et autres parties prenantes à générer et partager des informations afin de combler les lacunes recensées;
6. *Invite* les organisations compétentes participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dans les limites de leur mandat et dans le cadre de leur programme de travail, à prendre et encourager des mesures concertées ainsi qu'à élaborer un plan de travail concernant les polluants pharmaceutiques persistants de manière ouverte, transparente et inclusive;
7. *Prie* toutes les parties prenantes et organisations intéressées de fournir un appui, y compris sous la forme de connaissances spécialisées et de ressources financières ou en nature, à titre volontaire, aux mesures de coopération, notamment en participant à la production et à la mise à disposition d'informations et de conseils utiles;
8. *Invite* les organisations compétentes participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et autres parties prenantes à l'Approche stratégique à lui faire rapport sur les mesures concertées relatives aux polluants pharmaceutiques persistants à sa cinquième session, ou à toute autre session qu'elle déterminera.

IV/3 : Pesticides hautement dangereux

La Conférence,

Ayant à l'esprit l'objectif global énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable visant à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur l'environnement et la santé humaine soient réduits au minimum,

Constatant que les pesticides hautement dangereux ont des effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement dans de nombreux pays, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire,

Prenant note avec satisfaction du Code de conduite international révisé sur la gestion des pesticides (2014) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la Santé, qui prête une attention particulière aux pesticides hautement dangereux, ainsi que des travaux importants actuellement menés par, entre autres, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé afin de sensibiliser, d'informer et de guider les autorités de réglementation des pesticides, l'industrie, la société civile et les autres parties prenantes quant à l'identification et à l'élimination des risques inacceptables associés aux pesticides hautement dangereux,

Reconnaissant que des mesures supplémentaires concernant les pesticides hautement dangereux seront nécessaires de la part de toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique,

Réaffirmant que les parties prenantes à l'Approche stratégique devraient décider de la mesure dans laquelle elles seront capables de mener des activités individuelles et collectives concernant les pesticides hautement dangereux tout en respectant leurs obligations nationales et internationales,

Accueillant avec satisfaction l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale de la Santé visant à élaborer, en consultation avec les autres parties prenantes, un projet de stratégie pour faire face aux pesticides hautement dangereux dans le cadre de l'Approche stratégique, qui constituent un sujet de préoccupation,

1. *Appuie* toute action concertée visant à faire face aux pesticides hautement dangereux dans le cadre de l'Approche stratégique et accueille avec satisfaction la stratégie définie dans la partie II de la proposition relative aux pesticides hautement dangereux¹³;
2. *Engage* les parties prenantes concernées à mener des efforts concertés pour mettre en œuvre la stratégie aux niveaux local, régional, national et international, en mettant l'accent sur la promotion de solutions de remplacement fondées sur l'agroécologie et sur le renforcement des capacités nationales de réglementation pour conduire des évaluations des risques et assurer la gestion des risques, y compris mettre à disposition les informations nécessaires, tout en gardant à l'esprit la responsabilité que portent les entreprises nationales et multinationales;
3. *Accueille avec satisfaction* la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale de la Santé de définir des modalités de coordination internationale dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques;
4. *Invite* les organisations concernées participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à faciliter la collaboration, la coopération et les contributions des parties prenantes aux fins de la mise en œuvre de la stratégie;
5. *Invite* les parties prenantes à l'Approche stratégique à lui faire rapport à sa cinquième session ainsi qu'au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième session, par l'intermédiaire du secrétariat, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie.

IV/4 : L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

La Conférence,

Rappelant le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable,

Notant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les cibles fixées pour parvenir, d'ici 2020, à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets, tout au long de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux convenus, et pour en réduire sensiblement les rejets dans l'air, l'eau et le sol afin d'en ramener au minimum les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement et de réduire sensiblement le nombre des décès et des maladies imputables aux substances chimiques dangereuses ainsi qu'à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol d'ici 2030,

Rappelant les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », en particulier l'objectif visant à parvenir, d'ici 2020, à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, ainsi que des déchets dangereux, de manière à en réduire les effets néfastes importants sur la santé humaine et l'environnement,

Rappelant également la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée de l'importante contribution de l'Approche stratégique en permettant à toutes les parties prenantes concernées de prendre des mesures pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets; a souligné la nécessité de poursuivre et de renforcer la participation multisectorielle et multipartite; et a reconnu la nécessité de prévenir ou réduire le plus possible les effets néfastes importants des produits chimiques et des déchets dangereux sur la santé humaine et l'environnement, résolution qui continuerait de fournir une base solide à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020,

Rappelant en outre l'issue du processus consultatif mené à l'initiative des pays et appuyé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération et la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets ainsi que le document issu de ce processus, intitulé « Renforcement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme »,

¹³ SAICM/ICCM.4/8.

Notant que, selon les projections ressortant du rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques (2012 *Global Chemicals Outlook*), la production et l'utilisation de produits chimiques au niveau mondial augmenteront et que cette tendance se poursuivra après 2020, la plus grande part de cette augmentation intervenant dans les pays en développement et à économie en transition, et qu'il sera nécessaire que tous les pays continuent de renforcer leurs capacités en matière de gouvernance, d'échange de connaissances et d'informations ainsi que de réduction des risques pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020,

Notant également la nécessité persistante d'agir face aux questions nouvelles et émergentes et de veiller à ce que les risques récemment identifiés pour la santé humaine et l'environnement puissent être circonscrits afin que des mesures soient prises en temps utile pour les réduire,

Notant en outre qu'une approche volontaire, multisectorielle et multipartite s'avère utile pour mobiliser tous les acteurs et qu'elle est susceptible de favoriser une action diversifiée et opportune en vue de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets,

Reconnaissant qu'il importe de commencer à envisager de prendre des dispositions pour la période après 2020,

1. *Prie* le secrétariat de faire réaliser une évaluation indépendante de l'Approche stratégique, sous réserve des ressources disponibles et conformément au cadre énoncé en annexe à la présente résolution;
2. *Décide* de lancer un processus intersessions pour élaborer des recommandations concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020;
3. *Décide également* que le processus intersessions devrait englober, en principe, la tenue de deux réunions avant la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et d'une réunion entre la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et sa cinquième session, étant entendu qu'il pourrait aussi travailler par correspondance et/ou par voie électronique;
4. *Charge* le Groupe de travail à composition non limitée d'envisager la nécessité de convoquer une réunion supplémentaire du processus intersessions avant sa cinquième session;
5. *Décide* que les réunions organisées dans le cadre du processus intersessions devraient, autant que possible, se tenir dos-à-dos avec d'autres réunions et processus pertinents;
6. *Prie* le Bureau de sa cinquième session d'informer les parties prenantes, avec l'assistance du secrétariat et d'ici le 31 mars 2016, de la tenue de la première réunion du processus intersessions spécifié dans la présente résolution et d'établir, en consultation avec les participants à la première réunion, le calendrier des réunions ultérieures;
7. *Décide* que le processus intersessions devrait être ouvert à toutes les parties prenantes et prie le secrétariat de faciliter, sous réserve des ressources disponibles, la participation des parties prenantes ayant droit à un financement, recensées par région et par secteur, par l'intermédiaire du Bureau, soit huit parties prenantes au plus parmi les États d'Afrique, huit parmi les États d'Asie et du Pacifique, trois parmi les États d'Europe centrale et orientale, cinq parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que deux représentants non gouvernementaux du secteur de la santé, des syndicats et des organismes d'intérêt public, afin de favoriser une participation régionale et sectorielle équilibrée;
8. *Décide également* que les participants à la première réunion du processus intersessions devraient élire deux coprésidents parmi les représentants des gouvernements présents à la réunion;
9. *Décide en outre* que les travaux du processus intersessions seront étayés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et le document final du processus, intitulé « Renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme », y compris la volonté de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, et des substances dangereuses, de manière à prévenir et réduire au minimum les effets néfastes graves qu'ils pourraient avoir sur la santé humaine et l'environnement, comme contribution essentielle aux trois dimensions du développement durable;
10. *Décide* que le processus intersessions devrait, entre autres, formuler au besoin des recommandations concernant des objectifs mesurables à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

11. *Prie* le secrétariat de soumettre au processus intersessions, pour examen, les documents disponibles pertinents, notamment l'évaluation indépendante de l'Approche stratégique mentionnée ci-dessus au paragraphe 1, les orientations générales et les directives, les documents et rapports pertinents de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, du Groupe de travail à composition non limitée et des réunions régionales, les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, d'autres documents pertinents disponibles sur le site de l'Approche stratégique, le *Global Chemicals Outlook*, le *Global Waste Management Outlook*, le rapport sur le coût de l'inaction pour la gestion rationnelle des produits chimiques publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que les documents prioritaires connexes sur la santé émanant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS);

12. *Charge* le Groupe de travail à composition non limitée de se pencher sur les conclusions de l'évaluation indépendante et les recommandations éventuellement formulées à l'issue du processus intersessions, pour qu'elle les examine à sa cinquième session.

Annexe

Cadre régissant l'évaluation de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

I. Objectif

1. Le présent document décrit dans ses grandes lignes le cadre régissant l'évaluation indépendante de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques demandée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques dans sa résolution IV/4.
2. L'évaluation a pour but d'obtenir des informations qui permettront, dans le cadre du processus intersessions mentionné au paragraphe 2 de la résolution IV/4, d'élaborer des recommandations, et qui permettront également à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de prendre, à sa cinquième session, une décision éclairée portant sur les dispositions à prendre concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.

II. Méthodologie

3. Le secrétariat est prié de recruter un évaluateur indépendant qui sera chargé d'établir une évaluation conforme au présent cadre.
4. L'évaluation portera sur la période allant de l'adoption de l'Approche stratégique en 2006 à 2015. Elle pourrait également inclure des informations acquises au cours de la période allant de 2015 à l'achèvement de l'évaluation.
5. L'évaluation devrait prendre en compte, entre autres, l'évaluation disponible des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, l'évaluation du Programme de démarrage rapide, les rapports et résolutions pertinents de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, du Groupe de travail à composition non limitée et des réunions régionales, les orientations générales et les directives, ainsi que les plans nationaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique. L'évaluateur pourra également recueillir des informations auprès des parties prenantes concernant leurs expériences de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et pourra utiliser diverses méthodes qualitatives et quantitatives de collecte de l'information, au moyen notamment de questionnaires et d'entretiens, en tenant compte de l'équilibre entre les régions, de la parité hommes-femmes et de la représentativité des diverses parties prenantes.

III. Rapport concernant l'évaluation

6. Un rapport provisoire concernant l'évaluation sera mis à la disposition de toutes les parties prenantes, un mois au moins avant la tenue de la première réunion des participants au processus intersessions. Une version préliminaire du rapport final sera mise à la disposition de toutes les parties prenantes, un mois au moins avant la deuxième réunion des participants au processus intersessions. Le rapport final, qui tiendra compte selon qu'il conviendra des observations additionnelles des parties prenantes sur la version préliminaire du rapport final, sera mis à la disposition de toutes les parties prenantes, deux mois au moins avant la réunion du Groupe de travail à composition non limitée qui précédera la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
7. Les rapports comporteront une introduction, un résumé analytique et un bref historique de l'Approche stratégique et présenteront des informations à l'appui des conclusions et, selon qu'il

conviendra, les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris en particulier :

- a) L'impact de l'Approche stratégique;
- b) Les points forts, les points faibles et les lacunes de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en prenant en compte les onze points fondamentaux recensés dans les orientations générales et les directives;
- c) Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs;
- d) Les dispositions institutionnelles dans le cadre de l'approche multisectorielle et multipartite de l'Approche stratégique.

8. L'évaluateur indépendant présentera des informations, selon qu'il conviendra, sur les éléments suivants dans le rapport, étant entendu que les informations fournies auront pour but d'informer les débats intersessions sur la question, et non de préjuger de ces débats :

- a) Les objectifs pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020;
- b) La définition des questions nouvelles ou émergentes, et l'adoption des mesures requises;
- c) La coordination et la coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les organisations appartenant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques;
- d) Les conséquences pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- e) La mise au point d'indicateurs de progrès, et leur tenue à jour;
- f) La définition des besoins régionaux et sous-régionaux relatifs à la promotion d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et l'adoption des mesures requises.

9. Il s'agira d'une évaluation succincte aux thèmes bien définis, dont le résumé analytique devrait être mis à disposition dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

IV/5 : Activités du secrétariat et budget

La Conférence,

Prenant note des activités du secrétariat et des projets de budget pour les périodes 2016-2018 et 2019-2020¹⁴,

Rappelant que le secrétariat est financé au moyen de contributions volontaires,

Se félicitant du nombre croissant de gouvernements qui apportent un soutien en espèces aux travaux du secrétariat ainsi que du soutien apporté par d'autres parties prenantes,

Rappelant sa résolution I/1 invitant le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé à fournir du personnel pour permettre à leurs organisations respectives de jouer des rôles de chefs de file au sein du secrétariat, dans leurs domaines de compétence respectifs,

Rappelant également la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans laquelle l'Assemblée invite le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à assumer un rôle de chef de file dans l'Approche stratégique et à mettre à la disposition du secrétariat du personnel approprié ainsi que d'autres ressources,

Sachant qu'il est urgent d'agir, compte tenu du peu de temps qui reste pour parvenir à l'objectif fixé pour 2020,

1. *Se félicite* du soutien apporté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour continuer de renforcer l'Approche stratégique d'ici 2020 en accueillant le secrétariat, en renforçant ses effectifs durant la période considérée et en contribuant financièrement à l'organisation de la quatrième session de la Conférence;

2. *Note avec satisfaction* les travaux accomplis par le secrétariat depuis l'adoption de l'Approche stratégique et les succès enregistrés par cette dernière;

¹⁴ SAICM/ICCM.4/14.

3. *Demande* à l'Organisation mondiale de la Santé de continuer d'appuyer les travaux du secrétariat dans ses domaines de compétence en réaffectant un fonctionnaire au secrétariat dans les meilleurs délais, compte tenu de son rôle de chef de file dans l'Approche stratégique et note l'importance accordée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'objectif poursuivi par l'Approche stratégique et à la réduction sensible du nombre de décès et de maladies causés par les substances chimiques toxiques et par la pollution de l'air, de l'eau et du sol;
4. *Prie* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de transmettre ce message à l'Organisation mondiale de la Santé lors de la prochaine réunion de son Conseil exécutif, en suggérant d'en saisir l'Assemblée mondiale de la Santé;
5. *Engage* tous les gouvernements et autres parties prenantes en mesure de le faire à fournir des ressources financières et autres pour que le secrétariat puisse s'acquitter de ses fonctions conformément à son mandat, énoncé au paragraphe 28 de la Stratégie politique globale et dans les résolutions pertinentes de la Conférence et invite le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à soumettre au Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement des informations sur les besoins financiers de l'Approche stratégique et les contributions financières qui lui sont versées;
6. *Approuve* le budget, les tableaux d'effectifs et le programme de travail du secrétariat pour la période 2016-2020 présentés, à titre indicatif, dans les tableaux 1 à 3 de la présente résolution;
7. *Approuve* le reclassement du poste d'administrateur de programme adjoint (P-2) de l'Approche stratégique au rang d'administrateur de programme (P-3);
8. *Approuve* une allocation budgétaire pour financer le poste d'administrateur de programme (P-3) chargé de la gestion des connaissances;
9. *Note* que la clôture complète et définitive du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide aura lieu avant sa cinquième session et délègue au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, agissant sur la recommandation du secrétariat, le pouvoir de décider de la date la plus appropriée pour clôturer le Fonds, sachant que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement devrait en être informé au moins six mois auparavant;
10. *Décide* de convoquer une troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée avant sa cinquième session, qui pourrait se tenir en 2018 ou début 2019;
11. *Invite* le secrétariat de l'Approche stratégique à intensifier encore la coopération et la coordination avec les parties prenantes concernées, telles que le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le secrétariat provisoire de la Convention de Minamata sur le mercure, le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, et d'autres organisations intergouvernementales, et à améliorer les synergies avec la stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les produits chimiques et les déchets, pour toutes les questions d'intérêt commun;
12. *Charge* le Groupe de travail à composition non limitée d'envisager de modifier les priorités budgétaires et, si absolument nécessaire, d'augmenter le budget global jusqu'en 2020 et délègue au Groupe de travail à composition non limitée le pouvoir de décision en la matière;
13. *Prie* le secrétariat de présenter à la Conférence, à sa cinquième session, un rapport sur ses activités, ses effectifs et son budget, et de fournir au Groupe de travail à composition non limitée, à sa troisième réunion, des informations préliminaires à ce sujet.

Tableau 1**Budget indicatif pour le secrétariat de l'Approche stratégique pour la période 2016-2020**

(en dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
10 Personnel de projet						
1100						
1101 Coordonnateur D-1 ^a	–	–	–	–	–	–
1102 Administrateur de programme P-4 (santé, anciennement fourni par l'OMS)	–	–	–	–	–	–
1103 Administrateur de programme P-4 (Approche stratégique)	247 520	257 421	267 718	278 426	289 563	1 340 648
1104 Administrateur de programme P-3 (Gestion des connaissances)	204 048	212 210	220 698	229 526	238 707	1 105 190
1105 Administrateur de programme P-3 (Programme de démarrage rapide)	204 048	212 210	220 698	229 526	–	866 482
1106 Administrateur de programme P-3 (Approche stratégique, reclassé de P-2 à P-3)	204 048	212 210	220 698	229 526	238 707	1 105 190
1107 Administrateur de programme adjoint P-2 (Programme de démarrage rapide)	166 816	173 489	–	–	–	340 305
1199 Total partiel	1 026 480	1 067 539	929 813	967 005	766 978	4 757 815
1200 Consultants (description de l'activité ou du service)						
1201 Consultants	170 000	170 000	100 000	50 000	50 000	540 000
1299 Total partiel	170 000	170 000	100 000	50 000	50 000	540 000
1300 Appui administratif (titre et classe du poste)						
1301 Secrétaire G-4/5 (Approche stratégique)	156 806	163 078	169 601	176 385	183 441	849 312
1320 Heures supplémentaires ou personnel temporaire	–	–	–	–	10 000	10 000
1399 Total	156 806	163 078	169 601	176 385	193 441	859 312
1600 Voyages en mission						
1601 Frais de voyage du personnel envoyé en mission	60 000	70 000	60 000	70 000	60 000	320 000
1699 Total	60 000	70 000	60 000	70 000	60 000	320 000
1999 Total, personnel de projet	1 413 286	1 470 617	1 259 414	1 263 391	1 070 419	6 477 127

		2016	2017	2018	2019	2020	Total
20	Sous-traitance						
2100	Sous-traitance pour la fourniture des installations et services de conférence						
2101	Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide	2 000	–	–	2 000	–	4 000
2102	Réunions régionales	–	80 000	–	80 000	–	160 000
2103	Troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée	–	–	300 000	–	–	300 000
2104	Réunions du Bureau	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
2105	Cinquième session de la Conférence	–	–	–	–	450 000	450 000
2106	Processus intersessions au-delà de 2020	25 000	25 000	25 000	–	–	75 000
2299	Total partiel	30 000	108 000	328 000	85 000	453 000	1 004 000
2999	Total, sous-traitance	30 000	108 000	328 000	85 000	453 000	1 004 000
3100	Réunions et conférences (titre)						
3101	Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide	13 000	–	–	13 000	–	26 000
3102	Réunions régionales	–	280 000	–	290 000	–	570 000
3103	Troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée	–	–	400 000	–	–	400 000
3104	Réunions du Bureau	23 500	24 000	24 500	25 000	25 500	122 500
3105	Cinquième session de la Conférence	–	–	–	–	1 000 000	1 000 000
3106	Processus intersessions au-delà de 2020	125 000	125 000	125 000	–	–	375 000
3399	Total partiel	161 500	429 000	549 500	328 000	1 025 500	2 493 500
3999	Total, réunions et conférences	161 500	429 000	549 500	328 000	1 025 500	2 493 500
40	Matériel et locaux de bureau						
4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)						
4101	Fournitures de bureau	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
4102	Logiciels informatiques	2 000	–	–	–	–	2 000
4199	Total partiel	3 200	1 200	1 200	1 200	1 200	8 000
4200	Matériel non consommable (articles figurant sur la liste établie aux fins du budget)						
4201	Matériel informatique	1 500	1 500	1 500	–	–	4 500
4299	Total partiel	1 500	1 500	1 500	–	–	4 500

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
4300 Locaux (loyer)						
4301 Location et entretien des locaux	17 000	17 500	18 000	18 500	19 000	90 000
4399 Total partiel	17 000	17 500	18 000	18 500	19 000	90 000
4999 Total, matériel et locaux de bureau	21 700	20 200	20 700	19 700	20 200	102 500
50 Dépenses accessoires						
5200 Frais d'établissement des rapports						
5201 Impression et traduction	7 000	7 500	8 000	9 000	12 000	43 500
5202 Publication des textes de l'Approche stratégique	20 000	–	–	–	–	20 000
5299 Total partiel	27 000	7 500	8 000	9 000	12 000	63 500
5300 Divers						
5301 Communications	7 200	7 200	7 200	7 200	7 200	36 000
5399 Total partiel	7 200	36 000				
5500 •Évaluation						
5501 Évaluation finale	–	–	–	–	30 000	30 000
5499 Total partiel	–	–	–	–	30 000	30 000
5999 Total, dépenses accessoires	34 200	14 700	15 200	16 200	49 200	129 500
Coûts directs des projets	1 660 686	2 042 517	2 172 814	1 712 291	2 618 319	10 206 627
Dépenses d'appui du programme (13 %)	215 889	265 527	282 466	222 598	340 381	1 326 861
99 Total général	1 876 575	2 308 045	2 455 280	1 934 888	2 958 700	11 533 488

^a Le poste de coordonnateur de l'Approche stratégique (D-1) est financé par le Fonds pour l'environnement du PNUE.

Tableau 2
Effectifs indicatifs proposés

<i>Catégorie et classe</i>	<i>2016-2020</i>
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
D-1 (fourni et financé par le Fonds pour l'environnement du PNUE)	1
P-4 (deux postes pour le secrétariat de l'Approche stratégique, dont un précédemment financé et pourvu par l'OMS)	2
P-3 (un poste pour le Programme de démarrage rapide jusqu'à la fin de l'année 2019, un poste pour le secrétariat de l'Approche stratégique [reclassé de P-2 à P-3] et un poste pour le centre d'échange d'informations)	3
P-2 (un poste pour le Programme de démarrage rapide jusqu'à la fin de l'année 2017)	1
Total partiel	7
B. Agents des services généraux	1
Total (A + B)	8

Tableau 3
Activités faisant suite à la quatrième session de la Conférence (2016-2020)

Fonction du secrétariat de l'Approche stratégique *Activités proposées pour la période 2016-2020*

Fonctions essentielles (paragraphe 28 de la Stratégie politique globale)

- | | | |
|----|---|---|
| a) | Faciliter les réunions et les travaux intersessions de la Conférence, ainsi que les réunions régionales | <p>Préparation de la cinquième session de la Conférence en 2020.</p> <p>Préparation de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée précédant la cinquième session de la Conférence.</p> <p>Deux séries de réunions régionales préalables à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la cinquième session de la Conférence, afin de préparer ces réunions, faciliter la participation aux activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique, recevoir des mises à jour des régions au regard des mesures prioritaires convenues par la Conférence à sa quatrième session et promouvoir l'échange de connaissances spécialisées et d'informations. Téléconférences pendant la période intersessions, pour orienter les activités menées dans le cadre de l'Approche stratégique et les préparatifs de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de la cinquième session de la Conférence.</p> <p>Trois réunions du processus intersessions sur l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, conformément au mandat du processus intersessions.</p> <p>Planification et mobilisation de fonds pour les réunions ci-dessus.</p> |
| b) | Faire rapport à la Conférence sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les parties prenantes | <p>Préparation de deux autres rapports pendant la période 2014-2020, y compris une analyse des 20 indicateurs de progrès en liaison avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au terme de consultations avec les parties prenantes et les correspondants nationaux, et analyse des données ainsi collectées.</p> <p>Suivre le budget du secrétariat et les contributions des donateurs et apporter son concours à la préparation des rapports des donateurs.</p> |
| c) | Faciliter l'établissement et le maintien d'un réseau de parties prenantes à l'Approche stratégique | <p>Poursuivre la concertation et offrir une plateforme au vaste réseau de parties prenantes à l'Approche stratégique et d'autres secteurs, en encourageant activement la désignation de correspondants par ces parties prenantes ainsi qu'un plus grand recours au système de webinaires mis en place par le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en vue de faciliter des communications régulières.</p> <p>Mettre en place un centre d'échange d'informations en s'appuyant sur les centres existants tels que le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le Service « Produits chimiques et déchets » du PNUE, le secrétariat provisoire de la Convention de Minamata, les organisations participant du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), et les autres parties prenantes à l'Approche stratégique, l'intention étant de faire de ce centre d'échange un moyen de mettre en commun l'information et de promouvoir la participation des différents secteurs.</p> <p>Le Programme de démarrage rapide aura de nombreuses répercussions et il sera riche d'enseignements, il sera donc vital que le secrétariat continue d'entretenir des relations avec les parties prenantes à l'Approche stratégique, en particulier avec les secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales.</p> <p>Promouvoir une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets comme indiqué dans la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en particulier le « pilier 2 » préconisant une participation accrue de l'industrie dans le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques.</p> |
| d) | Faciliter l'établissement et la diffusion de documents d'orientation | <p>Travailler avec les organisations chefs de file dans le domaine des nouvelles questions de politique générale afin de favoriser l'élaboration de plans de travail, de diffuser des documents d'orientation au besoin, et de faciliter les mises à jour appropriées.</p> <p>Collaborer avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et autres parties prenantes à l'élaboration et à la diffusion de documents d'orientation pour les activités de l'Approche stratégique.</p> |

- e) Aider les parties prenantes à présenter des propositions de projets
- Par la mise en place d'un centre d'échange d'informations, on compte obtenir davantage de renseignements sur d'autres mécanismes de financement, pour différents groupes de parties prenantes à l'Approche stratégique, comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme spécial. Des orientations seraient fournies aux parties prenantes demandant de l'aide pour élaborer des propositions de projets.
- Mettre en avant les produits du Programme de démarrage rapide et montrer à ceux qui proposent des projets quels sont les éléments indispensables à leur réussite, en leur précisant à qui s'adresser pour se procurer des renseignements supplémentaires, contribuant ainsi à l'obtention d'effets durables.
- Fournir, de plus en plus fréquemment, des orientations supplémentaires, par-delà le Programme de démarrage rapide, en s'inspirant des leçons apprises dans le cadre du Programme et des meilleures pratiques applicables aux programmes de ce type. En particulier, nouer de solides relations de travail et faciliter l'échange d'informations avec les secrétariats du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales et le Fonds pour l'environnement mondial.
- f) Fournir des services d'échange d'informations
- Encourager l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes en renforçant les liens avec les parties prenantes.
- Faciliter l'élaboration et la diffusion de matériels d'orientation (y compris sur les mécanismes de financement) et d'outils de communication pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre l'Approche stratégique.
- Coopérer avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le secrétariat provisoire de la Convention de Minamata sur le mercure, en vue de faciliter le partage des informations et des connaissances.
- Aider à mettre en place l'approche intégrée, en particulier en promouvant la prise en compte systématique de la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification du développement et en associant les parties prenantes aux travaux pertinents menés dans le cadre des objectifs de développement durable et dans d'autres domaines.
- Se conformer aux dispositions en matière d'échange d'informations que pourrait comporter toute résolution approuvée par la Conférence à sa quatrième session, y compris les dispositions figurant dans les orientations générales et directives, en coopération avec les parties prenantes et acteurs concernés, en particulier par le biais du site de l'Approche stratégique et du centre d'échange d'informations.
- g) S'assurer que les recommandations émanant de la Conférence soient transmises aux organisations et institutions mondiales et régionales compétentes
- Dans le cadre de la suite à donner à la quatrième session de la Conférence, le secrétariat communiquera à toutes les parties prenantes les recommandations, résolutions et documents issus de la Conférence, notamment par le biais de consultations avec les parties prenantes et de consultations sectorielles.
- Le secrétariat soumettra les textes pertinents issus de la Conférence à différentes instances telles que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'Assemblée mondiale de la Santé, les conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et d'autres forums, le cas échéant.
- h) Encourager l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes
- Continuer de se tenir au courant des demandes d'informations scientifiques et techniques adressées par les parties prenantes et de la réponse donnée à ces demandes.
- Il est prévu que le centre d'échange d'informations centralise les demandes d'orientations actualisées sur les questions scientifiques et techniques se rapportant à la gestion rationnelle des produits chimiques, en étroite coordination avec les principaux responsables des nouvelles questions de politique générale et toutes les parties prenantes concernées, et diffuse des matériels d'information émanant de diverses parties prenantes. Le secrétariat s'acquitterait globalement de cette fonction, en faisant preuve de dynamisme et en agissant de façon systématique. Pour ce faire, il pourrait recourir davantage aux cours en ligne ou par visioconférence, aux webinaires et aux activités d'apprentissage à distance, renforçant ainsi les synergies avec le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le

- secrétariat provisoire de la Convention de Minamata, les organisations participant à l'IOMC, le Service « Produits chimiques et déchets » du PNUE et d'autres organisations ou réseaux concernés.
- En renforçant les moyens de gérer efficacement un centre d'échange, on satisferait à la demande faite dans les orientations générales et directives, qui préconisent d'améliorer l'accès à l'information à tous les échelons de la société.
- i) Établir et maintenir des relations de travail avec les organisations participant à l'IOMC
- Continuer de participer aux réunions bisannuelles de l'IOMC et faire en sorte que les organisations participant à l'IOMC puissent prendre part aux réunions régionales de l'Approche stratégique.
- Les partenaires de l'IOMC seront invités à présenter des informations pour les émissions radiodiffusées et télédiffusées de l'Approche stratégique (nouvelles et actualités).
- S'il était pleinement opérationnel, le centre d'échange d'informations pourrait servir à formaliser la présentation des matériels d'information intéressant les parties prenantes à l'Approche stratégique et contribuer au développement des relations de travail.
- Jouer un rôle de coordination auprès des organisations principalement responsables des nouvelles questions de politique générale afin de les aider à établir des plans de travail, suivre l'avancement des travaux et en informer les parties prenantes pendant la période intersessions.

Résolution I/4 : Programme de démarrage rapide

- a) Faciliter les réunions du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide et du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme
- Le secrétariat continuera d'organiser les réunions du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide tous les ans jusqu'en 2019 inclus, jusqu'à ce que tous les projets relevant du Programme soient terminés.
- Le secrétariat continuera d'appuyer et de coordonner les réunions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide tous les ans jusqu'en 2019 inclus, jusqu'à ce que tous les projets soient terminés.
- b) Fournir un appui administratif au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide
- Contrôler le budget du Programme de démarrage rapide et les contributions des donateurs et coordonner la préparation des rapports à soumettre aux donateurs.
- c) Autres activités
- Continuer de coordonner l'élaboration et la diffusion de matériels de communication sur les projets et sur le Programme pour mettre en avant les succès du Programme de démarrage rapide en utilisant des ressources appropriées, y compris le centre d'échange d'informations de l'Approche stratégique, si disponible, et le site de l'Approche.
- Apporter son concours à l'évaluation finale du Programme de démarrage rapide à laquelle procèdera le Programme des Nations Unies pour l'environnement après sa clôture.

Résolution II/4 : Nouvelles questions de politique générale

- a) Mettre en œuvre la procédure pour la désignation et l'examen des nouvelles questions de politique générale
- Si une désignation de nouvelle question de politique générale était présentée, le secrétariat mettrait en place la procédure d'examen prévue.
- b) Faire rapport sur les progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale
- Le secrétariat continuera d'assurer la coordination des travaux et la communication d'informations concernant les nouvelles questions de politique générale convenues. Des mises à jour seront fournies durant les réunions régionales, la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et la cinquième session de la Conférence. Le secrétariat pourrait s'attacher davantage à évaluer la réussite des activités menées au titre des nouvelles questions de politique générale et la mesure dans laquelle ces activités concourent à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Le secrétariat continuera de coopérer étroitement avec les organisations participant à l'IOMC et de faciliter l'échange d'informations et l'accès aux documents d'orientation sur les questions de politique générale.
- Le secrétariat fera rapport à la Conférence, à sa cinquième session, sur les nouveaux progrès accomplis dans les travaux concernant les nouvelles questions de politique générale. Le centre d'échange d'informations pourrait

servir à communiquer des rapports et à donner des informations sur l'avancement des travaux concernant les nouvelles questions de politique générale.

Annexe II

Message du Secrétaire général à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Genève, 28 septembre – 2 octobre 2015

C'est avec plaisir que je vous adresse mes meilleurs vœux à l'occasion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

Dans nos lieux d'habitation et nos milieux récréatifs, dans les entreprises et sur nos exploitations agricoles, plus de 100 000 substances chimiques sont mises sur le marché ou incorporées dans les produits que nous utilisons pratiquement chaque jour. Nombre de ces substances sont essentielles pour nos modes de subsistance, pour notre santé ou pour notre survie.

Nous sommes aussi parfaitement conscients des dangers qu'une gestion non rationnelle des produits chimiques fait peser sur notre santé, sur l'environnement et sur l'économie. Le taux de mortalité infantile causé par des facteurs environnementaux est d'une manière générale douze fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés, et c'est pourquoi l'accès à un environnement plus sain aurait des effets bénéfiques pour la santé humaine.

Les entreprises qui utilisent des substituts plus sûrs dans la fabrication de leurs produits affichent des ventes stables ou accroissent leurs ventes, et elles améliorent leur image et la rendent plus crédible. Le cadre dans lequel s'inscrit l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) rassemble l'ensemble des parties prenantes et des secteurs qui œuvrent en vue de réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques sur la santé et l'environnement.

À mesure que la production et l'utilisation des produits chimiques augmentent au niveau mondial – et à un rythme plus rapide dans les pays en développement que partout ailleurs –, j'attends de vous que vous continuiez d'orienter les efforts déployés en vue de prendre en compte les risques engendrés et de renforcer les capacités requises pour la gouvernance, l'échange d'informations et la réduction de ces risques.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met l'accent sur l'importance que revêt la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Le défi consiste donc à intensifier les efforts que nous déployons en vue d'atteindre cet objectif. L'ONU sait pouvoir compter sur votre collaboration en vue d'atteindre nos objectifs communs : le bien-être de l'humanité, l'accès à une alimentation saine, à un air pur et à une eau propre, et des écosystèmes florissants. Le monde compte sur vous, et je vous exhorte à ne ménager aucun effort pour bâtir, d'ici à 2020 et au-delà, un avenir dans lequel les produits chimiques pourront être utilisés en toute sécurité.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Annexe III

Priorités du secteur de la santé en vue de la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 : résultats des consultations menées par l'Organisation mondiale de la Santé

Contribution du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et des orientations générales et directives pour la période allant de 2015 à 2020

1. Au cours des négociations concernant l'Approche stratégique, le secteur de la santé a, dans le cadre d'un processus facilité par l'OMS et comme communiqué à la cinquante-neuvième Assemblée mondiale de la Santé, défini un certain nombre de priorités qui sont prises en compte dans l'Approche stratégique. Ces « priorités du secteur de la santé » se fondaient sur les contributions fournies par 78 pays.
2. Outre les priorités du secteur de la santé, la Conférence internationale a, à sa troisième session, adopté une stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, qui énonçait les activités qui pourraient être menées à titre volontaire pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.
3. En 2015, en vue de recenser et faire connaître les priorités et activités du secteur de la santé au cours de la période restant à courir jusqu'en 2020, l'OMS a tenu des consultations avec les parties prenantes du secteur de la santé en vue de déterminer l'attention qui devait être accordée dans le futur aux priorités et activités identifiées ainsi qu'aux autres activités et priorités. Quarante-cinq parties prenantes appartenant à des organismes publics et 17 autres parties prenantes issues de 51 pays ont soumis leurs contributions. D'autres contributions ont également été fournies par le biais des consultations régionales menées par l'OMS et des rapports établis par cette dernière. Un rapport circonstancié présentant ces contributions a été soumis à la quatrième session de la Conférence internationale, y compris les priorités actualisées du secteur de la santé.
4. Durant l'élaboration de l'Approche stratégique, les pays ont souligné l'importance des travaux menés aux niveaux régional et national, et il ressortait des consultations menées par l'OMS en 2015 qu'il sera nécessaire, dans quelques régions et pays, de s'attacher davantage à certaines priorités qu'à d'autres. On trouvera dans le rapport susmentionné de l'OMS des informations détaillées qui permettront d'orienter les travaux régionaux futurs.
5. Lors des consultations menées par l'OMS en 2015, les gouvernements et autres parties prenantes du secteur de la santé à l'Approche stratégique ont réaffirmé l'intérêt continu des activités énoncées dans la stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ces activités, qui sont intersectorielles, sous-tendent la mise en œuvre des priorités du secteur de la santé au cours de la période allant jusqu'en 2020.
6. Ci-après sont récapitulés les principaux domaines prioritaires au niveau mondial au titre de la contribution du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et des orientations générales et directives. Ils constituent les priorités actualisées du secteur de la santé pour la période 2015-2020. Les éléments fondamentaux des orientations générales et directives, que les priorités permettront tout particulièrement d'appuyer, figurent entre parenthèses.
 - **Affiner et normaliser les méthodes permettant de déterminer les impacts des produits chimiques sur la santé, de définir les priorités d'action et d'évaluer l'efficacité des politiques ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.** Ces méthodes, qui devraient être applicables au niveau national, faciliteront également la réalisation des objectifs de développement durable. Un plus grand nombre de données de suivi et de surveillance, assorties d'orientations pour interpréter les résultats, sont nécessaires. (Appuie l'élément fondamental j)
 - **Formuler des stratégies visant à la prévention des maladies causées tout au long du cycle de vie des produits chimiques, y compris des stratégies axées expressément sur la santé des enfants et des travailleurs.** Cela devrait notamment englober les stratégies visant à améliorer les méthodes pour déterminer les conséquences possibles pour le développement des enfants, et assurer le dépistage au sein des travailleurs ainsi que leur surveillance médicale. Les stratégies doivent notamment être axées sur le renforcement des législations, des politiques et

des systèmes d'information sur la santé, la formation, l'éducation et le renforcement des capacités en matière de communication des risques. Il importe que les pays échangent leur expertise dans la mise en œuvre de stratégies (Appuie les éléments fondamentaux *a, c, d et g*)

- **Renforcer les moyens dont disposent les pays pour faire face aux empoisonnements et aux incidents et urgences chimiques**, et pour assurer les capacités de base pour gérer les produits chimiques au titre du Règlement sanitaire international (2005). Cela passe par l'établissement de centres antipoison et le renforcement institutionnel, ainsi que la mise en place de mécanismes de surveillance, d'alerte et de riposte pleinement opérationnels pour faire face aux incidents et urgences chimiques. (Appuie les éléments fondamentaux *d et i*)
- **Promouvoir des solutions de remplacement des produits chimiques hautement toxiques et persistants**, en prenant en compte le cycle de vie des produits chimiques, y compris les déchets. Cela nécessite une interaction entre le secteur de la santé et d'autres secteurs qui mettent au point de nouveaux produits chimiques, technologies et produits. (Appuie l'élément fondamental de base *k*)
- **Comblent les lacunes au niveau des connaissances scientifiques**, notamment les lacunes décelées dans la compréhension des produits chimiques perturbateurs des systèmes endocriniens, des nanomatériaux et des expositions combinées à de multiples produits chimiques. Cela facilitera une meilleure évaluation des risques et la prise de décisions sur la gestion des risques. (Appuie l'élément fondamental *h*)
- **Élaborer des méthodes harmonisées au niveau mondial pour l'évaluation des risques chimiques**, afin d'améliorer la transparence et la compréhension, favoriser l'échange des travaux et diminuer les doubles emplois, en particulier pour l'évaluation des dangers. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour élaborer des méthodologies pour l'évaluation de l'exposition qui soient applicables pour différents profils d'usage et climats nationaux. (Appuie l'élément fondamental *h*)
- **Mesures visant à améliorer les moyens permettant d'avoir accès aux connaissances scientifiques, d'interpréter ces connaissances et de les appliquer**, en particulier dans les pays en développement, ainsi que de rendre ces connaissances accessibles sous des formes pertinentes pour les utilisateurs finals. Ces mesures englobent le recours aux nouvelles techniques scientifiques dans l'évaluation des risques, l'échange et l'utilisation des évaluations des risques existantes, ainsi que le partage des données d'expérience dans la gestion des risques. (Appuie l'élément fondamental *e*)

7. Les moyens d'action du secteur de la santé pour mettre en œuvre les priorités et activités identifiées varient considérablement entre les pays et régions. Nombreux sont les pays dans lesquels il sera nécessaire d'assurer le renforcement institutionnel pour pouvoir atteindre l'objectif fixé pour 2020, et ce renforcement doit urgemment être opéré dans les pays dotés de faibles systèmes de santé qui sont confrontés à de multiples problèmes dans le domaine de la santé.